



Syndicat mixte Veyle Vivante

77 Route de Mâcon
01540 VONNAS

Contrat de rivière Veyle

Version Définitive – 23 Janvier 2004

FICHES ACTIONS VOLET A



TABLE DES MATIERES des FICHES ACTIONS du VOLET A

VOLET A.I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

A-I-8 : CHAVEYRIAT	p 5
A-I-9 : CONDEISSIAT	p 8
A-I-10 : CONFRANCON	p 11
A-I-13 : CROTTET	p 14
A-I-15 : CURTAFOND	p 18
A-I-16 : DOMPIERRE SUR VEYLE	p 21
A-I-18 : LAIZ (cf. réfection STEP Pont de Veyle)	p 36
A-I-20 : MARLIEUX	p 24
A-I-23 : MONTRACOL	p 27
A-I-24 : NEUVILLE LES DAMES	p 30
A-I-27 : POLLIAT	p 33
A-I-28 : PONT DE VEYLE	p 36
A-I-39 : SAINT GEORGES SUR RENON	p 39
A-I-41 : SAINT JEAN SUR VEYLE	p 43
A-I-42 : SAINT JULIEN SUR VEYLE	p 46
A-I-51 : VONNAS	p 49

VOLET A.II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques

A-II-1.4 : BUELLAS	p 53
A-II-1.13: CROTTET	p 57
A-II-1.17 : GRIEGES	p 61
A-II-1-20: MARLIEUX	p 65
A.II.1.21 : MEZERIAT	p 68
A-II-1.24 : NEUVILLE LES DAMES	p 71
A-II-1.27 : POLLIAT	p 74
A-II-1.28 : PONT DE VEYLE	p 77
A-II-1.34 : SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC	p 80
A-II-1.36 : SAINT DENIS LES BOURG	p 84
A-II-1.45 : SAINT REMY	p 87
A-II-2.4 : BUELLAS	p 90
A-II-2.13: CROTTET	p 93
A-II-2.15 : CURTAFOND	p 96
A-II-2-17 : GRIEGES	p 99
A-II-2.20: MARLIEUX	p 103
A-II-2.21 : MEZERIAT	p 107
A-II-2.27: POLLIAT	p 111

A-II-2.28 : PONT DE VEYLE	p 114
A-II-2.32 : SAINT ANDRE D'HUIRIAT	p 117
A-II-2.35 : SAINT CYR SUR MENTHON	p 120
A-II-2.37 : SAINT DIDIER D'AUSSIAT	p 124
A-II-2.38 : SAINT GENIS SUR MENTHON	p 127
A-II-2.41 : SAINT JEAN SUR VEYLE	p 130
A-II-2.42 : SAINT JULIEN SUR VEYLE	p 133

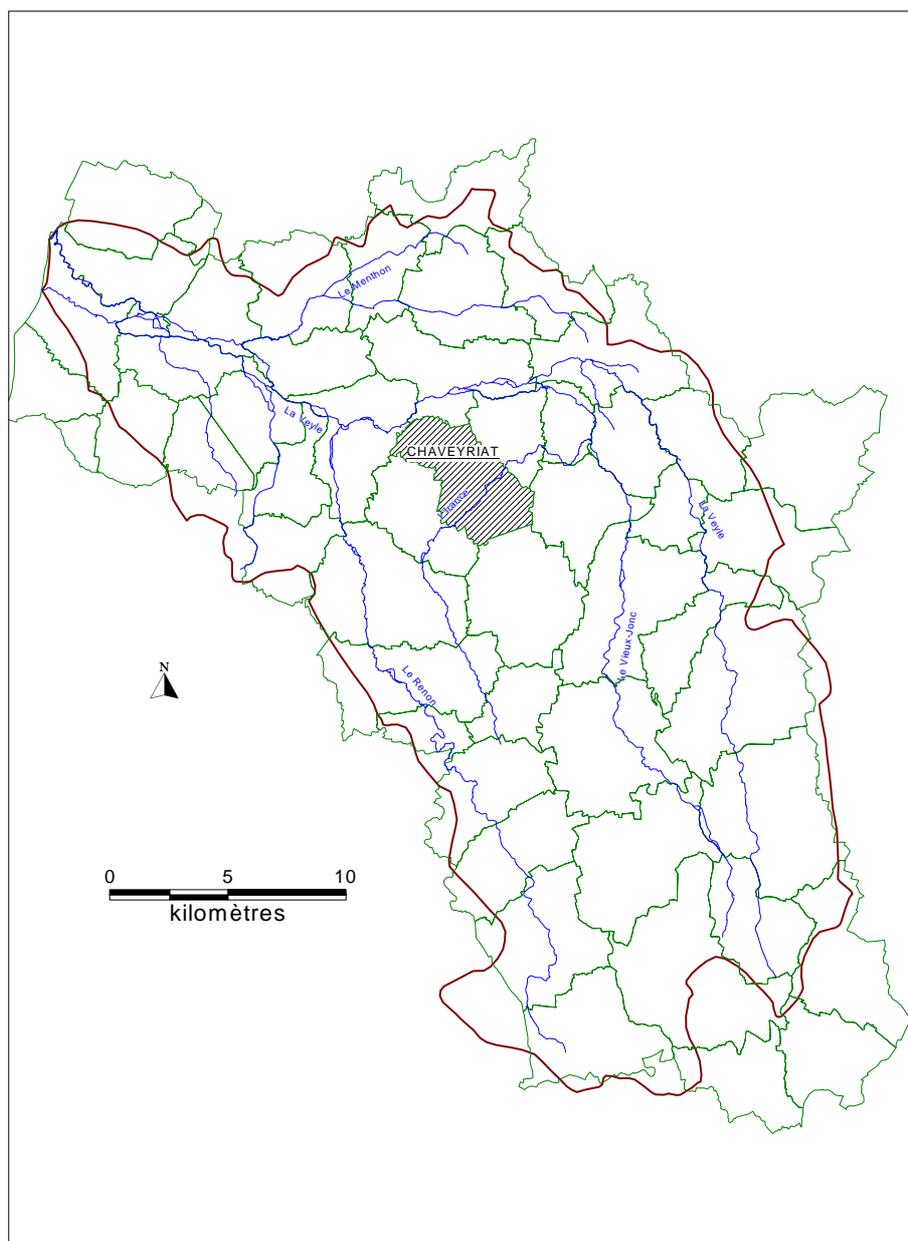
VOLET A.III : Lutte contre les pollutions diffuses du milieu aquatique.

A-III-1 : Charte d'entretien des fossés	p 137
A-III-2 : Site pilote pollution diffuse	p 141
A-III-3 : Amélioration des pratiques de désherbage communale	p 152

VOLETS AI et AII

THEMEA-I : Mise aux normes des rejets
domestiques collectifs**FICHE** A-I-8**MILIEU CONCERNE** Irance**COMMUNE (S)**
Chaveyriat (826 hab)**OPERATION**Travaux d'assainissement,
Construction nouvel ouvrage de
traitement des eaux

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Irance

OPERATION Travaux d'assainissement, Construction nouvel ouvrage de traitement des eaux

FICHE A-I-8

COMMUNE (S)
Chaveyriat (826 hab)

2004/2005

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son zonage d'assainissement et schéma directeur d'assainissement (comprenant un diagnostic du réseau) en 2003.

L'habitat de la commune est regroupé auprès du centre bourg et du hameau des Boulets au Nord.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le bourg est raccordé a une station d'épuration boues activées construite en 1979. Cette station d'une capacité nominale théorique de 220 EqHab est vétuste et la charge actuellement collectée (300 EqHab environ en 2003) est incompatible avec ses capacités de traitement. Les rapports du SATESE indiquent des rejets non conformes.

Le hameau des Boulets a été assainit en 2002 avec la création de deux ouvrages de traitement : une lagune de 190 EqHab et un lit filtrant planté de roseaux de 150 EqHab.

Le réseau de Chaveyriat est de type séparatif sur le bourg (5735 ml de réseau eaux usées) et sur le hameau des Boulets (2230 ml de réseau eaux usées).

Une quantité importante d'eaux parasites (97 m³/j soit plus de 50 % des eaux arrivant à la STEP) transite dans le réseau, surtout en période de nappe haute après épisodes pluvieux (ressuyage des terrains, problèmes d'étanchéité des réseaux).

Cette quantité importante d'eaux parasites associée à la petite taille de la STEP et à sa surcharge organique engendre un mauvais fonctionnement de l'épuration.

En outre une STEP boues activées n'est pas adaptée à la taille de la commune.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

Le système d'épuration du bourg de Chaveyriat présente des dysfonctionnements important qui engendrent une dégradation importante de la qualité de l'Irance au droit du rejet.

En 1997 l'Irance perdait ainsi au moins une classe de qualité (mauvaise à très mauvaise) après le rejet de Chaveyriat. La situation ne s'est pas améliorée depuis, au contraire.

Les paramètres déclassant sont le phosphore, les matières azotés et oxydables.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Irance

OPERATION Travaux d'assainissement, Construction nouvel ouvrage de traitement des eaux

FICHE A-I-8

COMMUNE (S)
Chaveyriat (826 hab)

2004/2005

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Améliorer les rejets de la commune de Chaveyriat actuellement non conformes et dégradant le milieu récepteur, compte tenu du système de traitement actuel déficient.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

Pour tenir compte de la quantité importante d'eaux parasites dans les réseaux et de la petite taille de la commune il est proposé de mettre en lieu et place de la STEP boues activées un Lit Filtrant Planté de Roseaux bien adapté aux surcharges hydrauliques et à cette taille d'installation (500 EqHab en tenant compte des prévisions d'urbanisations futures, 300 EqHab actuels).

- Création d'une nouvelle station d'épuration 500 EqHab de type Lit Filtrant Planté de Roseaux
 - ✓ Coût : 220 000 € H.T.

Coût Total des travaux : 220 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de Chaveyriat

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
ouvrage d'épuration	2004/2005	220 000	35%	77 000	5%	11 000	40%	88 000	20%	44 000

COMPARTIMENT A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

COURS D'EAU Irance et Bief de Voux

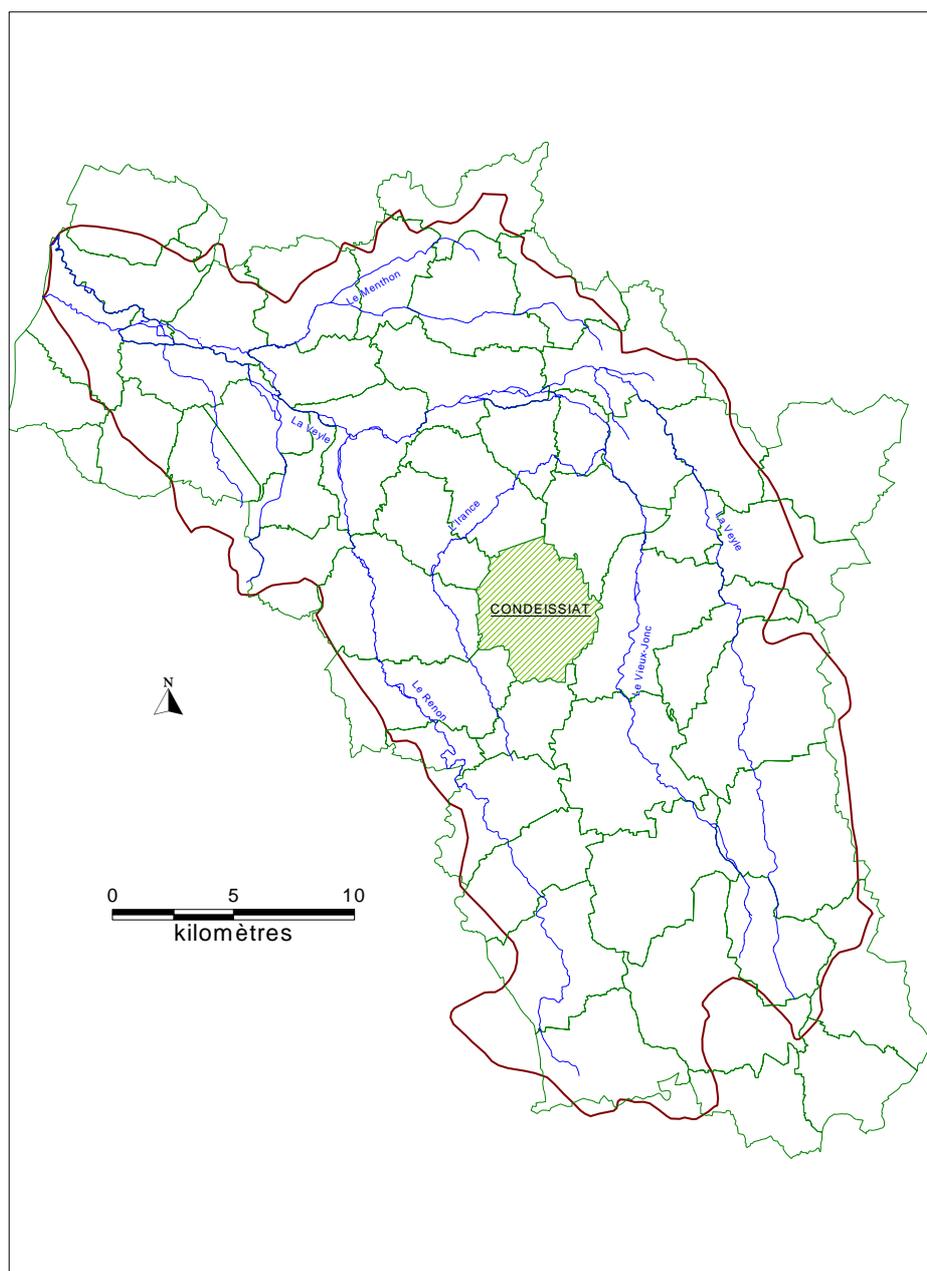
OPERATION Travaux d'assainissement, extension Lagune

FICHE A-I-9

COMMUNE (S)
Condeissiat (649 hab)

2005

◆ **PLAN DE SITUATION**



COMPARTIMENT	A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs	FICHE	A-I-9
COURS D'EAU	Irance et Bief de Voux	COMMUNE (S)	Condeissiat (649 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, extension Lagune		2005

◆ CONTEXTE

La commune a approuvé son zonage d'assainissement en 2001. Le bourg est raccordé à une station d'épuration de type lagunage naturel, construite en 1985.

La capacité de la lagune est de l'ordre de 320 EqHab avec les normes de dimensionnement actuelles. Environ 400 EqHab y sont raccordés.

La partie ancienne du réseau d'assainissement est unitaire alors que les extensions récentes (lotissements) sont en séparatif.

En raison de l'évolution démographique récente, la capacité de traitement de l'ouvrage est atteint voir dépassé ponctuellement. Le premier bassin notamment est trop petit. Plusieurs lotissements raccordables vont voir le jour en 2003-2006.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

Les effluents traités se rejettent dans le bief de Voux, petit affluent de l'Irance. Le débit d'étiage de ce petit bief est en grande partie assurée par le rejet.

L'Irance au droit de la confluence avec le Bief de Voux à une qualité très mauvaise. Les paramètres déclassant sont le phosphore et l'azote.

L'Irance à ce niveau a un débit d'étiage très faible (moins de 20 l/s) et est donc très sensible aux rejets divers.

◆ OBJECTIFS VISES, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

La capacité de traitement de l'ouvrage d'épuration est atteinte et situation va s'aggraver avec l'extension de l'urbanisation.

L'extension de la lagune avec création d'un nouveau bassin et utilisation du deuxième bassin en finition devrait permettre d'améliorer sensiblement la qualité du rejet actuel et surtout permettra de traiter les flux futurs.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

Le réseau d'assainissement rejoint un ancien ouvrage d'épuration qui assure aujourd'hui une fonction de prétraitement sommaire (décantation, piégeage des flottants). Les eaux usées rejoignent ensuite un lagunage composé de 2 bassins.

Bassin n°1 : surface 1750 m², profondeur 1.2 m

Bassin n°2 composé de 2 parties de surfaces égales :

- Partie 1 : 875 m², profondeur 1.2 m
- Partie 2 : 875 m², profondeur 0.3 m (bassin à macrophytes)

COMPARTIMENT	A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs	FICHE	A-I-9
COURS D'EAU	Irance et Bief de Voux	COMMUNE (S)	Condeissiat (649 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, extension Lagune		2005

Les travaux consistent en l'extension de la lagune qui permettra de traiter 480 Eq Hab.

La surface totale sera portée à 5300 m²

L'ancien ouvrage de prétraitement obsolète et posant des problèmes d'entretien sera démoli.

◆ DEVIS ESTIMATIF

Travaux de préparation : défrichage et déviation d'un fossé :	7 000 € H.T.
Extension du 1 ^{er} bassin et création d'un 2 nd	37 000 € H.T.
By pass, communication entre bassin :	6 000 € H.T.
Démolition de l'ancien ouvrage de prétraitement :	10 000 € H.T.
Total Travaux	60 000 € H.T.

Achat de terrain	4000 € H.T.
Etude de sol et levé topographique	4000 € H.T.
Maîtrise d'œuvre, imprévus	7000 € H.T.
	15 000 € H.T.

TOTAL H.T. 75 000 € H.T.

◆ CONDITIONS D'EXECUTION

Achat des terrains par la commune, étude de sols

◆ MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Condeissiat

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
travaux préparatoires	2004/2005	7 000	37%	2 590	9%	630	34%	2 380	20%	1 400
travaux extension	2004/2005	53 000	37%	19 610	9%	4 770	34%	18 020	20%	10 600
acquisitions terrain	2004/2005	4 000	37%	1 480	0%	0	0%	0	63%	2 520
études sols, maîtrise d'œuvre	2004/2005	11 000	37%	4 070	9%	990	34%	3 740	20%	2 200
TOTAUX		75 000	37%	27 750	8,5%	6 390	32,2%	24 140	22,3%	16 720

THEME

A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

FICHE**A-I-10****MILIEU CONCERNE**

Bief de Menthon

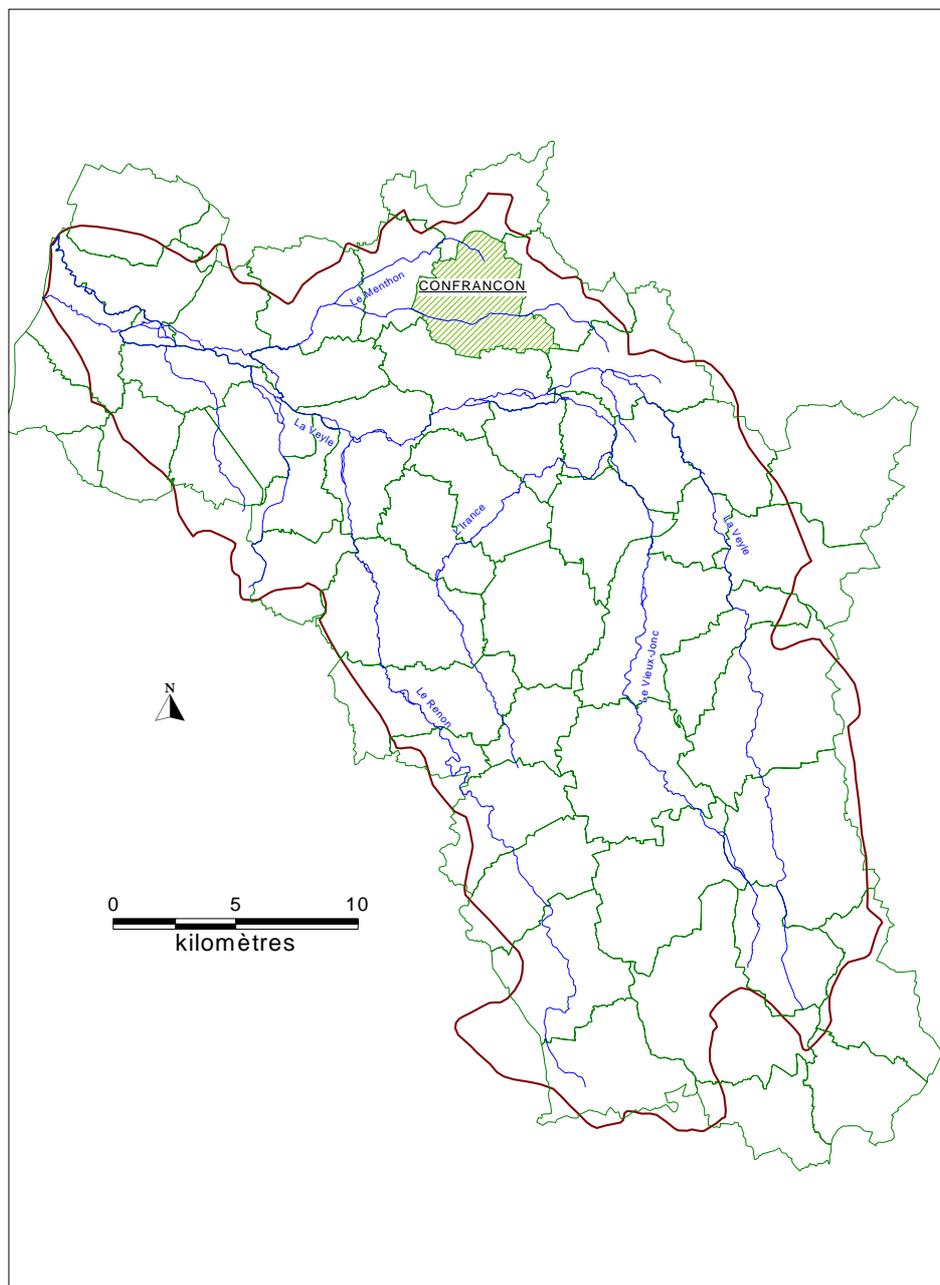
COMMUNE (S)

Confrançon (878 hab)

OPERATION

Travaux d'assainissement, Suppression STEP Logis-Neuf et raccordement à un nouvel ouvrage commun au bourg

2005/2006

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs	FICHE	A-I-10
MILIEU CONCERNE	Bief de Menthon	COMMUNE (S)	Confrançon (878 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Suppression STEP Logis-Neuf et raccordement à un nouvel ouvrage commun au bourg		2005/2006

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son zonage d'assainissement en janvier 2003. Le bourg est raccordé à une lagune, construite en 1990 dimensionnée pour 300 EqHab et fonctionne actuellement à 50 % de sa capacité. Le réseau est de type pseudo-séparatif.

Le hameau du Logis-Neuf est raccordé à une station d'épuration boues activées datant de 1974, dimensionnée pour 450 EqHab. Elle fonctionne actuellement en surcapacité.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Un diagnostic de réseaux a été réalisé en 2001-2002. il met en évidence une quantité d'eaux claires parasites importantes arrivant à la lagune et surtout à la STEP du Logis Neuf.

Le déversoir d'orage en amont de celle-ci fonctionne en outre régulièrement entraînant des rejets directs au milieu (Bief de Menthon).

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

D'après les données du SATESE et les mesures effectuées lors du diagnostic de réseau, le fonctionnement de la lagune est satisfaisant, les rejets sont conformes aux normes, même si classiquement elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

Le fonctionnement de la STEP du Logis Neuf est beaucoup plus problématique. Elle fonctionne en surcapacité et la présence d'eaux parasites aggrave la situation.

Les données de 1997 sur la qualité de l'eau du Bief de Menthon à l'étiage à l'aval de Confrançon indique une qualité passable, les paramètres déclassant étant les nitrates et les phosphates.

Les débits d'étiage sont faibles (moins de 20 litres/s pour le QMNA 5 au droit du rejet).

◆ OBJECTIFS VISES

- Plutôt que reconstruire une nouvelle STEP pour le Logis-Neuf, l'objectif serait de basculer les effluents sur le site de la lagune du Bourg par le biais d'un réseau de transfert de 750 ml en gravitaire.

Les charges totales à traiter seront alors de 530 EqHab (Logis Neuf) plus 180 EqHab (Bourg). La Lagune serait reconvertie en lit filtrant de roseaux pour traiter 800 EqHab.

THEME	A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs	FICHE	A-I-10
MILIEU CONCERNE	Bief de Menthon	COMMUNE (S)	Confrançon (878 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Suppression STEP Logis-Neuf et raccordement à un nouvel ouvrage commun au bourg		2005/2006

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Création d'un réseau de transport DN200 de 750 ml
 - ✓ Coût : 80 680 € H.T.
- Reconversion de la lagune en lit filtrant de roseaux
 - ✓ Coût : 140 000 € H.T.

- Coût total des travaux : 220 680 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de Confrançon

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Financement							
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau de transport	2004/2005	80 680	29%	23 397	15%	12 102	33%	26 624	23%	18 556
reconversion lagune en Lit Filtrant à Macrophytes	2004/2005	140 000	37%	51 800	10%	14 000	33%	46 200	20%	28 000
TOTAUX		220 680	34,1%	75 197	11,8%	26 102	33%	72 824	21,1%	46 556

THEME

A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

FICHE

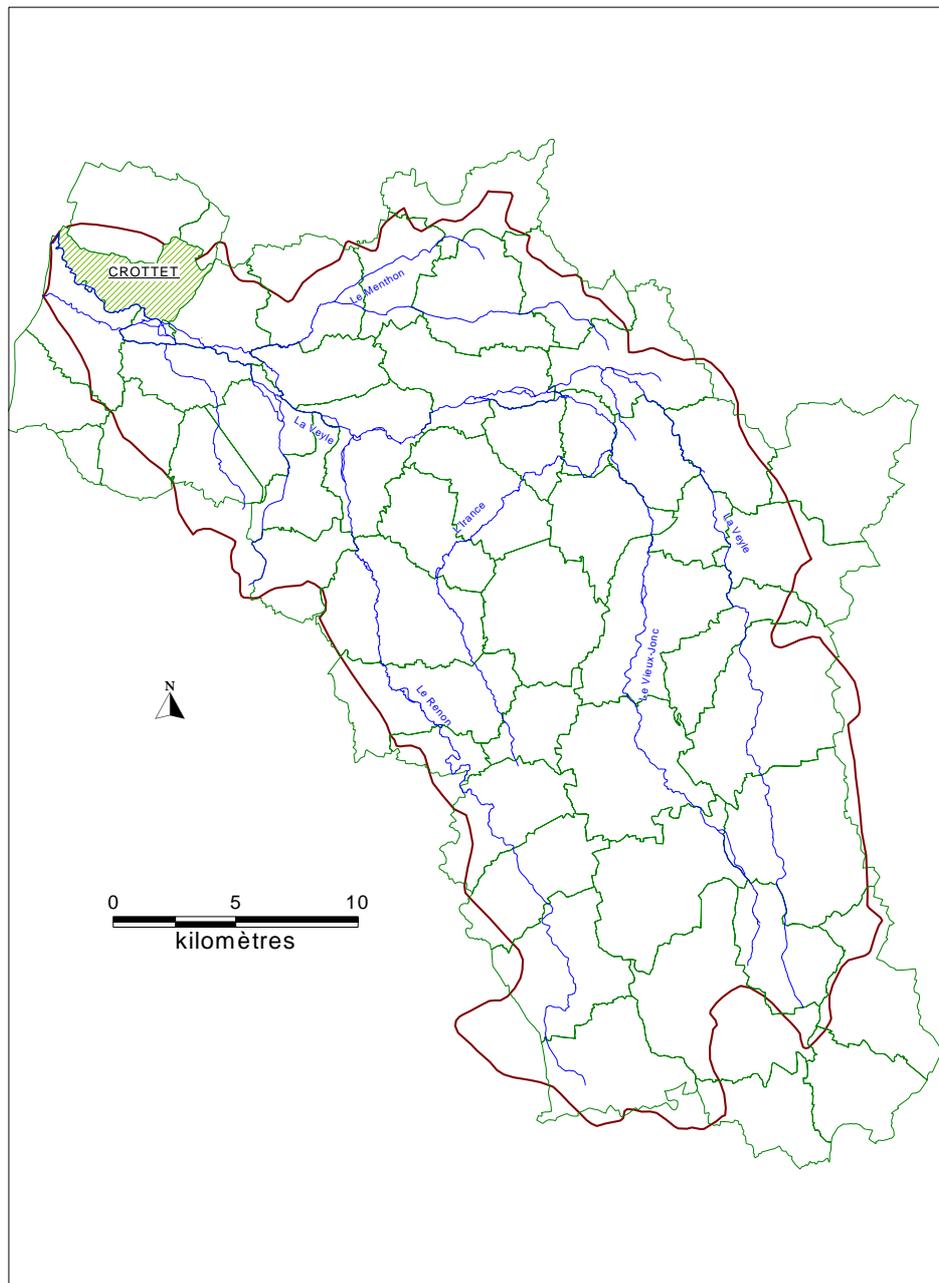
A-I-13

MILIEU CONCERNE Veyle**COMMUNE (S)**

Crottet (1509 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
Redimensionnement STEP des
Ornets

2007/2008

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs	FICHE	A-I-13
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Crottet (1509 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Redimensionnement STEP des Ormets		2007/2008

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement fin 2002.

La commune de Crottet possède un habitat relativement resserré le long des voies de communication à proximité du centre bourg.

Ainsi, le bourg, les lotissements et hameaux des alentours (soit 70 % de la population) ainsi que la ZA de la Fontaine sont desservis par l'assainissement collectif. La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Les eaux usées du bourg et ses alentours sont traités dans deux stations d'épuration :

- la station de la Gare, de type boues activées, implantée entre la Veyle et la voie SNCF est ancienne et a été reconditionnée en 1990 pour 500 EqHab. 736 EqHab y sont raccordés.
Elle n'est plus à même aujourd'hui de respecter les normes de rejets. En outre les crues de la Veyle perturbe régulièrement son fonctionnement.
- La station des Ormets, de type boues activées, située le long de la RD933 en direction de Replonges à été construite en 1989 pour 800 EqHab. 412 EqHab y sont raccordés.

Le réseau eaux usées de Crottet est majoritairement séparatif et est constitué de 10500 m de canalisations.

Le diagnostic de réseau établi en 2002 a mis en évidence la présence en quantité importante d'eaux parasites dans certains tronçons et ce malgré l'absence de conditions de nappe haute en raison de la faible pluviométrie de l'hiver 2001. Cette situation est liée à la très grande vétusté de la partie « ancienne » du réseau (nombreuses fissures, décalages, regards non étanches etc...).

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La station d'épuration de la gare ne respecte plus les normes de rejets et en cas de crue les effluents sont by-passés, les dépôts de boues au milieu sont fréquents et elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

FICHE A-I-13

MILIEU CONCERNE Veyle

COMMUNE (S)
Crottet (1509 hab)

OPERATION Travaux d'assainissement, Redimensionnement STEP des Ormets

2007/2008

◆ OBJECTIFS VISES

- Compte tenu de la situation actuelle de la STEP de la gare, il est prévu de la condamner et de raccorder l'ensemble du bourg à la STEP des Ormets qui serait redimensionnée pour 1500 EqHab.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

Le schéma directeur d'assainissement prévoit le programme de réhabilitation des réseaux et des ouvrages d'épuration suivant :

2003/2004 : réhabilitation collecteur en amont station de la gare (tronçons D1 et D2),

2005 : réhabilitation de divers petits tronçons

2007 : redimensionnement de la station des ormets et traitement des boues

2009 : suppression de la station de la gare et mis en place d'un refoulement vers la station des Ormets.

Cette fiche concerne la réhabilitation des ouvrages de traitement :

- Tranche I : redimensionnement ou reconstruction de la STEP des Ormets pour 1500 EqHab (1150 EqHab à traiter théoriquement en 2003)
 - ✓ **Coût : 345 000 € H.T.**
- Tranche II : Raccordement par refoulement du Sud du bourg (740 EqHab environ) à la STEP des Ormets
 - ✓ Poste de refoulement : 45 735 € H.T.
 - ✓ Canalisation de refoulement sous chaussée (450 ml) : 61 650 € H.T.
 - ✓ Canalisation de refoulement sous terrain naturel (160 ml) : 17 120 € H.T.
 - ✓ **Coût : 124 505 € H.T.**

Coût total des travaux : 262 405 € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Crottet

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, Redimensionnement STEP des Ormets

FICHE A-I-13

COMMUNE (S)
Crottet (1509 hab)

2007/2008

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Nouvelle STEP boues activées	2008	345 000	37%	127 650	14%	48 300	29%	100 050	20%	69 000
Réseau de refoulement Sud Bourg	2008	124 505	29%	36 106	15%	18 676	29%	36 106	27%	33 616
TOTAUX		469 505	34,9%	163 756	14,3%	66 976	29%	136 156	21,9%	102 616

THEMEA-I : Mise aux normes des rejets
domestiques collectifs**MILIEU CONCERNE**

Menthon, bief Corrian

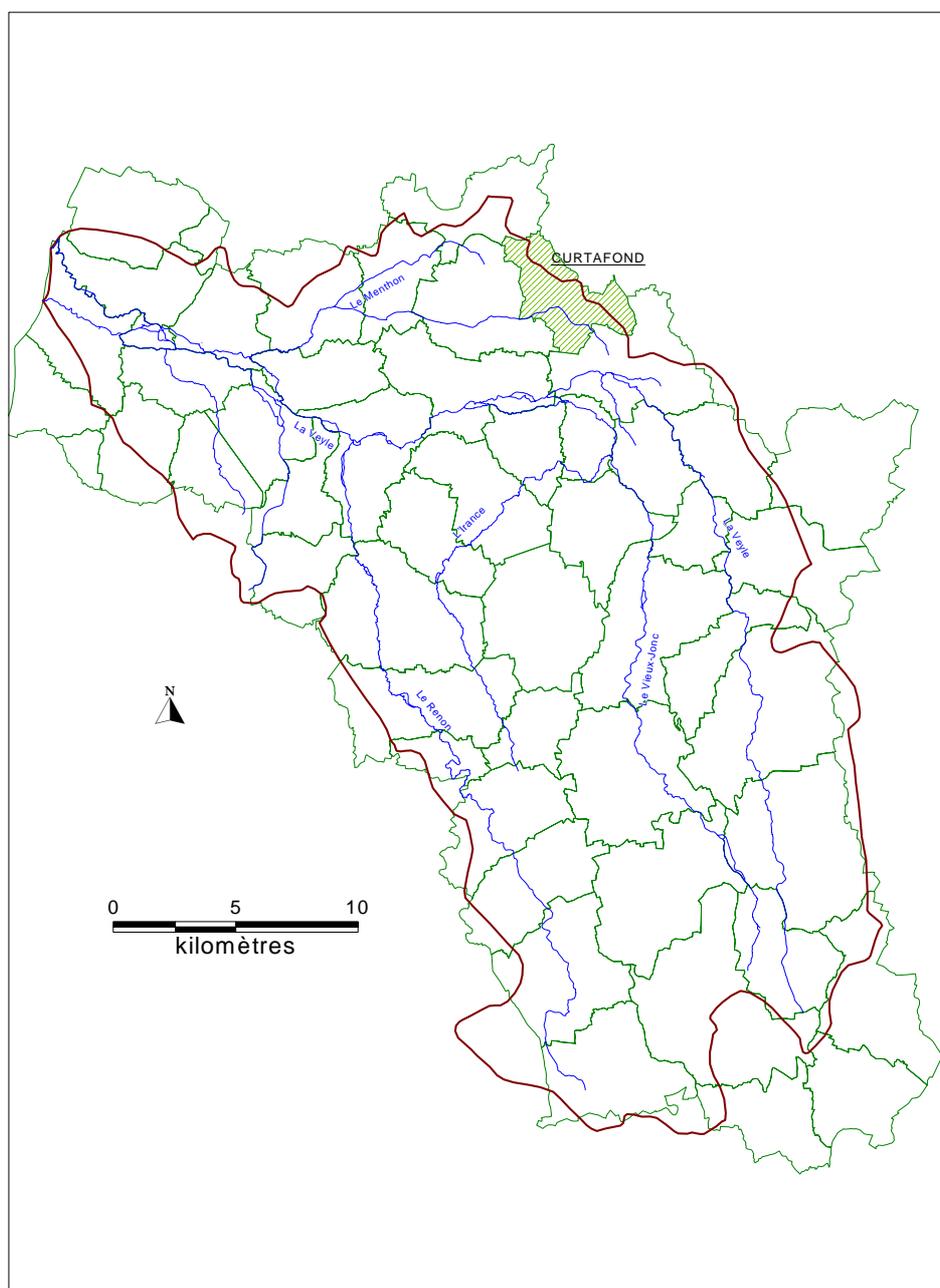
OPERATIONTravaux d'assainissement,
hameau de Chérinal**FICHE**

A-I-15

COMMUNE (S)

Curtafond (600 hab)

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Menthon, bief Corrian

OPERATION Travaux d'assainissement, hameau de Chérinal

FICHE A-I-15

COMMUNE (S)
Curtafond (600 hab)

2004/2005

CONTEXTE actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son schéma d'assainissement en juin 2000. Le bourg est raccordé à une lagune, construite en 1990.

Elle a une capacité de 300 EqHab, 70 abonnés soit environ 240 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau est de type séparatif.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le zonage d'assainissement prévoit ainsi le raccordement à l'assainissement collectif pour deux hameaux : Les Brouilles, raccordable à la lagune du village et Chérinal (21 habitations actuellement) à raccorder à un nouvel ouvrage de traitement.

Les autres hameaux et habitations dispersées de la commune ont vocation à rester en assainissement autonome, avec des mises aux normes à prévoir.

◆ Situation actuelle pour le milieu

D'après les données du SATESE, le fonctionnement de la station est satisfaisant, les rejets sont conformes aux normes, même si classiquement elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

Il n'y a pas de données sur la qualité de l'eau du Bief Corrian à l'étiage sur Curtafond. Les premières données sont bien plus à l'aval et indiquent une qualité passable en 1997, le principal paramètre déclassant étant les nitrates. La commune de Curtafond est située à l'amont du Bief Corrian, les débits d'étiage sont donc très faibles (à peine quelques litres/s).

La concentration de l'habitat sur Chérinal entraîne une pollution diffuse par les fossés.

◆ OBJECTIFS VISES

- Le hameau de Chérinal situé à 7 km au Sud de la commune regroupe aujourd'hui une vingtaine d'habitations (63 EqHab environ) assez regroupées et une zone d'activités le long de la RN 79 d'une superficie totale de 5 ha. Cette zone de par sa situation géographique aux portes de Bourg en Bresse est en outre amenée à se développer.

L'objectif est de collecter gravitairement les eaux usées de ce hameau et de les traiter dans un lit filtrant de roseaux à créer.

Le nombre d'abonnés à raccorder à terme sera d'une cinquantaine soit environ 80 habitants.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Menthon, bief Corrian

OPERATION Travaux d'assainissement, hameau de Chérinal

FICHE A-I-15

COMMUNE (S)
Curtafond (600 hab)

2004/2005

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Création d'un réseau de collecte en grès DN200 de 1300 ml
 - ✓ Coût : 220 000 € H.T.
- Création d'une station d'épuration à lits filtrants de roseaux 80 EqHab
 - ✓ Coût : 53 000 € H.T.
- Boîtes de Branchements (21 à l'heure actuelle)
 - ✓ Coût : 27 000 € H.T.

- Coût total des travaux : 300 000 € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Curtafond

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte	2004/2005	247 000	0%	0	15%	37 050	33%	81 510	52%	128 440
ouvrage traitement	2004/2005	53 000	0%	0	15%	7 950	33%	17 490	52%	27 560
	TOTAUX	300 000	0%	0	15%	45 000	33%	99 000	52%	156 000

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle

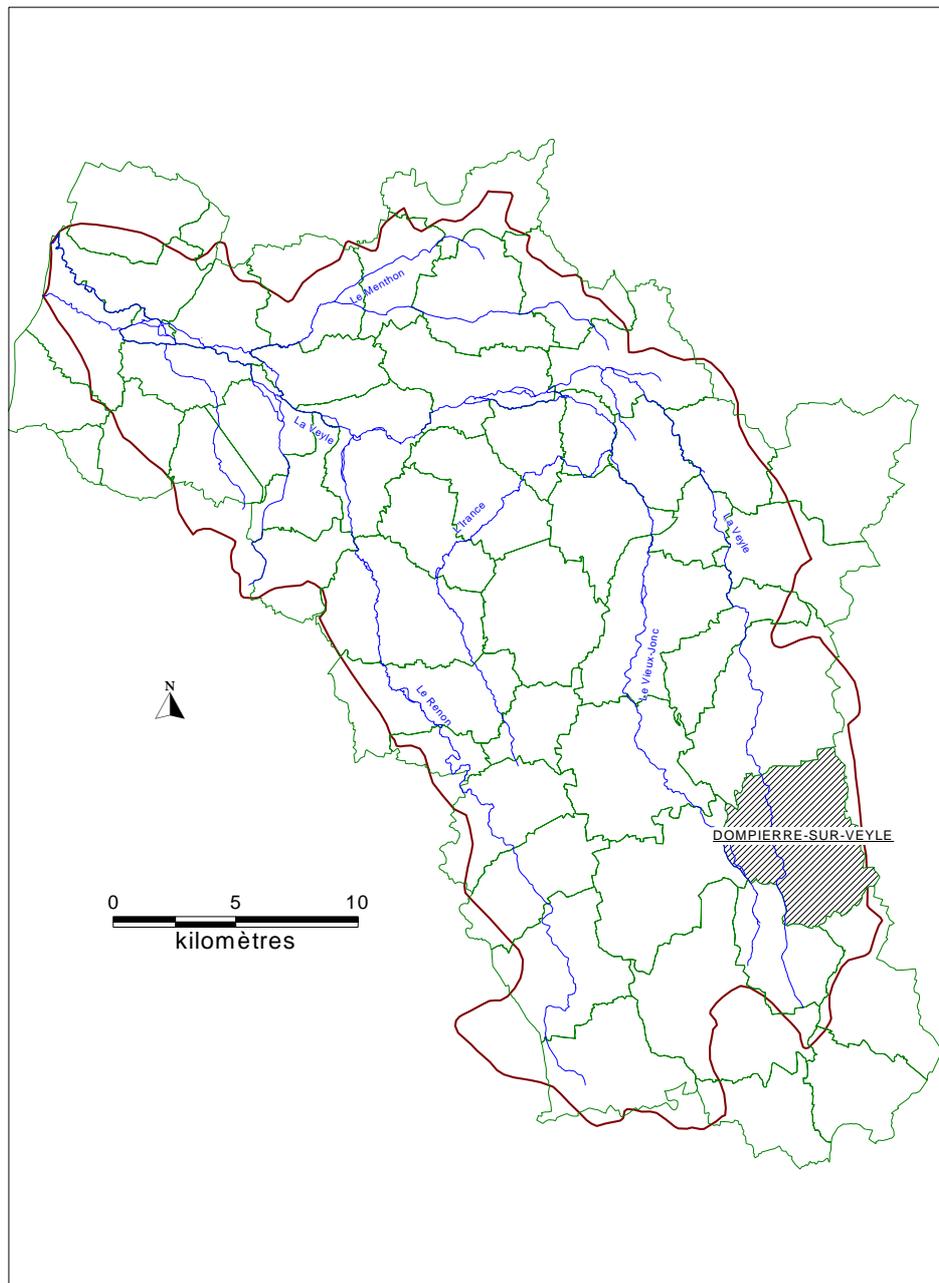
OPERATION Travaux d'assainissement, hameaux des Cointières et du Lait

FICHE A-I-16

COMMUNE (S)
Dompiere sur Veyle (980 hab)

2004

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)



THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, hameaux des Cointières et du Lait

FICHE A-I-16

COMMUNE (S)
Dompierre sur Veyle (980 hab)

2004

◆ **CONTEXTE actuel de l'assainissement communal**

La commune a approuvé son schéma d'assainissement en 1998. Le bourg est raccordé à une station d'épuration boues activées, construite en 1995

Elle a une capacité de 1000 EqHab, 700 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau ancien (centre du village) est unitaire alors que les extensions sont de type séparatif.

Le zonage d'assainissement réaffirme la prédominance de l'assainissement autonome dans les fermes et habitations dispersées tenu de l'habitat existant et du relief de la commune qui rend difficile les extensions de réseaux de collecte des eaux usées.

Cependant, la situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

De ce fait, plusieurs hameaux présentent des problèmes de traitement des eaux usées et doivent donc relever de l'assainissement collectif. Les hameaux regroupant le plus d'habitants sont ceux des « Grandes et Petites Cointières » (66 EqHab) et du « Lait » (22 EqHab).

Le raccordement à la station d'épuration du bourg initialement envisagé n'est pas réalisable compte tenu de la topographie et de la capacité actuelle de la STEP (extensions urbaines prévues autour du bourg).

◆ **Situation actuelle pour le milieu**

La station d'épuration fonctionne bien même si classiquement elle traite très peu le phosphore. De ce fait et compte tenu de la faible capacité de dilution de la Veyle, celle-ci perd une classe de qualité (verte à jaune) après le rejet de la station.

Le paramètre déclassant est le phosphore.

Les rejets diffus des hameaux nommés précédemment ont lieu dans le bief du Lentet qui rejoint la Veyle à hauteur de Lent. Aucune donnée n'est disponible sur ce petit bief.

La concentration des habitations sur ces hameaux entraîne des problèmes d'ordre sanitaire.

◆ **OBJECTIFS VISES**

Collecter et traiter les effluents domestiques de ces 3 hameaux (100 EqHab environ actuellement) regroupés dans un ouvrage de type lagunage à créer.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Hameau des Cointières
 - ✓ Création d'un réseau de collecte DN 200 de 830 ml et 22 branchements
 - Coût : 142 500 €.H.T.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, hameaux des Cointières et du Lait

FICHE A-I-16

COMMUNE (S)
Dompierre sur Veyle (980 hab)

2004

- ✓ Création d'un poste de refoulement et 160 ml de conduite de refoulement
 - Coût : 38 000 € H.T.
- ✓ Ouvrage de traitement type lagunage 100 EqHab
 - Coût : 34 000 € H.T.
- ✓ Contrôle étanchéité
 - Coût : 2 000 € H.T.

▪ Hameau du Lait :

- ✓ création d'un réseau de collecte DN200 de 470 ml et 12 branchements particuliers
 - Coût : 75 700 € H.T.
- ✓ Création d'un réseau de transport par refoulement vers lagunage DN200 de 280 ml en gravitaire, 1 poste de refoulement et 670 ml de conduite de refoulement.
 - Coût : 99 000 € H.T.
- ✓ Contrôle étanchéité
 - Coût : 2 000 € H.T.
- ✓ Divers et Honoraires
 - Coût : 31 300 € H.T.

Coût total des travaux : 425 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de Dompierre sur Veyle

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte	2004	218 200	0%	0	10%	21 820	36%	78 552	54%	117 828
réseau transport	2004	137 000	0%	0	10%	13 700	36%	49 320	54%	73 980
ouvrage traitement	2004	34 000	0%	0	15%	5 100	36%	12 240	49%	16 660
divers maîtrise d'œuvre	2004	35 800	0%	0	15%	5 370	36%	12 888	49%	17 542
	TOTAUX	425 000	0%	0	11%	45 990	36%	153 000	53%	226 010

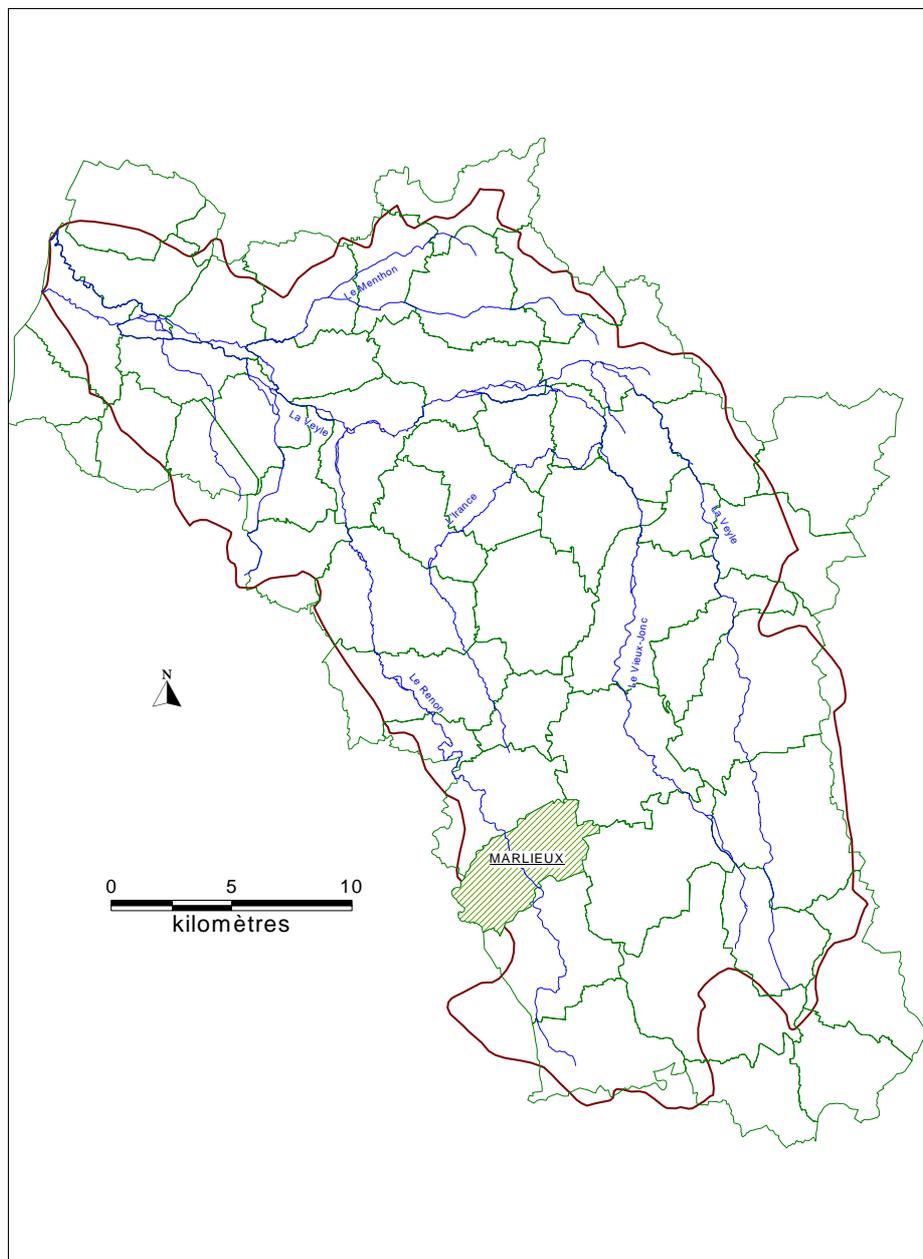
THEME

A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle**OPERATION**Travaux d'assainissement,
Construction nouvel ouvrage de
traitement des eaux**FICHE****A-I-20****COMMUNE (S)**

Marlieux (682 hab)

2004

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, Construction nouvel ouvrage de traitement des eaux

FICHE A-I-20

COMMUNE (S)
Marlieux (682 hab)

2004

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son zonage d'assainissement et schéma directeur d'assainissement (comprenant un diagnostic du réseau) en 2003.

La commune de Marlieux possède un habitat relativement regroupé au niveau du centre bourg avec quelques écarts constitués de fermes principalement.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le bourg est raccordé a une station d'épuration boues activées construite en 1968. Cette station d'une capacité nominale théorique de 400 EqHab est vétuste (génie civil et organes en piteux état) et la charge actuellement collectée (500 EqHab environ en 2003) est incompatible avec ses capacités de traitement. Le rendement très médiocre sur les boues indique notamment des départs de boues fréquents.

Le réseau de Marlieux est constitué :

- d'une antenne pseudo-séparative en rive gauche du Renon (Ouest de la commune)
- d'une antenne principale unitaire drainant tout le centre bourg et les lotissements de l'Est du village.

L'antenne principale draine bien entendu une quantité d'eaux pluviales très importante (surface active estimée à 18 ha) en période pluvieuse avec des déversements réguliers au milieu naturel mais aussi des eaux claires parasites par temps sec. Ces eaux claires proviennent d'une ancienne galerie en pierres sèches, briques etc, qui traverse la voie ferrée. Cette galerie n'est bien entendue pas étanche et ne présente plus de radier par endroit : les effluent et la nappe sont en contact permanent !

Marlieux subit en outre une pression urbaine forte avec une population estimée à 1000 hab en 2009.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

L'ensemble du système d'assainissement de Marlieux présente des dysfonctionnements. Les normes de rejets ne sont plus respectées. La station d'épuration ancienne fonctionne à saturation, les départs de boues au milieu sont fréquents et elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité du Renon à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore. Le Renon perd une classe de qualité après le rejet de la STEP de Marlieux.

THEME	A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs	FICHE	A-I-20
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Marlieux (682 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Construction nouvel ouvrage de traitement des eaux		2004

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Améliorer les rejets de la commune de Marlieux actuellement non conformes et dégradant le milieu récepteur, compte tenu du système de traitement actuel déficient et des projets d'urbanisation de la commune.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

Malgré les gros travaux de mise en séparatif du réseau, le vieux-village restera en unitaire. Il est donc nécessaire de prévoir un système d'assainissement capable d'accepter un certain volume d'eaux parasites mais en même temps performant au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

- Création d'une nouvelle station d'épuration 800 EqHab de type lit filtrant à macrophytes.
✓ Coût : 256 000 € H.T.
- Canalisation de refoulement DN 80 de 80 ml pour renvoyer les eaux usées du poste de refoulement actuel au nouveau système de traitement
✓ Coût : 6100 € H.T.

Coût Total des travaux : 262 100 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de Marlieux

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
lit filtrant macrophytes	2004/2005	256 000	37%	94 720	8%	20 480	35%	89 600	20%	51 200
canalisation transport	2004/2005	6 100	29%	1 769	15%	915	35%	2 135	21%	1 281
TOTAUX		262 100	36,8%	96 489	8,2%	21 395	35%	91 735	20%	52 481

THEME A-I : Maîtriser la pollution domestique

MILIEU CONCERNE Vieux-Jonc

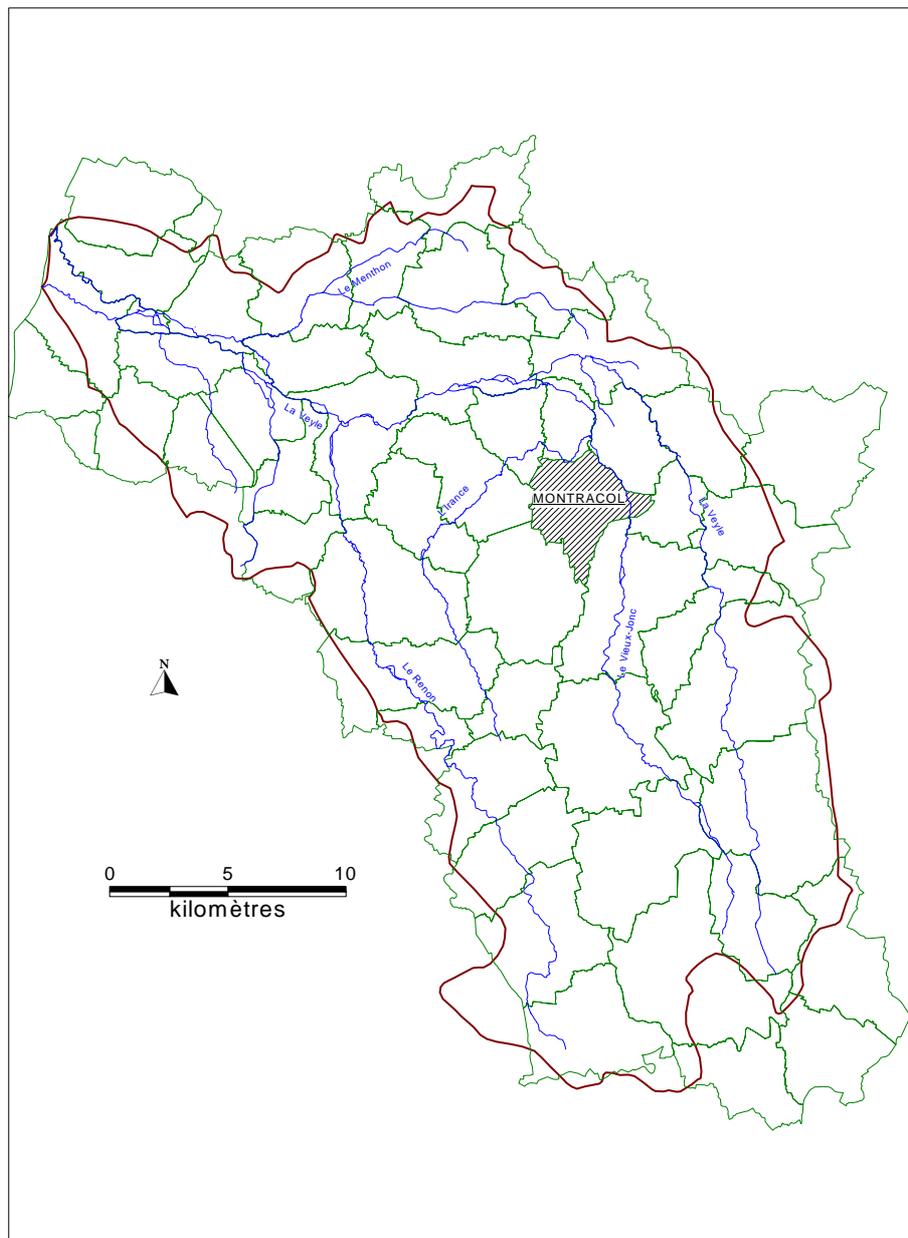
OPERATION Travaux d'assainissement, hameau de l'Etoile

FICHE A-I-23

COMMUNE (S)
Montracol (619 hab)

2005/2006

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)



THEME A-I : Maîtriser la pollution domestique

MILIEU CONCERNE Vieux-Jonc

OPERATION Travaux d'assainissement, hameau de l'Etoile

FICHE A-I-23

COMMUNE (S)
Montracol (619 hab)

2005/2006

◆ **CONTEXTE actuel de l'assainissement communal**

La commune a approuvé son zonage d'assainissement en 2000. Le bourg est raccordé à une lagune de 400 EqHab.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le zonage d'assainissement prévoit ainsi le raccordement à l'assainissement collectif pour plusieurs hameaux dont le hameau de l'Etoile situé le Long de la RD 936 sur une butte dominant le Vieux-Jonc, affluent de la Veyle.

Les autres hameaux et habitations dispersées de la commune on vocation à rester en assainissement autonome, avec des mises aux normes à prévoir.

◆ **Situation actuelle pour le milieu**

D'après les données du SATESE, le fonctionnement de la station est satisfaisant, les rejets sont conformes aux normes, même si classiquement elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité du Vieux-Jonc à l'étiage sur ce secteur était classée très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore du fait des rejets importants situés en amont (industries agro-alimentaires : Bresse Bleu, CAPA, Salaisons de St André sur Vieux-Jonc).

Le Vieux-Jonc est un cours d'eau très sensible à l'étiage (QMNA5 de l'ordre de 80 l/s). L'amélioration de la qualité des eaux du Vieux-Jonc, qui passe par l'amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques et industriels et la mise en place d'ouvrages de traitements performants là ou ils manquent, est une priorité du contrat de rivière.

◆ **OBJECTIFS VISES**

Le hameau de l'Etoile qui regroupe aujourd'hui une quarantaine d'habitations et un restaurant (soit 170 EqHab environ) est soumis à une forte pression démographique de par sa situation géographique le long de la RD 936 aux portes de Bourg en Bresse. L'objectif est de collecter les eaux usées de ce hameau et de les traiter dans un ouvrage de traitement de type lit filtrant de roseaux à créer avec rejet final dans le Vieux-Jonc.

THEME A-I : Maîtriser la pollution domestique

MILIEU CONCERNE Vieux-Jonc

OPERATION Travaux d'assainissement, hameau de l'Etoile

FICHE A-I-23

COMMUNE (S)
Montracol (619 hab)

2005/2006

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Création d'un réseau de collecte en grès DN200 de 1650 ml
 - ✓ Coût : 350 000 € H.T.
- Création d'un réseau de transport
 - ✓ Coût : 65 000 € H.T.
- Création d'un poste de relèvement des effluents avant station
 - ✓ Coût : 25 000 € H.T.
- Création d'un ouvrage de traitement de type lit filtrant à macrophytes de 300 EqHab
 - ✓ Coût : 130 000 € H.T.
- Imprévus, divers et honoraires
 - ✓ Coût : 75 000 € H.T.
- **Coût total des travaux : 645 000 € H.T.**

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Montracol

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte	2004/2005	350 000	0%	0	10%	35 000	39%	136 500	51%	178 500
réseau transport	2004/2005	65 000	29%	18 850	10%	6 500	39%	25 350	22%	14 300
station relevage	2004/2005	25 000	24%	6 000	10%	2 500	39%	9 750	27%	6 750
ouvrage traitement	2004/2005	130 000	24%	31 200	10%	13 000	39%	50 700	27%	35 100
Divers maîtrise d'œuvre	2004/2005	75 000	24%	18 000	10%	7 500	39%	29 250	27%	20 250
	TOTAUX	645 000	11%	74 050	10%	64 500	39%	251 550	40%	254 900

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Renon

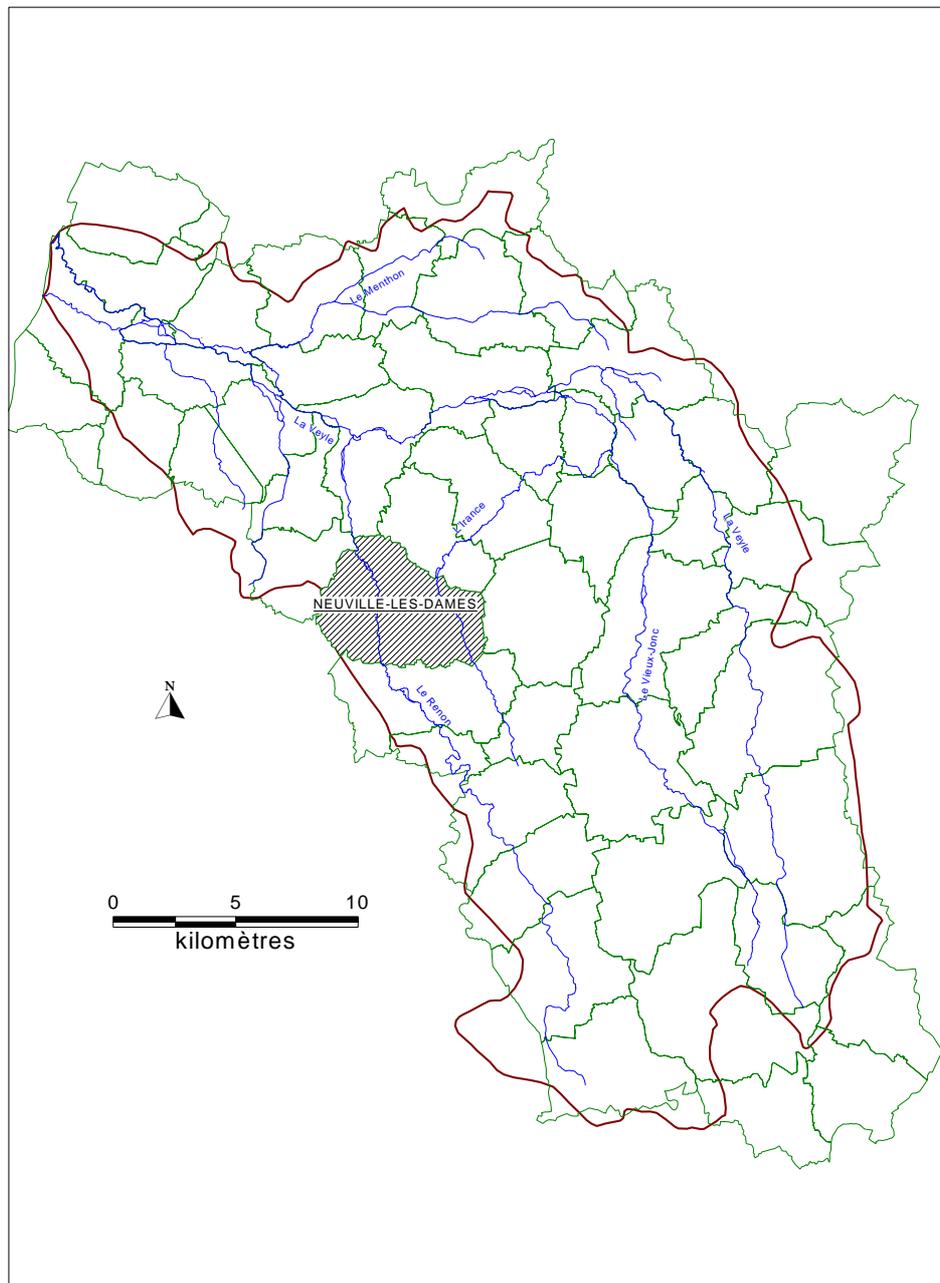
OPERATION Travaux d'assainissement,
Construction nouvelle STEP

FICHE A-I-24

COMMUNE (S)
Neuille les Dames (1265 hab)

2004

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)



THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Renon

OPERATION Travaux d'assainissement, Construction nouvelle STEP

FICHE A-I-24

COMMUNE (S)
Neuville les Dames (1265 hab)

2004

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune termine actuellement son zonage d'assainissement. Il devrait être approuvé avant l'été 2003. Un diagnostic de réseaux avait été réalisé en 1994.

La commune de Neuville les Dames possède un habitat relativement regroupé au niveau du centre bourg ainsi que des habitations dispersées (230 environ) constitués de fermes en activités et/ou rénovées en habitation.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le bourg est raccordé à une station d'épuration boues activées construite en 1983. Cette station d'une capacité nominale théorique de 800 EqHab (630 avec les normes actuelles) est vétuste (génie civil et organes en piteux état) et la charge actuellement collectée est supérieure à ses capacités de traitement (900 EqHab raccordés en tenant compte de la maison de retraite). Les derniers bilans du SATESE indiquent un fonctionnement de plus en plus critique avec des départs de boues fréquents.

Le réseau de Neuville les Dames est constitué :

- de 4950 ml de réseau unitaire ancien (1960 voir début du siècle dans le Vieux village)
- 933 ml de réseau pseudo-séparatif
- 400 ml de réseau séparatif sur les extensions récentes (nouveaux lotissements)

Compte tenu de la nature unitaire du réseau, une quantité importante d'eau pluviale est drainée par le réseau en temps de pluie et de par la nature du déversoir d'orage situé en amont de la station d'épuration on peut légitimement penser qu'une grosse majorité des effluents partent au milieu naturel lors des pluies importantes.

Même en période très sèche comme ce début de printemps 2003, il a été constaté qu'une quantité non négligeable d'eau usée part directement au milieu naturel de par la mauvaise conception de ce déversoir d'orage.

Enfin le diagnostic de réseaux effectué en 1994 mettait en évidence des eaux claires parasites au niveau des regards principalement. Des travaux d'étanchéification ont été réalisés depuis par la commune. Il persiste encore aujourd'hui une quantité d'ECP de l'ordre de 20 à 30 % du débit total arrivant à la station.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Renon

OPERATION Travaux d'assainissement, Construction nouvelle STEP

FICHE A-I-24

COMMUNE (S)
Neuille les Dames (1265 hab)

2004

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

L'ensemble du système d'assainissement de Neuville les Dames même s'il n'est pas catastrophique présente des dysfonctionnements. Les normes de rejets sont dépassées sur les derniers bilans. La station d'épuration fonctionne à saturation, les départs de boues au milieu sont fréquents (en outre elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore).

La nature générale du réseau entraîne des rejets directs au milieu naturel surtout par temps pluvieux mais également par temps sec ce qui est plus grave.

La qualité du Renon à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore. Le Renon perd une classe de qualité après le rejet de la STEP de Neuville les Dames.

◆ OBJECTIFS VISES

- Améliorer les rejets de la commune de Neuville les Dames actuellement non conformes et dégradant le milieu récepteur, compte tenu du système de traitement actuel déficient.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Création d'une nouvelle station d'épuration 1200 EqHab de type lit filtrant à macrophytes.

En effet malgré les travaux de mise en séparatif du réseau qui sont également prévus, une partie du vieux-village restera en unitaire. Il est donc nécessaire de prévoir un système d'assainissement capable d'accepter un certain volume d'eaux parasites mais en même temps performant au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

✓ Coût 300 000: € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Neuville les Dames

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
lit filtrant macrophytes	2004/2005	300 000	37%	111 000	13%	39 000	30%	90 000	20%	60 000

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle et ruisseau de l'Iragnon

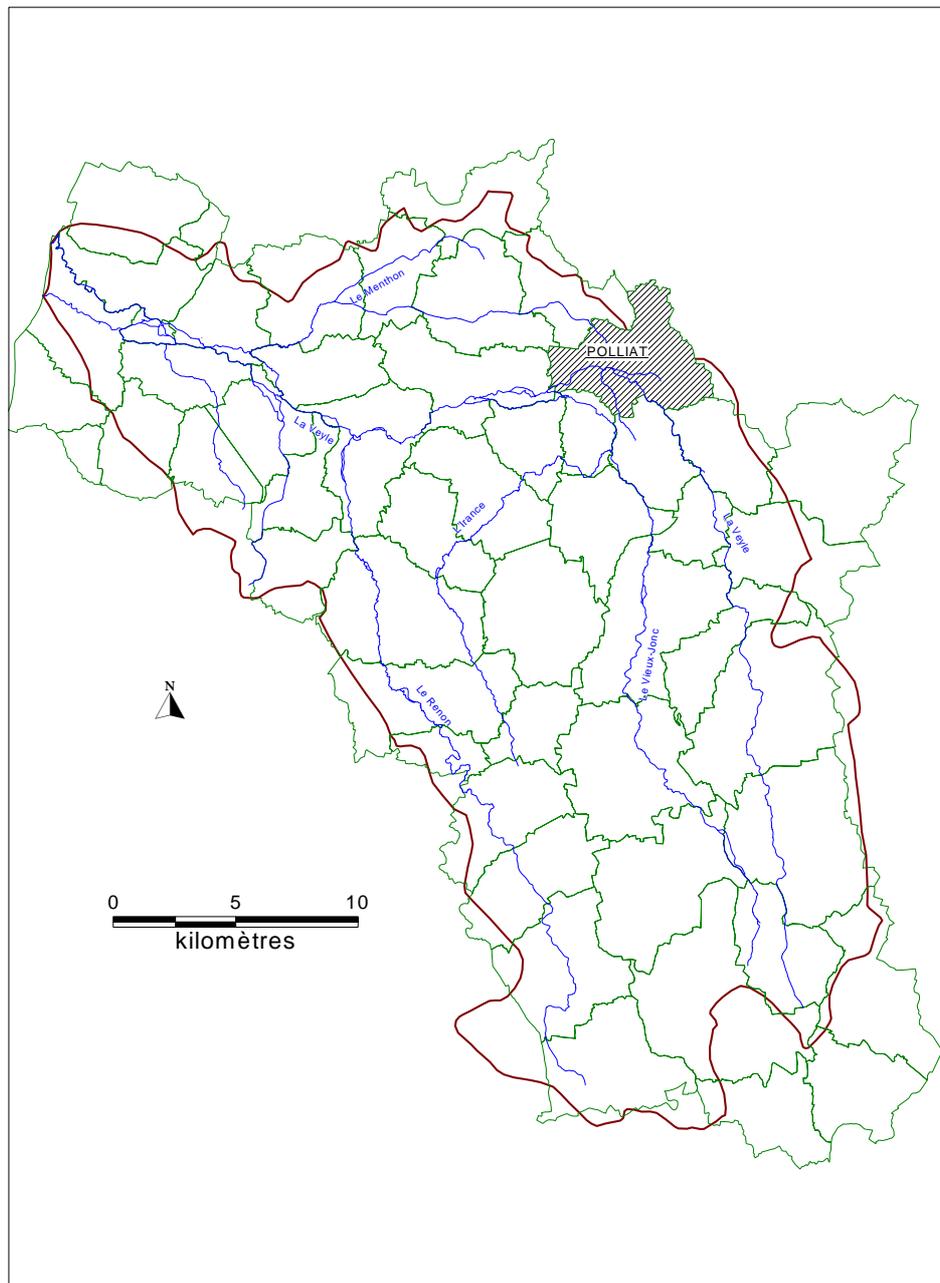
OPERATION Travaux d'assainissement, hameau de Vial

FICHE A-I-27

COMMUNE (S)
Polliat (2059 Hab)

2005/2006

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)



THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle et ruisseau de l'Iragnon

OPERATION Travaux d'assainissement, hameau de Vial

FICHE A-I-27

COMMUNE (S)
Polliat (2059 Hab)

2005/2006

◆ **CONTEXTE actuel de l'assainissement communal**

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement le 13 avril 2000. Le bourg est raccordé à une station d'épuration de type boues activées, construite en 1996. Elle a une capacité de 2000 EH, 1050 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau est majoritairement unitaire et ancien, notamment dans le centre du village.

La commune présente plusieurs hameaux non raccordés au réseau collectif. L'assainissement autonome sur la commune (et sur le bassin versant de la Veyle en général) fonctionne mal compte tenu de la nature argileuse et hydromorphe des sols. Les rejets d'eau usées se font donc souvent directement dans les fossés.

Deux hameaux importants sont dans cette situation : le hameau de Vial (60 foyers) et celui de Champvent (31 foyers).

◆ **Situation actuelle pour le milieu**

Le hameau de Vial (180 EqHab environ) se trouve en amont hydraulique immédiat du champ de captage en eau potable de Vial qui alimente plus de 30000 habitants. La partie ouest du hameau se trouve dans le périmètre de protection éloignée. Lors de l'étude hydrogéologique menée en 2001 sur le captage de Vial, la présence d'écoulements d'eaux usées à proximité immédiate du captage ont été mis en évidence. Par ailleurs, une partie des rejets du hameau est collectée par un fossé qui aboutit dans le ruisseau de l'Iragnon, bief phréatique prenant naissance dans le marais tourbeux alcalin de Vial, zone humide faisant l'objet d'une convention de gestion avec le C.R.E.N. Le ruisseau de l'Iragnon présente une altération de la qualité de l'eau. Le paramètre déclassant est l'azote (azote Kjeldhal et nitrates).

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Supprimer les risques de pollution du captage AEP de Vial, diminuer la pollution du ruisseau de l'Iragnon et de ce fait les risques de pollution du marais de Vial.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Création d'un réseau de collecte
 - ✓ Réseau grès et fonte unitaire sur 2800 ml (dont 1000 ml de réseau de transfert)
 Coût : 353 680 €HT
- Création d'un ouvrage de traitement type lagunage naturel de 200 EqHab :
 - ✓ Traitement des eaux usées avant rejet dans la Veyle au lieu dit moulin de Loyasse
 Coût : 79 275 € H.T.
- Coût total des travaux : 432 955 € H.T.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle et ruisseau de l'Iragnon

OPERATION Travaux d'assainissement, hameau de Vial

FICHE A-I-27

COMMUNE (S)
Polliat (2059 Hab)

2005/2006

◆ **MAITRE D'OUVRAGE** commune de POLLIAT

◆ **DEVIS ESTIMATIF**

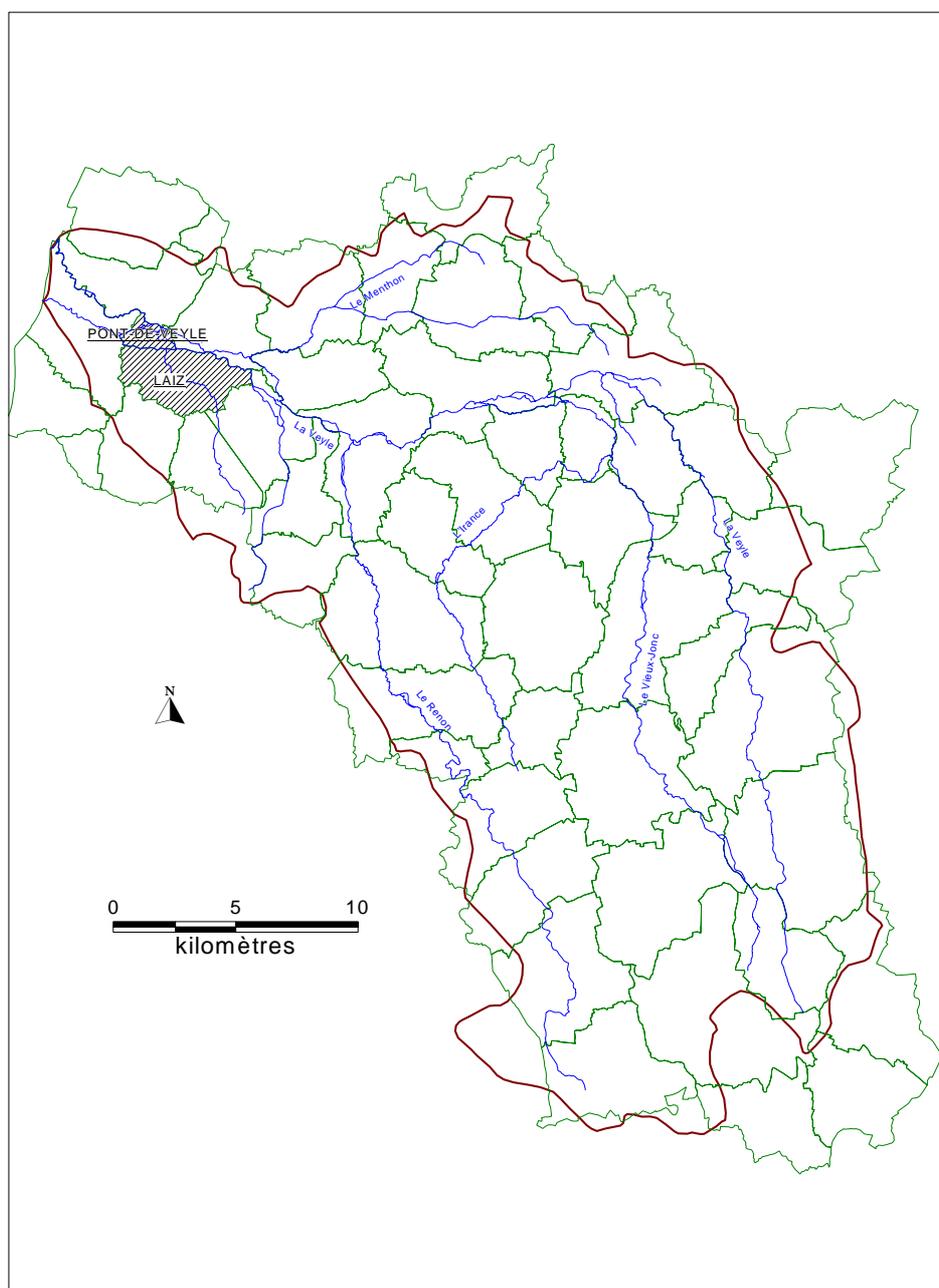
–

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
			réseau collecte	2005/2006	231 720	0%	0	15%	34 758	28%
réseau transport	2005/2006	121 960	29%	35 368	15%	18 294	28%	34 149	28%	34 149
ouvrage traitement	2005/2006	79 275	37%	29 332	15%	11 891	28%	22 197	20%	15 855
	TOTAUX	432 955	14,9%	64 700	15%	64 943	28%	121 227	42,1%	182 084

THEMEA-I : Mise aux normes des rejets
domestiques collectifs**FICHE****A-I-28****MILIEU CONCERNE** Veyle**COMMUNE (S)**Pont de Veyle (1571 hab)
Laiz (1010 hab)**OPERATION**Travaux d'assainissement,
Nouvelle STEP

2009

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, Nouvelle STEP

FICHE A-I-28

COMMUNE (S)
Pont de Veyle (1571 hab)
Laiz (1010 hab)

2009

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement en février 2003.

Compte tenu de la petite taille de la commune et de la densité de l'habitat, pratiquement toutes les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement qui collecte les eaux usées jusqu'à une station d'épuration boues activées construite en 1979.

Cette station qui traite également les eaux usées de la commune limitrophe de Laiz a une capacité de 3000 EqHab, 665 abonnés de Pont de Veyle et 331 abonnés de Laiz y sont raccordés. La station est donc en surcharge théorique de traitement (4000 EqHab pour 3000 Eq Hab de capacité théorique).

Le réseau pseudo-séparatif de Pont de Veyle est constitué de :

- 4100 ml de réseau « ancien » voir très ancien (plus de 20 ans)
- 1700 ml de réseau « récent »
- 170 ml de canalisation de refoulement

Le diagnostic de réseau établi en 2002 a mis en évidence la présence en quantité importante d'eaux parasites et ce malgré l'absence de conditions de nappe haute en raison de la faible pluviométrie de l'hiver 2001. Cette situation est liée à la très grande vétusté de la partie « ancienne » du réseau (nombreuses fissures, décalages, regards non étanches etc...) et de la présence à faible profondeur de la nappe de la Veyle.

La quantité d'ECP mesurée est de 166.6 m³/j pour un débit d'eaux usées de 225.4 m³/j soit un **taux d'ECP de 43 %**.

Cette quantité d'ECP représente 80 % des ECP arrivant à la station. Les 20 % restant provenant de la commune de Laiz.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La station d'épuration ancienne fonctionne à peu près bien au niveau des rendements même si elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

Cependant elle arrive aujourd'hui à saturation et la quantité importante d'eau claire parasite perturbe son fonctionnement. Compte tenu de l'extension urbaine prévue sur Laiz et Pont de Veyle dans les 5 années à venir, il est nécessaire d'envisager le changement de la station à l'horizon 2009.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

◆ OBJECTIFS VISES

- Mettre en place à moyen terme (5 à 7 ans) une nouvelle STEP pour pouvoir respecter les normes de rejet et traiter le phosphore.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, Nouvelle STEP

FICHE A-I-28

COMMUNE (S)
Pont de Veyle (1571 hab)
Laiz (1010 hab)

2009

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Création d'une nouvelle station d'épuration boues activées 4500 EqHab
 - ✓ Coût : 630 850 € H.T.
- surcoût construction en zone inondable : + 20%
 - ✓ Coût : 126 170 € H.T.
- Traitement de l'azote et du phosphore,
 - ✓ Coût : 109630 € H.T.

Coût total des travaux : 866 650 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE** communes de Pont de Veyle et Laiz

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Nouvelle STEP	2009/2010	866 650	17%	147 331	15%	129 998	31%	268 662	37%	320 661

THEME

A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

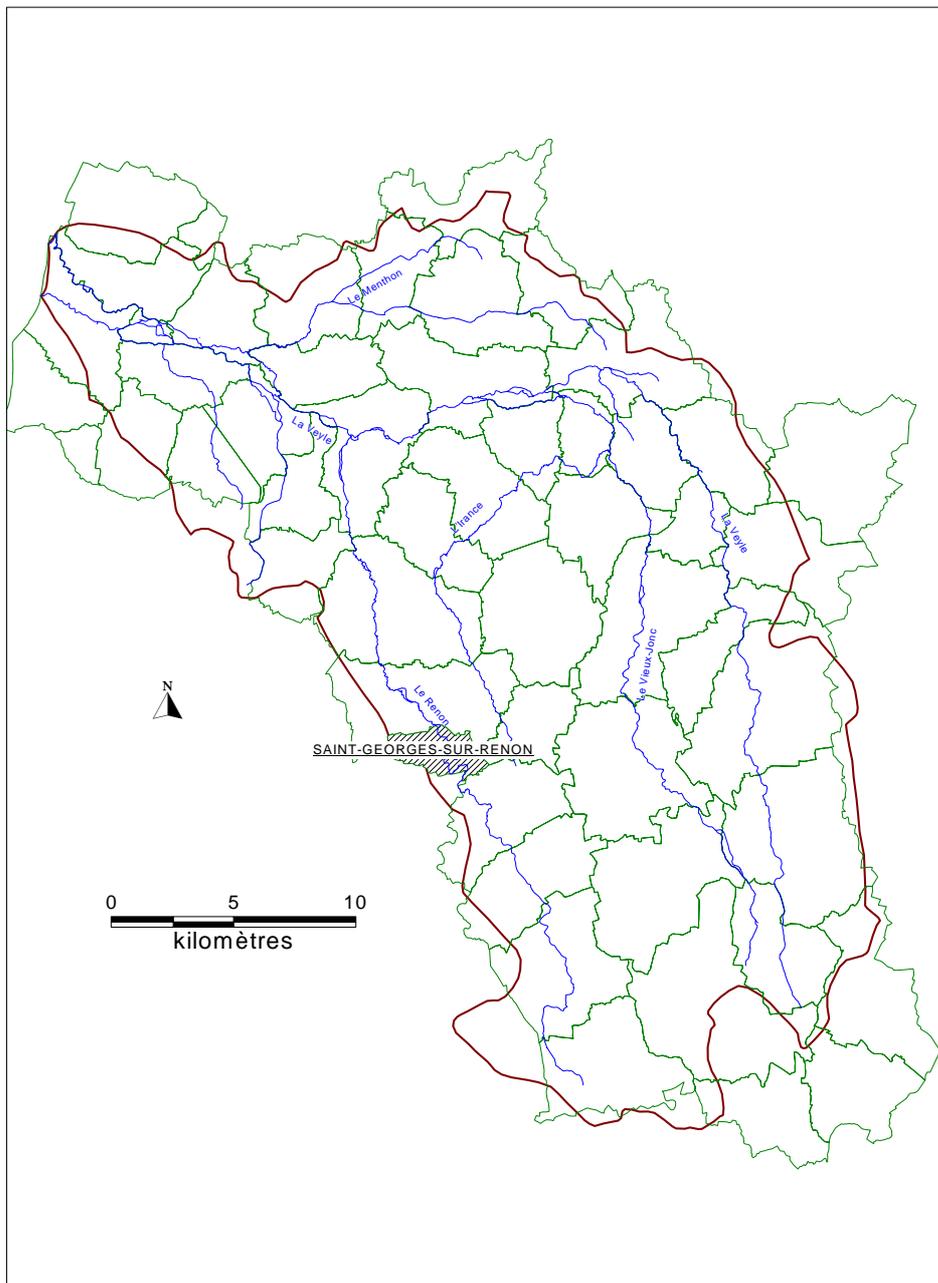
MILIEU CONCERNE Renon**OPERATION**

Travaux d'assainissement, ouvrage de traitement du village

FICHE**A-I-39****COMMUNE (S)**

St Georges sur Renon (165 hab)

2004

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Renon

OPERATION Travaux d'assainissement, ouvrage de traitement du village

FICHE A-I-39

COMMUNE (S)
St Georges sur Renon (165 hab)

2004

CONTEXTE actuel de l'assainissement communal

La commune termine actuellement son zonage d'assainissement. Il sera approuvé avant juin 2003. Il n'existe pas d'assainissement collectif sur le Bourg mais seulement un réseau pluvial de plus de 30 ans dont l'exutoire se situe dans la rivière le Renon.

Les habitations du bourg (35 environ) qui ne possèdent pour la plupart que des fosses septiques sont en réalité presque toutes raccordées directement ou après leur fosse septique au réseau pluvial.

On peut donc considérer que le réseau actuel du village est un réseau unitaire avec rejet direct au milieu naturel.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Du fait de la concentration de l'habitat dans le bourg rendant pratiquement impossible la réhabilitation de l'assainissement autonome et du rejet direct au milieu naturel, le zonage d'assainissement prévoit la mise en place d'un ouvrage de traitement à l'exutoire du réseau actuel en reprenant partiellement les branchements (by-pass des fosses septiques et déconnexion d'une partie des eaux pluviales).

Les autres habitations dispersées de la commune ont vocation à rester en assainissement autonome, avec des mises aux normes à prévoir.

◆ Situation actuelle pour le milieu

Il n'y a pas de données précises de la qualité du Renon à l'exutoire du réseau actuel. Les points mesurés en 1997 en amont et en aval sur le Renon montraient une qualité passable à mauvaise.

En outre l'impact sur le milieu naturel est certain compte tenu du rejet direct sans traitement de 75 à 100 Eq Hab environ. Les photos du rejet prises en avril 2003 attestent de cet impact (voir ci-après).

Le Renon est un cours d'eau très sensible à l'étiage de part son très faible débit (QMNA5 = 35 l/s environ au droit de St Georges sur Renon).

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Renon

OPERATION Travaux d'assainissement, ouvrage de traitement du village

FICHE A-I-39

COMMUNE (S)
St Georges sur Renon (165 hab)

2004



Photos du rejet du réseau « unitaire » de St Georges sur Renon directement dans le Renon

◆ OBJECTIFS VISES

- Traiter les eaux usées des habitations du bourg de St Georges sur Renon (105 EqHab) qui sont actuellement déversées directement et sans traitement dans le Renon, cours d'eau très sensible aux pollutions domestiques.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Reprise de 35 branchements sur le réseau « unitaire » actuel
 - ✓ Coût : 35 000 € H.T.
- Mise en place de 10 regards et remise en état partiel du réseau (changement de quelques éléments trop détériorés)
 - ✓ 30 000 € H.T.
- Création d'un réseau de transport de 150 ml DN 400 sous terrain naturel
 - ✓ Coût : 30 000 € H.T.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Renon

OPERATION Travaux d'assainissement, ouvrage de traitement du village

FICHE A-I-39

COMMUNE (S)
St Georges sur Renon (165 hab)

2004

- Création d'un lit filtrant de roseaux de 150 EqHab
✓ Coût : 100 000 € H.T.

Coût total des travaux : 195 000 € H.T.

♦ **MAITRE D'OUVRAGE** commune de St Georges sur Renon

♦ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Branchements	2004	35 000	AD	0	15%	5 250	41%	14 350	44%	15 400
réfection partielle réseau	2004	30 000	AD	0	15%	4 500	41%	12 300	44%	13 200
réseau transport	2004	30 000	29%	8 700	10%	3 000	41%	12 300	20%	6 000
ouvrage traitement	2004	100 000	34%	34 000	5%	5 000	41%	41 000	20%	20 000
	TOTAUX	195 000		42 700	21,9%	17 750	41%	79 950	28%	54 600

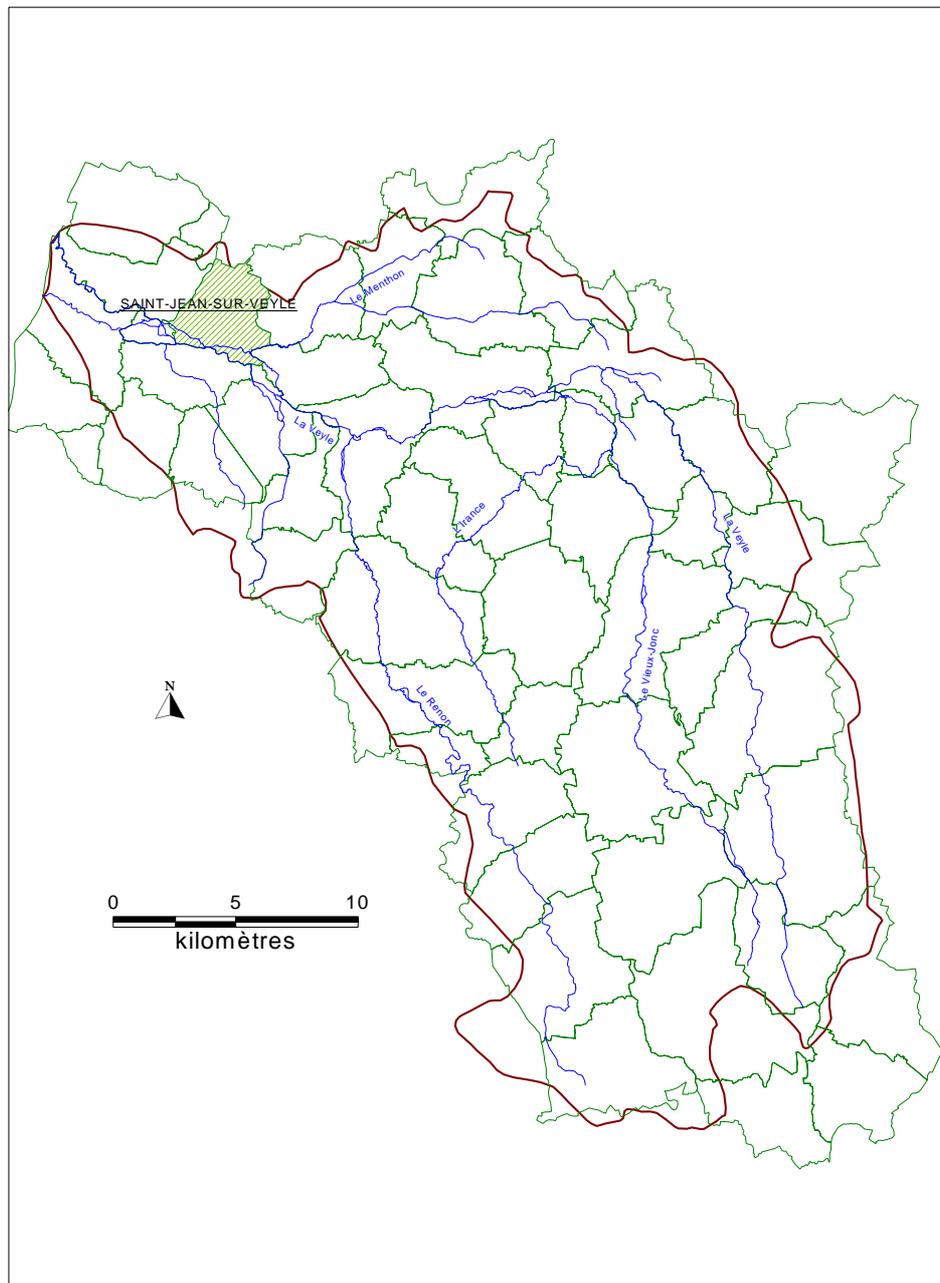
AD : Financement possible mais à déterminer en fonction des résultats du passage caméra et de la pollution transitant dans les réseaux qui seront réhabilités

THEMEA-I : Mise aux normes des rejets
domestiques collectifs**FICHE****A-I-41****MILIEU CONCERNE** Veyle**COMMUNE (S)**

St Jean sur Veyle (989 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
Construction nouvelle STEP

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, Construction nouvelle STEP

FICHE A-I-41

COMMUNE (S)
St Jean sur Veyle (989 hab)

2004/2005

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement fin 2002.

La commune de St Jean sur Veyle possède un habitat assez dispersé avec un centre bourg et plusieurs hameaux importants, notamment celui de Cuetant, les Burelles, la Caronnière : 54 habitations.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le bourg et le hameau de Croyat sont raccordés à une station d'épuration boues activées construite en 1982 (en zone inondable).

Cette station a atteint sa capacité nominale théorique de 400 EqHab (350 EqHab raccordés environ plus deux restaurants). Elle est globalement vétuste et ne respecte pas toujours les normes de rejets. Sa situation en zone inondable entraîne des problèmes de fonctionnement dès la moindre crue de la Veyle. Enfin, l'absence de silo de stockage des boues entraîne une gestion chaotique des épandages.

Le réseau majoritairement séparatif de St Jean sur Veyle est constitué de :

- 2390 ml de réseaux eaux usées
- 270 ml de réseaux unitaires

Le diagnostic de réseau établi en 2002 a mis en évidence des traces d'infiltration d'eaux claires mais les quantités mesurées reste faibles.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La station d'épuration ancienne fonctionne à saturation, les départs de boues au milieu sont fréquents et elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore (provenant des rejets amonts principalement).

◆ OBJECTIFS VISES

- Compte tenu de la situation actuelle de la STEP du bourg, de l'extension urbaine future et de la nécessité de raccorder le hameau de Cuetant, Les Burelles, la Caronnière à l'assainissement collectif, il est prévu de créer une nouvelle station d'épuration boues activées qui sera située entre le bourg et le hameau de Cuetant.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, Construction nouvelle STEP

FICHE A-I-41

COMMUNE (S)
St Jean sur Veyle (989 hab)

2004/2005

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Tranche I : Création d'une nouvelle station d'épuration boues activées 600 EqHab
 - ✓ Coût 1: 195 780 € H.T.
- Tranche II : Raccordement par refoulement du bourg à la nouvelle STEP (400 EqHab environ fin 2003).
 - ✓ Poste de refoulement : 30 490 € H.T.
 - ✓ Canalisation de refoulement sous chaussée : 137 000 € H.T.
 - ✓ Canalisation de refoulement sous terrain naturel : 42 800 € H.T.
 - ✓ Coût 2 : 210 290 € H.T.

Coût total des travaux : 406 070 € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de St Jean sur Veyle

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau transport	2004/2005	210 290	29%	60 984	15%	31 544	33%	69 396	23%	48 367
ouvrage traitement	2004/2005	195 780	37%	72 439	10%	19 578	33%	64 607	20%	39 156
TOTAUX		406 070	32,9%	133 423	12,6%	51 122	33%	134 003	21,6%	87 523

THEME

A-I : Mise aux normes des rejets domestiques

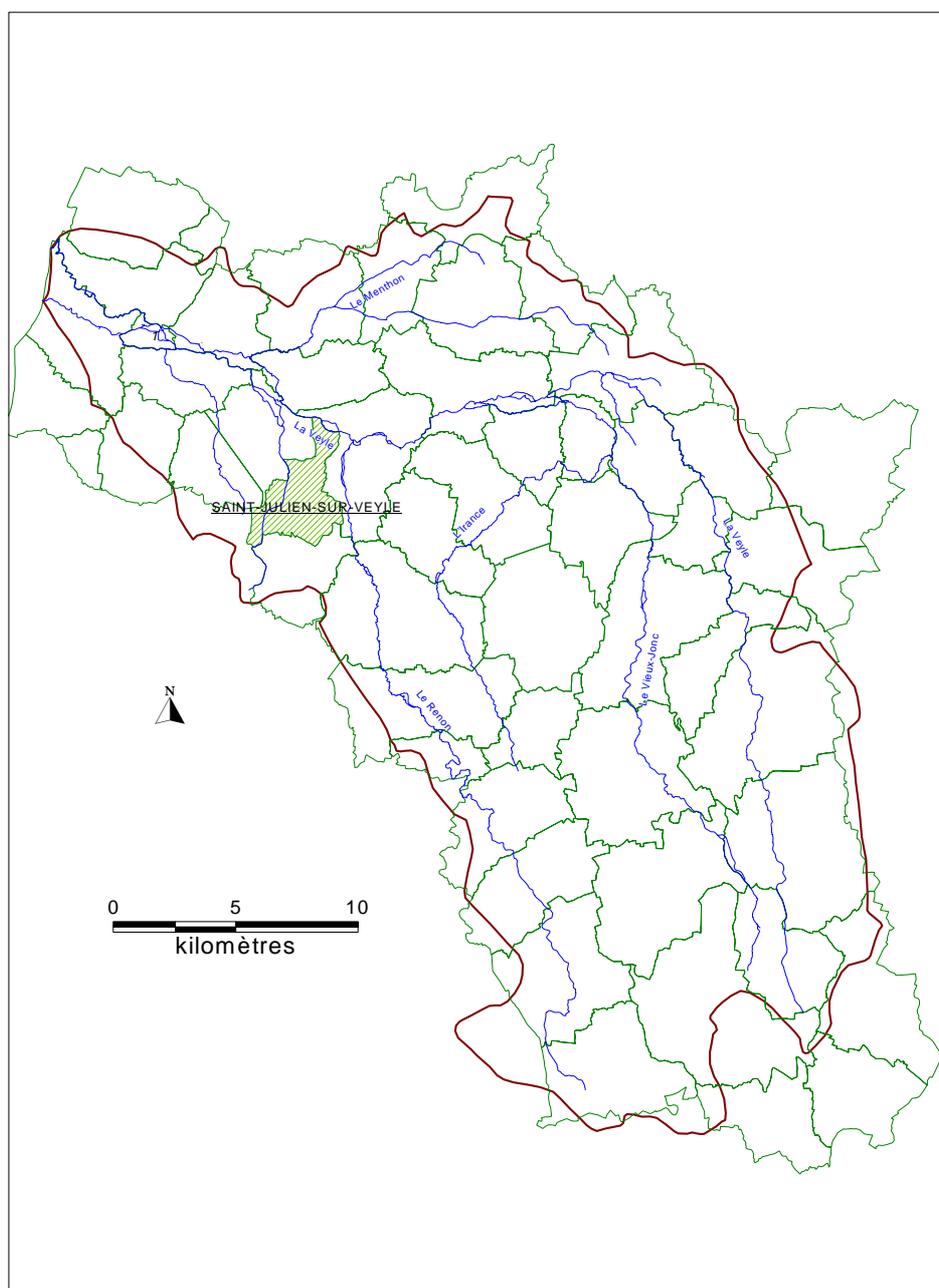
FICHE**A-I-42****MILIEU CONCERNE** Veyle, Bief Bourbon**COMMUNE (S)**

St Julien sur Veyle (537 hab)

OPERATION

Travaux d'assainissement, hameaux des Villiers et de St Jean Bichard

2005/2007

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle, Bief Bourbon

OPERATION Travaux d'assainissement, hameaux des Villiers et de St Jean Bichard

FICHE A-I-42

COMMUNE (S)
St Julien sur Veyle (537 hab)

2005/2007

◆ CONTEXTE actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son schéma d'assainissement en décembre 2001. Le bourg est raccordé à une lagune, construite en 1986.

Elle a une capacité de 300 EqHab, 120 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau est majoritairement séparatif.

Le zonage d'assainissement réaffirme la prédominance de l'assainissement autonome compte tenu de l'habitat dispersé existant et du relief de la commune qui rend difficile les extensions de réseaux de collecte des eaux usées.

Cependant, la situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

De ce fait, trois hameaux présentent des problèmes de traitement des eaux usées et doivent donc relever de l'assainissement collectif : hameau des Désirs raccordable à la lagune du village, hameaux des Villiers et de St Jean Bichard à raccorder à une nouvelle lagune.

◆ Situation actuelle pour le milieu

La lagune fonctionne globalement bien même si classiquement elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité à l'étiage du Bief Bourbon, petit affluent de la Veyle, sur ce secteur était classée mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore. Les débits d'étiage sont très faibles sur ce petit cours d'eau (quelques litres/s), qui est donc très sensible aux pollutions domestiques.

◆ OBJECTIFS VISES

- Création d'un réseau de collecte des eaux usées des hameaux des Villiers et St Jean Bichard et raccordement à une lagune à créer dans un thalweg entre les deux hameaux. Le rejet des effluents se fera dans le Bief Bourbon via des fossés.

Le nombre d'abonnés à raccorder à terme sera de 15 sur les Villiers et 15 sur St Jean Bichard soit 5 kg/j de DBO5 à traiter. Le nombre d'abonnés à raccorder aujourd'hui est de 15 soit 45 EqHab environ.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Création d'un réseau de collecte DN200 de 580 ml (dont 270 ml en surprofondeur)
 - ✓ Coût : 91 240 € H.T.
- Création d'un réseau de transport DN200 de 870 ml
 - ✓ Coût : 130 500 € H.T.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle, Bief Bourbon

OPERATION Travaux d'assainissement, hameaux des Villiers et de St Jean Bichard

FICHE A-I-42

COMMUNE (S)
St Julien sur Veyle (537 hab)

2005/2007

- Création d'un ouvrage d'épuration de type lagunage de 80 à 100 Eq Hab
✓ Coût : 34 000 € H.T.

Coût total des travaux : 255 740 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de St Julien sur Veyle

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte	2005/2007	91 240	0%	0	15%	13 686	40%	36 496	45%	41 058
réseau transport	2005/2007	130 500	0%	0	15%	19 575	40%	52 200	45%	58 725
ouvrage traitement	2005/2007	34 000	0%	0	15%	5 100	40%	13 600	45%	15 300
TOTAUX		255 740	0%	0	15%	38 361	40%	102 296	45%	115 083

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle

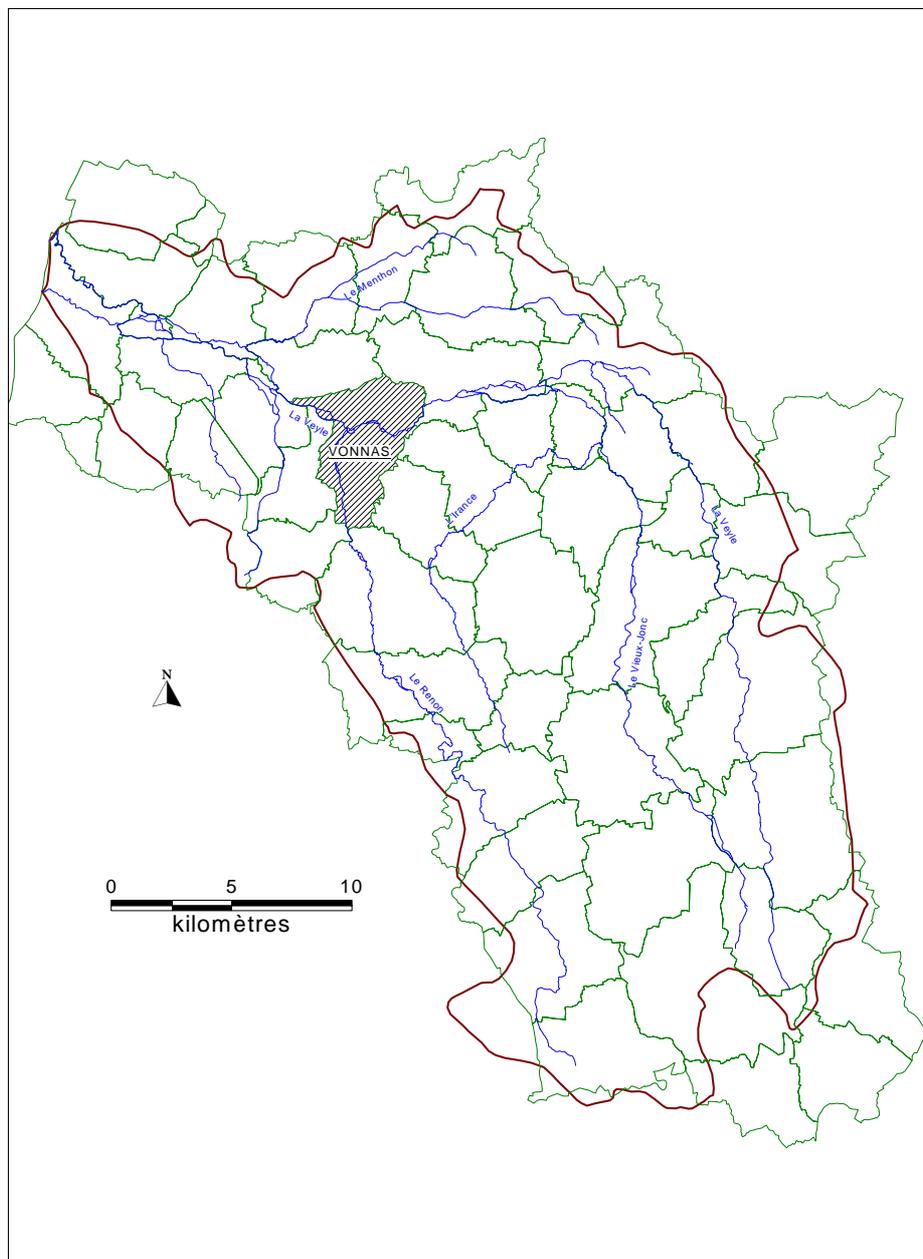
OPERATION Travaux d'assainissement,
Nouvelle STEP

FICHE A-I-51

COMMUNE (S)
Vonnas (2473 hab)

2009/2010

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)



THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, Nouvelle STEP

FICHE A-I-51

COMMUNE (S)
Vonnas (2473 hab)

2009/2010

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune est en train de terminer son zonage d'assainissement, il sera approuvé avant fin 2003.

La majeure partie du bourg et ses extensions immédiates sont raccordées jusqu'à une station d'épuration boues activées construite en 1977.

Cette station qui a une capacité de 2000 EqHab a pratiquement atteint sa capacité nominale pour ce qui est de la charge organique et la présence importante d'eaux claires parasites perturbe son fonctionnement et diminue le rendement de l'ouvrage.

Le réseau de Vonnas dans la partie ancienne du Village est unitaire, seules les extensions « récentes » (moins de 20 ans) sur les lotissements sont de type séparatif.

De ce fait, des eaux usées sont déversées au milieu naturel en période pluvieuse.

Un diagnostic de réseau établi en 1997 a mis en évidence la présence en quantité importante d'eaux parasites avec de nombreux apports ponctuels au niveau des regards.

Malgré les travaux réalisés depuis, on constate une quantité importante d'eaux claires parasites au niveau de la STEP.

Enfin, des extensions de l'urbanisation sont prévues dans les années à venir avec comme conséquence un risque de saturation de la STEP.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La station d'épuration ancienne fonctionne à peu près bien au niveau des rendements même si elle ne traite que très peu le phosphore.

Cependant elle arrive aujourd'hui à saturation et la quantité importante d'eau claire parasite perturbe son fonctionnement. La conception particulière de cet ouvrage avec retour d'une partie des eaux du clarificateur dans le poste de relevage à l'entrée de la STEP aggrave cette situation.

Compte tenu de l'extension urbaine prévue sur Vonnas dans les 5 à 10 ans à venir (+300 hab), il est nécessaire d'envisager le changement de la station à l'horizon 2009/2010.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

Plusieurs pollutions ponctuelles ont également été signalées en provenance de la STEP ces dernières années.

◆ OBJECTIFS VISES

- Mettre en place à moyen terme (5 à 7 ans) une nouvelle STEP pour pouvoir respecter les normes de rejet.

THEME A-I : Mise aux normes des rejets domestiques collectifs

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, Nouvelle STEP

FICHE A-I-51

COMMUNE (S)
Vonnas (2473 hab)

2009/2010

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Création d'une nouvelle station d'épuration boues activées 3000 EqHab avec surcoût lié à la construction en zone inondable.
 - ✓ **Coût estimatif : 800 000 € H.T.**

◆ **MAITRE D'OUVRAGE** commune de Vonnas

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
ouvrage traitement	2009/2010	800 000	33%	264 000	15%	120 000	20%	160 000	32%	256 000

VOLET A.II

THEMEA-II : amélioration du
fonctionnement des ouvrages
d'épuration domestiques**FICHE**

A-II-1.4

MILIEU CONCERNE

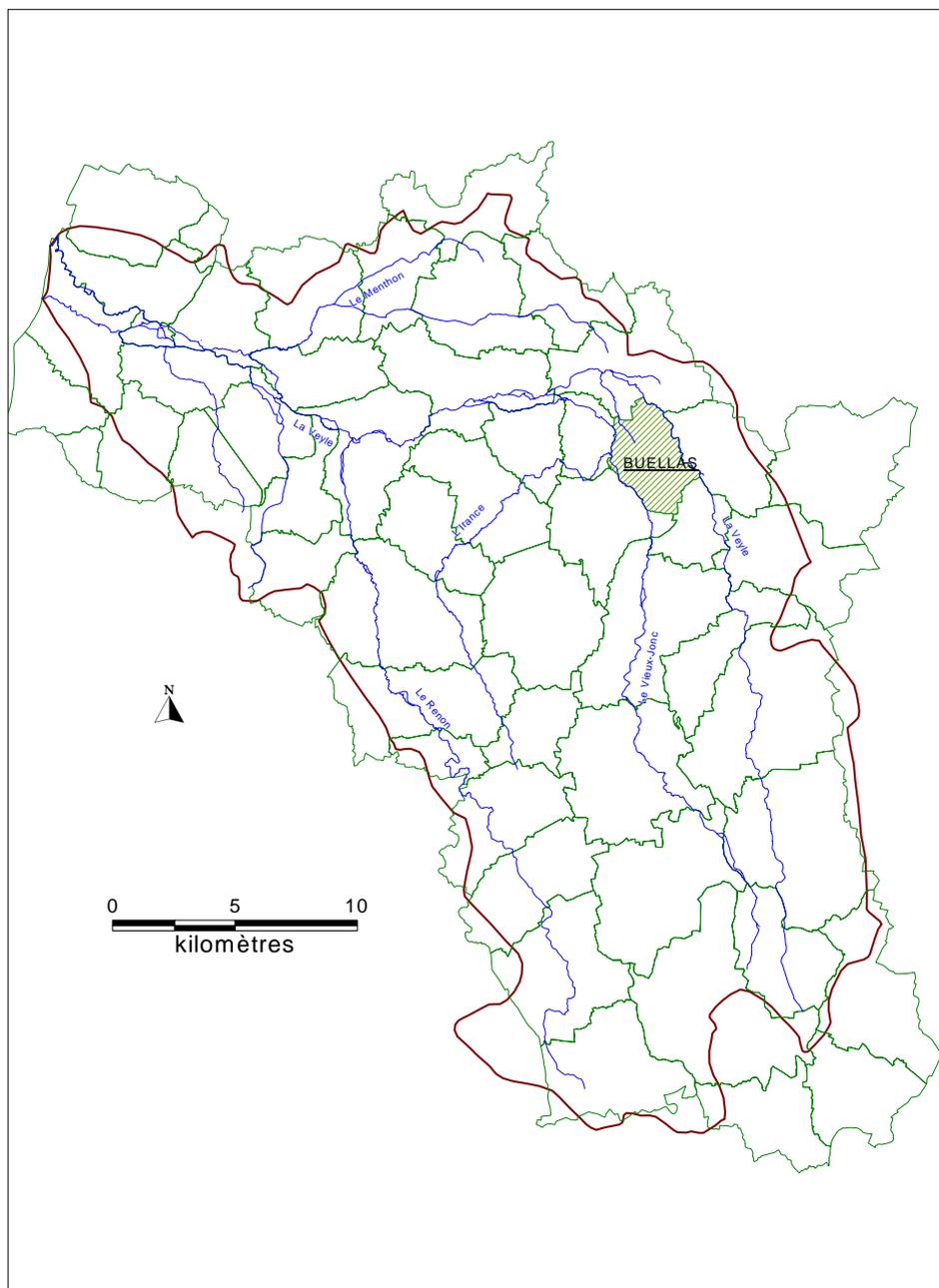
Vieux-Jonc et Irance

COMMUNE (S)

Buellas (1326 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
Réhabilitations de réseaux,

2004/2009

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.4
MILIEU CONCERNE	Vieux-Jonc et Irance	COMMUNE (S)	Buellas (1326 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitations de réseaux,		2004/2009

◆ CONTEXTE actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement et a fait réaliser un diagnostic de son réseau d'assainissement en 2002. La commune possède deux zones urbaines : le Bourg et ses extensions proches et le hameau de Corgenon sur le RD936. Le bourg est raccordé par un réseau séparatif de 9km à une station d'épuration de type boues activées en aération prolongée, construite en 2001.

Elle a une capacité de 1800 EqHab, elle traite également les effluents de la commune de Moncet.

Le hameau de Corgenon est raccordé à un lagunage par un réseau pseudo-séparatif de 5 km. La capacité du lagunage est de 600 EqHab et a été mis en service en 1988. une vingtaine d'habitations de la commune de St Rémy y sont également raccordés.

Préalablement à la mise en service de la nouvelle STEP du Bourg, des quantités importantes d'eaux claires parasites avaient été mises en évidence (24 m³/j d'ECP pour 30 m³/j d'eau usées !) ainsi que l'influence de la pluviométrie.

Le diagnostic de réseau réalisé par Gaudriot met en évidence que :

- sur le Bourg de Buellas, les quantités d'ECP sont très variables selon les hauteurs des nappes : 6 à 47.5 m³/j à l'entrée de la STEP
- sur le hameau de Corgenon : 30 à 300 m³/j à l'entrée du lagunage.

En outre des branchements eaux pluviales sur eaux usées ont été mis en évidence, principalement sur le hameau de Corgenon. Le déversoir d'orage fonctionne donc régulièrement.

Le bureau d'étude a proposé à l'époque la réhabilitation de 6 tronçons. Trois ont été réhabilités à ce jour. Les trois derniers, apportant le plus d'eaux parasites restent à réhabiliter :

- réseau de l'Avenue de Bresse (190 ml entre rond point et avenue des écoles), défaut structurel (décalage important des tuyaux)
- réseau de l'Avenue de Bourg en Bresse (190 ml) : défauts d'étanchéité (joints fissures, éclats).
- réseau du rond point de l'Avenue de Bourg en Bresse (115 ml) : défauts d'étanchéité (joints fissures, éclats).

◆ Situation actuelle pour le milieu

La station d'épuration récente fonctionne globalement bien même si elle traite très peu le phosphore. Un pourcentage important d'eau claire parasite arrive cependant à la station ce qui perturbe son fonctionnement.

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.4
MILIEU CONCERNE	Vieux-Jonc et Irance	COMMUNE (S)	Buellas (1326 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitations de réseaux,		2004/2009

La qualité du Vieux-Jonc à l'étiage sur ce secteur était classée très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore du fait des rejets importants situés en amont (industries agro-alimentaires : Bresse Bleu, CAPA, Salaisons de St André sur Vieux-Jonc).

L'ancienne station obsolète de Buellas-Moncet fonctionnait également très mal. La nouvelle station a certainement amélioré la situation, même si les gros rejets cités précédemment masque un peu les résultats.

Le Vieux-Jonc est un cours d'eau très sensible à l'étiage (QMNA5 de l'ordre de 80 l/s). L'amélioration de la qualité des eaux du Vieux-Jonc, qui passe par l'amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques et industriels, est une priorité du contrat de rivière.

◆ OBJECTIFS VISES

- Compte tenu de son fonctionnement, la STEP boues activées du village est plus sensible aux ECP que le lagunage. La réhabilitation du réseau du Bourg a donc été mis en priorité 1. L'objectif est de réduire les intrusions les plus importantes d'eau parasite arrivant à la STEP du Bourg pour améliorer son fonctionnement et donc le rejet au milieu.
- La priorité 2 est la réduction des ECP arrivant à la lagune de Corgenon.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Les travaux ont donc été découpés en tranches successives, reflétant les degrés de priorité :
 - ✓ Tranche I : réseaux du Bourg
 - Tronçons n°5, 7, 9, 10, 15 : réhabilitation par l'intérieur de 1242 ml : fraisage, pose de manchettes au niveau des cassures, fissures et joints, injection de résine au niveau des décalages et quelques remplacement de canalisations trop abimées
Volume d'ECP éliminé : 48.7 m3/j
Coût : 71 400 € H.T.
 - Tronçon n°6 : changement complet de 82 ml DN 200
Volume d'ECP éliminé : 4.3 m3/j
Coût : 10 400 €.H.T.
 - ✓ Tranche II à V : réseaux de Corgenon
 - Tronçons n°1, 3, 4, 8, 12, 14 : réhabilitation par l'intérieur de 2289 ml : fraisage, pose de manchettes au niveau des cassures, fissures et joints, injection de résine au niveau des décalages et quelques remplacement de canalisations trop abimées
Volume d'ECP éliminés : 245 m3/j
Coût : 170 300 €.H.T.

THEME A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques

MILIEU CONCERNE Vieux-Jonc et Irance

OPERATION Travaux d'assainissement, Réhabilitations de réseaux,

FICHE A-II-1.4

COMMUNE (S)
Buellas (1326 hab)

2004/2009

- Tronçons n°2, 11, 13 : changement complet de 323 ml DN 200
Volume d'ECP éliminés : 18.1 m³/j
Coût : 42 700 € H.T.

Coût total des travaux : 294 800 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de Buellas

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réhabilitation tranche I	2004	81 800	AD	AD	0%	0	34%	27 812	66%	53 988
réhabilitation tranche II à V	2004	213 000	AD	AD	0%	0	34%	72 420	66%	140 580
TOTAUX		294 800	AD	AD	0%	0	34%	100 232	66%	194 568

THEMEA-II : Amélioration du fonctionnement
des ouvrages d'épuration collectifs**FICHE****A-II-1.13****MILIEU CONCERNE**

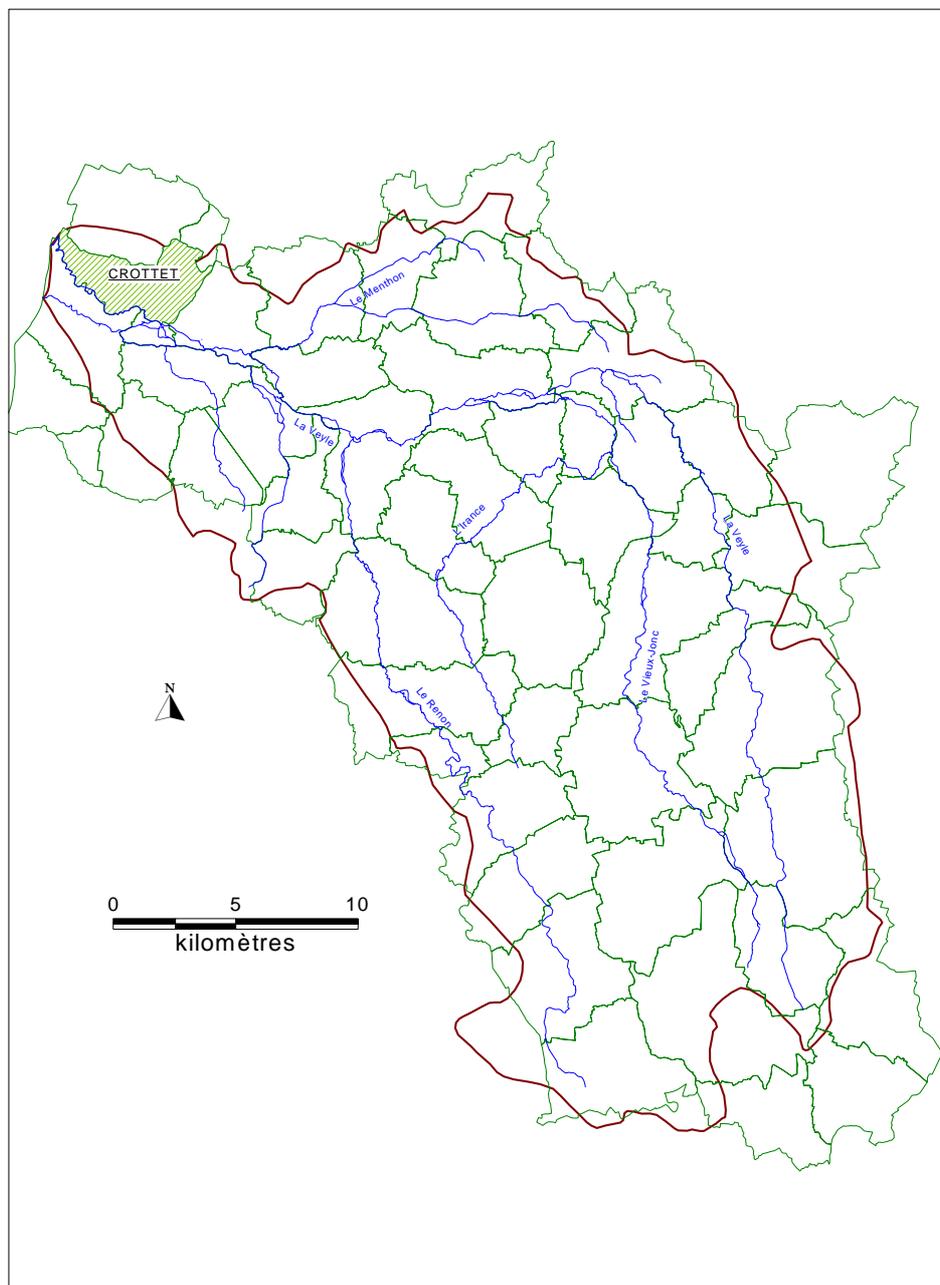
Veyle

COMMUNE (S)

Crottet (1509 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
Réhabilitation réseaux, élimination
d'ECP

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration collectifs	FICHE	A-II-1.13
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Crottet (1509 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitation réseaux, élimination d'ECP		2004/2005

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement fin 2002.

La commune de Crottet possède un habitat relativement resserré le long des voies de communication à proximité du centre bourg.

Ainsi, le bourg, les lotissements et hameaux des alentours (soit 70 % de la population) ainsi que la ZA de la Fontaine sont desservis par l'assainissement collectif. La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Les eaux usées du bourg et ses alentours sont traités dans deux stations d'épuration :

- la station de la Gare, de type boues activées, implantée entre la Veyle et la voie SNCF est ancienne et a été reconditionnée en 1990 pour 500 EgHab. Elle n'est plus à même aujourd'hui de respecter les normes de rejets. En outre les crues de la Veyle perturbe régulièrement son fonctionnement.
- La station des Ormets, de type boues activées, située le long de la RD933 en direction de Replonges à été construite en 1989 pour 800 EgHab.

Le réseau eaux usées de Crottet est majoritairement séparatif et est constitué de 10500 ml de canalisations.

Le diagnostic de réseau établi en 2002 a mis en évidence la présence en quantité importante d'eaux parasites dans certains tronçons et ce malgré l'absence de conditions de nappe haute en raison de la faible pluviométrie de l'hiver 2001. Cette situation est liée à la très grande vétusté de la partie « ancienne » du réseau (nombreuses fissures, décalages, regards non étanches etc...).

La quantité d'ECP à l'entrée de la station des Ormets est de 18 m3/j pour 45 m3/j d'eaux usées (taux de ECP de 29 %).

La quantité d'ECP à l'entrée de la station de la gare est de 12 m3/j pour 68 m3/j d'eaux usées (taux d'ECP de 15%).

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La station d'épuration de la gare ne respecte plus les normes de rejets et en cas de crue les effluents sont by-passés, les dépôts de boues au milieu sont fréquents et elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

THEME	A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration collectifs	FICHE	A-II-1.13
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Crottet (1509 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitation réseaux, élimination d'ECP		2004/2005

◆ OBJECTIFS VISES

- Eliminer les eaux claires parasites qui perturbent le fonctionnement des STEP avant de condamner la STEP de la gare et basculer les effluents sur la STEP des Ormets.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

Le schéma directeur d'assainissement prévoit le programme de réhabilitation des réseaux et des ouvrages d'épuration suivant :

2003/2004 : réhabilitation collecteur en amont station de la gare (tronçons D1 et D2, plus de 30 ans),

2005 : réhabilitation de divers petits tronçons

2007 : redimensionnement de la station des ormets et traitement des boues

2009 : suppression de la station de la gare et mis en place d'un refoulement vers la station des Ormets.

Cette fiche concerne la réhabilitation des réseaux :

- Réhabilitation du tronçon D1, Bief Godard (355 ml DN 200) par l'intérieur : fraisage, pose de manchettes au niveau des cassures, fissures et joints, injection de résine au niveau des décalages
 - ✓ Volume d'eaux parasites éliminé : 7 m3/j
 - ✓ Coût : 11 500 € H.T
- Réhabilitation du tronçon D2, amont station de la gare (400 ml DN 200) par remplacement complet de la canalisation
 - ✓ Volume d'eaux parasites éliminé : 12 m3/j
 - ✓ Coût : 70 000 € H.T

Coût total des travaux : 81 500 € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Crottet

THEME	A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration collectifs
MILIEU CONCERNE	Veyle
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitation réseaux, élimination d'ECP

FICHE	A-II-1.13
--------------	------------------

COMMUNE (S) Crottet (1509 hab)
--

2004/2005

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Réhabilitation tronçon D1	2004/2005	11 500	AD	AD	0%	0	29%	3 335	71%	8 165
Réhabilitation tronçon D2	2004/2005	70 000	AD	AD	15%	10 500	29%	20 300	56%	39 200
TOTAUX		81 500	0%	0	13%	10 500	29%	23 635	58%	47 365

THEMEA-II : Amélioration du fonctionnement
des ouvrages d'épuration collectifs**FICHE**

A-II-1.17

MILIEU CONCERNE

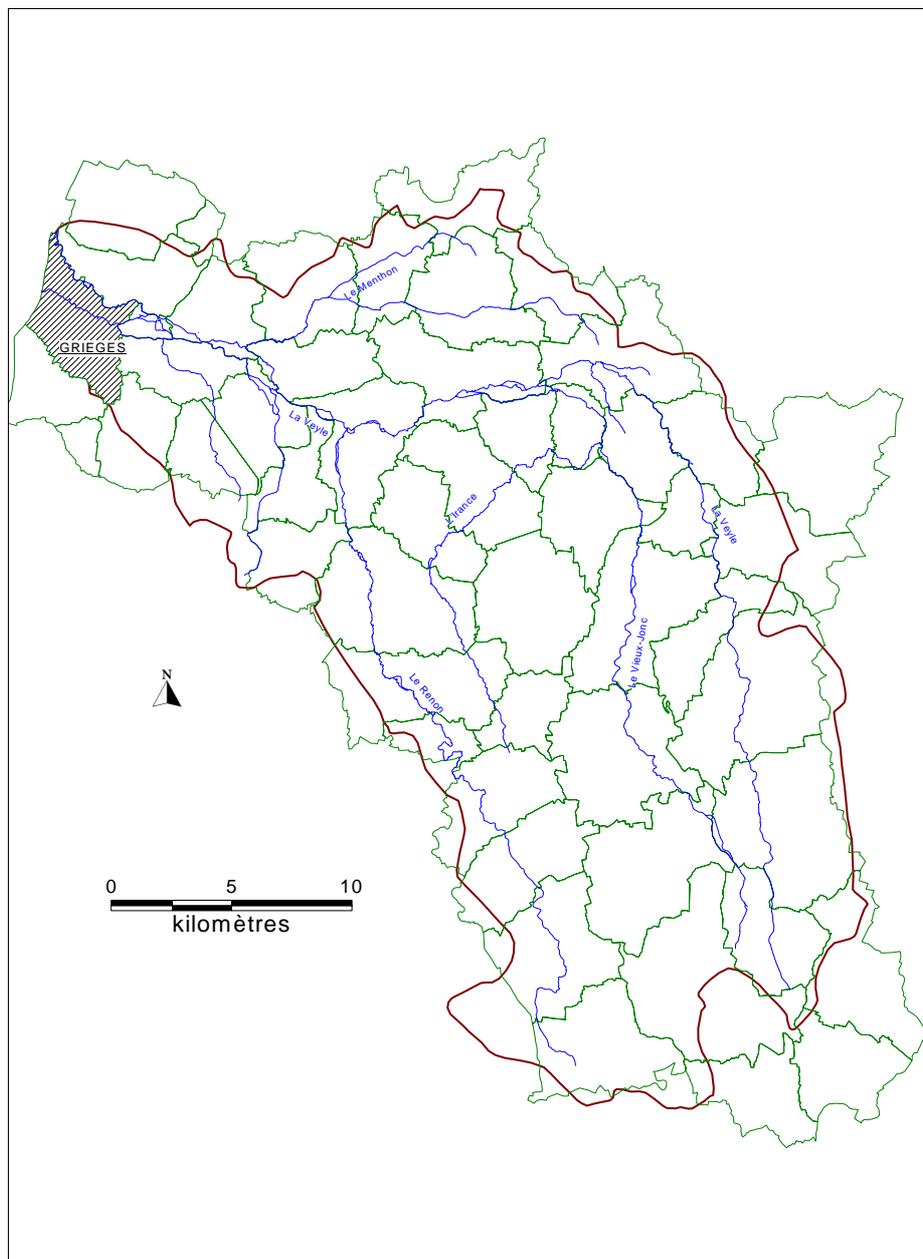
Petite Veyle

COMMUNE (S)

Grièges (1654 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement, élimination
d'eaux claires parasites, séparation
eaux usées commune et industrielles

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration collectifs	FICHE	A-II-1.17
MILIEU CONCERNE	Petite Veyle	COMMUNE (S)	Grièges (1654 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, élimination d'eaux claires parasites, séparation eaux usées commune et industrielles		2004/2005

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune termine actuellement son schéma directeur d'assainissement qui comprend un diagnostic de son réseau.

La commune possède un habitat relativement dispersé le long des principales voies de communication avec un centre bourg et des extensions Nord et Sud principalement.

Les hameaux de Jonc (55 EqHab) et Faty (30 EqHab) au Nord ainsi que Hautes Corcelles (50 EqHab) et Basses-Corcelles (60 EqHab) ne sont ainsi pas raccordés à l'assainissement collectif.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols. Cette situation est aggravée par la situation en zone inondable d'une grande partie de la commune (hameaux de Jonc et Faty notamment) qui impose des dispositifs d'assainissement autonome très coûteux (mise hors d'eau).

Les eaux usées du bourg sont traités dans une station d'épuration boues activées d'une capacité de 31500 EqHab sous maîtrise d'ouvrage industrielle (Laiterie de Grièges Groupe Bressor) en fonctionnement depuis 1979. 630 EqHab proviennent de la commune, le reste provenant de l'industriel.

Le réseau est de type séparatif et date de la mise en place de l'ouvrage d'épuration soit 25 ans environ.

Le diagnostic de réseau a mis en évidence la présence en quantité importante d'eaux parasites par des regards ou sur des tronçons de réseau. Le débit journalier d'eaux usées arrivant à la STEP est de 700 m³/j au lieu des 125 m³/j théoriques. Le volume d'ECP est ainsi estimé à 575 m³/j ce qui est très important au regard du débit nominal de la STEP qui est de 3200 m³/j. La STEP est d'ailleurs en surcharge hydraulique fréquente.

Les principales sources d'ECP sont localisées au niveau de la partie basse du réseau de la branche ouest (infiltrations par les joints de plusieurs regards), d'une source captée ainsi qu'un apport net par un regard mixte eaux usées-eaux pluviales devant la Laiterie.

Des erreurs de branchement sont également localisées au niveau du Lotissement de les Pépinières.

Enfin il faut noter que les réseaux de la commune aboutissent tous dans le poste de refoulement qui alimente la STEP et qui fait office de déversoir d'orage. Cette situation pose des problèmes important de responsabilité lorsque des surcharges hydrauliques arrivent dans le poste et que des déversements ont lieu dans le milieu naturel.

THEME	A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration collectifs	FICHE	A-II-1.17
MILIEU CONCERNE	Petite Veyle	COMMUNE (S)	Grièges (1654 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, élimination d'eaux claires parasites, séparation eaux usées commune et industrielles		2004/2005

Cette situation entraîne également un mauvais fonctionnement du réseau de la commune qui est tout le temps en charge et qui sert de bassin tampon aux à coups hydraulique de la Laiterie.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La qualité de la Petite Veyle était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore avec un déclassement après le rejet de la STEP. La STEP mixte Laiterie-Commune est actuellement en capacité nominale pour la charge organique mais présente des surcharges hydrauliques fréquentes en liaison notamment avec les eaux claires parasites amenées par le réseau communal. Des déversements dans le milieu par le déversoir d'orage ont lieu ponctuellement. On peut supposer que ces déversements seraient beaucoup plus fréquents si les réseaux de la commune ne servait pas de bassin tampon aux effluents de la Laiterie !

OBJECTIFS VISES

- Diminuer fortement les eaux claires parasites qui perturbent le fonctionnement de la STEP et peuvent entraîner des déversements au milieu
- Séparer les eaux usées communales des eaux usées domestiques afin d'éclaircir les responsabilités Industriel-Commune et pour qu'à terme l'industriel mette en place son propre bassin tampon ce qui améliorera le fonctionnement de la station en lissant les pointes de production d'effluents.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

Le schéma directeur d'assainissement prévoit le programme de réhabilitation suivant. Il faut noter que la mise en place d'un bassin tampon pour les effluents industriels et l'amélioration du fonctionnement de la STEP et notamment la mise en œuvre d'une déphosphatation est de la responsabilité de l'industriel.

Phase I : élimination des eaux claires parasites par changement complet de 380 ml de canalisations et étanchéification de 14 regards.

- 380 ml en DN 200
 - ✓ Coût 68 400 € H.T.
- Réfection de 14 regards
 - ✓ Coût 12 600 € H.T.

Coût phase I : 81 000 € H.T.

THEME	A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration collectifs	FICHE	A-II-1.17
MILIEU CONCERNE	Petite Veyle	COMMUNE (S)	Grièges (1654 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, élimination d'eaux claires parasites, séparation eaux usées commune et industrielles		2004/2005

Phase II : séparation eaux communales- eaux industrielles par mise en place d'une canalisation de transport eaux usées communales de 370 ml, d'un poste de refoulement équipé d'un débitmètre électromagnétique.

- 370 ml DN 200
 - ✓ Coût : 58 600 € H.T.

Poste de refoulement
 ✓ Coût : 23 000 € H.T.

Coût phase II : 81 600 € H.T.

Coût total des travaux : 162 600 € H.T.

- ◆ **MAITRE D'OUVRAGE** commune de Grièges
- ◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Changement 380 ml réseau eaux usées	2004	68 400	AD	AD	15%	10 260	29%	19 836	56%	38 304
Réfection regards	2004	12 600	AD	AD	0%	0	29%	3 654	71%	8 946
nouvelle canalisation transport	2004/2005	58 600	29%	16 994	15%	8 790	29%	16 994	27%	15 822
Poste refoulement	2004/2005	23 000	29%	6 670	15%	3 450	29%	6 670	27%	6 210
TOTAUX		162 600	15%	23 664	13,8%	22 500	29%	47 154	43%	69 282

THEMEA-II : amélioration du fonctionnement
des ouvrages d'épuration domestiques**FICHE**

A-II-1.20

MILIEU CONCERNE

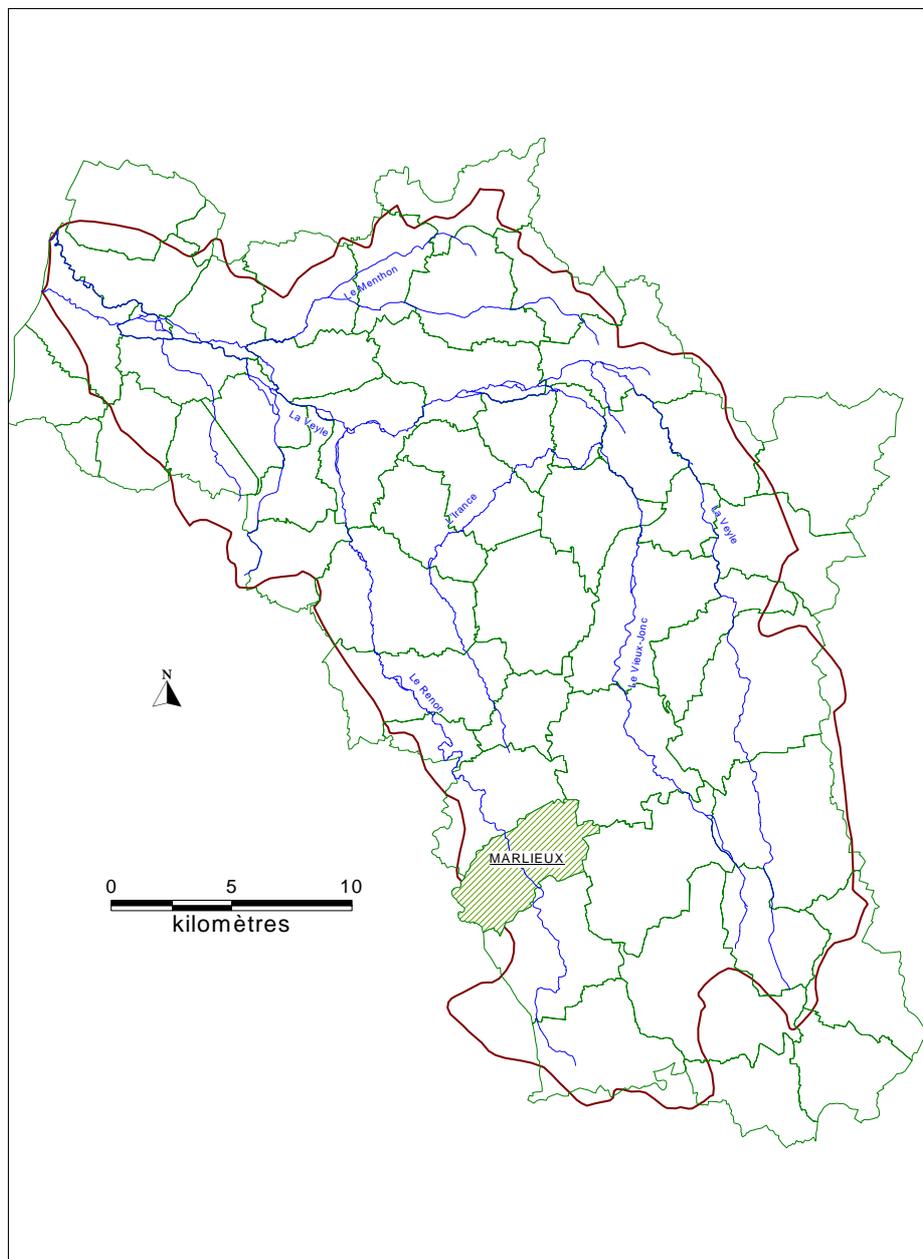
Veyle

COMMUNE (S)

Marlieux (682 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement, élimination
des ECP de l'ancienne galerie

2003/2004

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.20
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Marlieux (682 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, élimination des ECP de l'ancienne galerie		2003/2004

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son zonage d'assainissement et schéma directeur d'assainissement (comprenant un diagnostic du réseau) en 2003.

La commune de Marlieux possède un habitat relativement regroupé au niveau du centre bourg avec quelques écarts constitués de fermes principalement.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le bourg est raccordé a une station d'épuration boues activées construite en 1968. Cette station d'une capacité nominale théorique de 400 EqHab est vétuste (génie civil et organes en piteux état) et la charge actuellement collectée est incompatible avec ses capacités de traitement. Le rendement très médiocre sur les boues indique notamment des départs de boues fréquents.

Le réseau de Marlieux est constitué :

- d'une antenne pseudo-séparative en rive gauche du Renon (Ouest de la commune)
- d'une antenne principale unitaire drainant tout le centre bourg et les lotissements de l'Est du village.

L'antenne principale draine bien entendu une quantité d'eaux pluviales très importante (surface active estimée à 18 ha) en période pluvieuse avec des déversements réguliers au milieu naturel mais aussi des eaux claires parasites par temps sec. Ces eaux claires proviennent principalement d'une ancienne galerie (plus de 50 ans) en pierres sèches, briques etc, qui traverse la voie ferrée. Cette galerie n'est bien entendue pas étanche et ne présente plus de radier par endroit : les effluent et la nappe sont en contact permanent !

Marlieux subit en outre une pression urbaine forte avec une population future estimée à 1000 hab en 2009.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

L'ensemble du système d'assainissement de Marlieux présente des dysfonctionnements. Les normes de rejets ne sont plus respectées. La station d'épuration ancienne fonctionne à saturation, les départs de boues au milieu sont fréquents et elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité du Renon à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore. Le Renon perd une classe de qualité après le rejet de la STEP de Marlieux.

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.20
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Marlieux (682 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, élimination des ECP de l'ancienne galerie		2003/2004

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Améliorer le fonctionnement de la STEP actuelle et du futur ouvrage de traitement en éliminant le plus possible les eaux claires en provenance de la nappe.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Mise en place d'une canalisation DN 500 de 170 ml en lieu et place de l'ancienne galerie pour supprimer toute communication entre la nappe et les effluents provenant de la partie Est de la voie ferrée (230 à 250 EqHab environ)
 - ✓ Buse acier DN 500 de 40 ml sous voie ferrée
 - Coût : 24 400 € H.T.
 - ✓ Buse DN 500 de 130 ml sous voie communale
 - Coût : 46 800 € H.T.
 - ✓ Réfection de 6 branchements
 - Coût : 5031 € H.T.

Coût total des travaux : 76 231 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de Marlieux

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Elimination ECP par nouvelle canalisation	2004	76 231	29%	22 107	15%	11 435	35%	26 681	21%	16 009

THEMEA-II : Amélioration du
fonctionnement des ouvrages
d'épuration**FICHE**

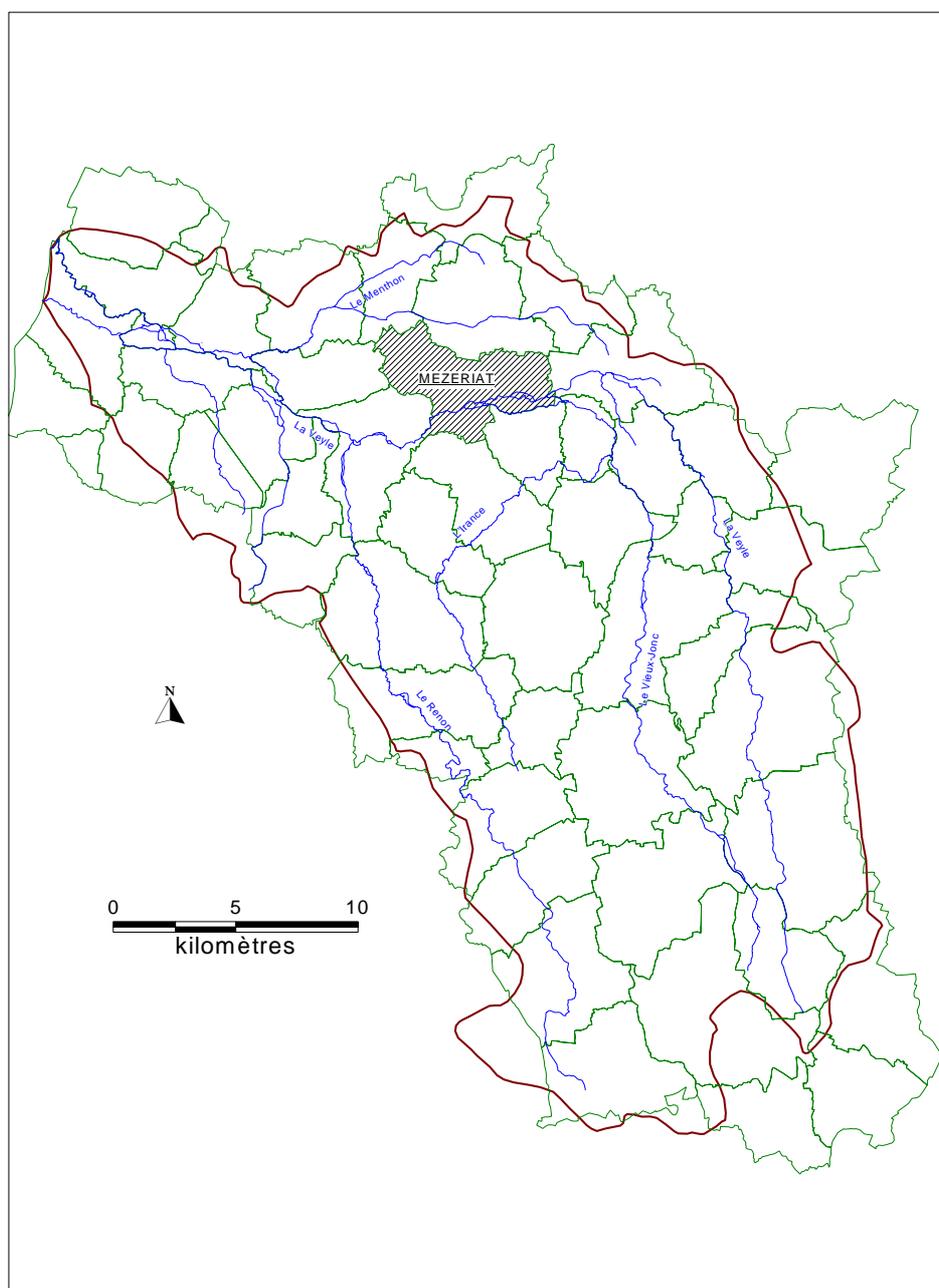
A-II-1.21

MILIEU CONCERNE Veyle**COMMUNE (S)**

Mézériat (1953 Hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement, mise
en séparatif de la rue de la gare

2005/2006

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME

A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration

MILIEU CONCERNE Veyle**OPERATION**

Travaux d'assainissement, mise en séparatif de la rue de la gare

FICHE

A-II-1.21

COMMUNE (S)

Mézériat (1953 Hab)

2005/2006

◆ Contexte actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement fin 1999. Le bourg et la partie Sud du Village sont raccordés à une station d'épuration de type boues activées sous maîtrise d'ouvrage privée (entreprise agro-alimentaire La Bresse).

Cette station construite en 1974 a une capacité de 15000 EH, 900 habitants de Mézériat y sont actuellement raccordés. Au regard des dernières visites du SATESE, la station fonctionne à sa charge nominale. L'exploitation de la station, en liaison avec le fonctionnement de l'usine, semble assez chaotique et engendre des rejets de qualité très variable. Le rejet s'effectue dans la Veyle

La partie Nord du Village est raccordée à une Lagune récente (1998) de 600 EqHab. Le rejet s'effectue dans le Bief de Cheval-Queue, petit affluent du Menthon. 300 habitants y sont actuellement raccordés.

Le réseau du centre du village est unitaire et ancien (années 70) Deux déversoirs d'orage sont situés en amont de la STEP. En cas d'orage d'été des rejets directs au milieu ont déjà engendrés des mortalités piscicoles.

Les extensions latérales du réseau sont en séparatif.

La commune possède des hameaux importants au Nord du village non raccordés au réseau collectif. L'assainissement autonome sur la commune (et sur le bassin versant de la Veyle en général) fonctionne mal compte tenu de la nature argileuse et hydromorphe des sols. Les rejets d'eau usées se font donc souvent directement dans les fossés.

La Lagune de 600 EqHab, située aux Covettes a d'ailleurs été construite dans l'objectif de raccorder et traiter à terme les eaux usées de ces hameaux.

◆ Situation actuelle pour le milieu

Le fonctionnement actuel, très passable, de la STEP boue activée est bien connu et le rejet entraîne un déclassement de la Veyle. Celle-ci était classée mauvaise en 1997. Le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

La qualité de l'eau du bief de Cheval-Queue n'est pas connue au droit du rejet de la lagune. Cependant plus en aval la qualité de l'eau était classée passable en 1997.

◆ OBJECTIFS VISES

- Diminuer les rejets directs au milieu en période de pluie en mettant en séparatif le réseau unitaire de la rue de la gare (50 EqHab environ).

THEME A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, mise en séparatif de la rue de la gare

FICHE A-II-1.21

COMMUNE (S)
Mézériat (1953 Hab)

2005/2006

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Création d'un réseau de collecte eaux usées de 250ml, réutilisation du réseau eaux unitaires en pluvial strict.
- Coût total des travaux : 75 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de MEZERIAT

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Mise en séparatif, création réseau eaux usées	2004	75 000	AD	AD	15%	11 250	28%	21 000	57%	42 750

THEMEA-II : amélioration du fonctionnement
des ouvrages d'épuration domestiques**FICHE**

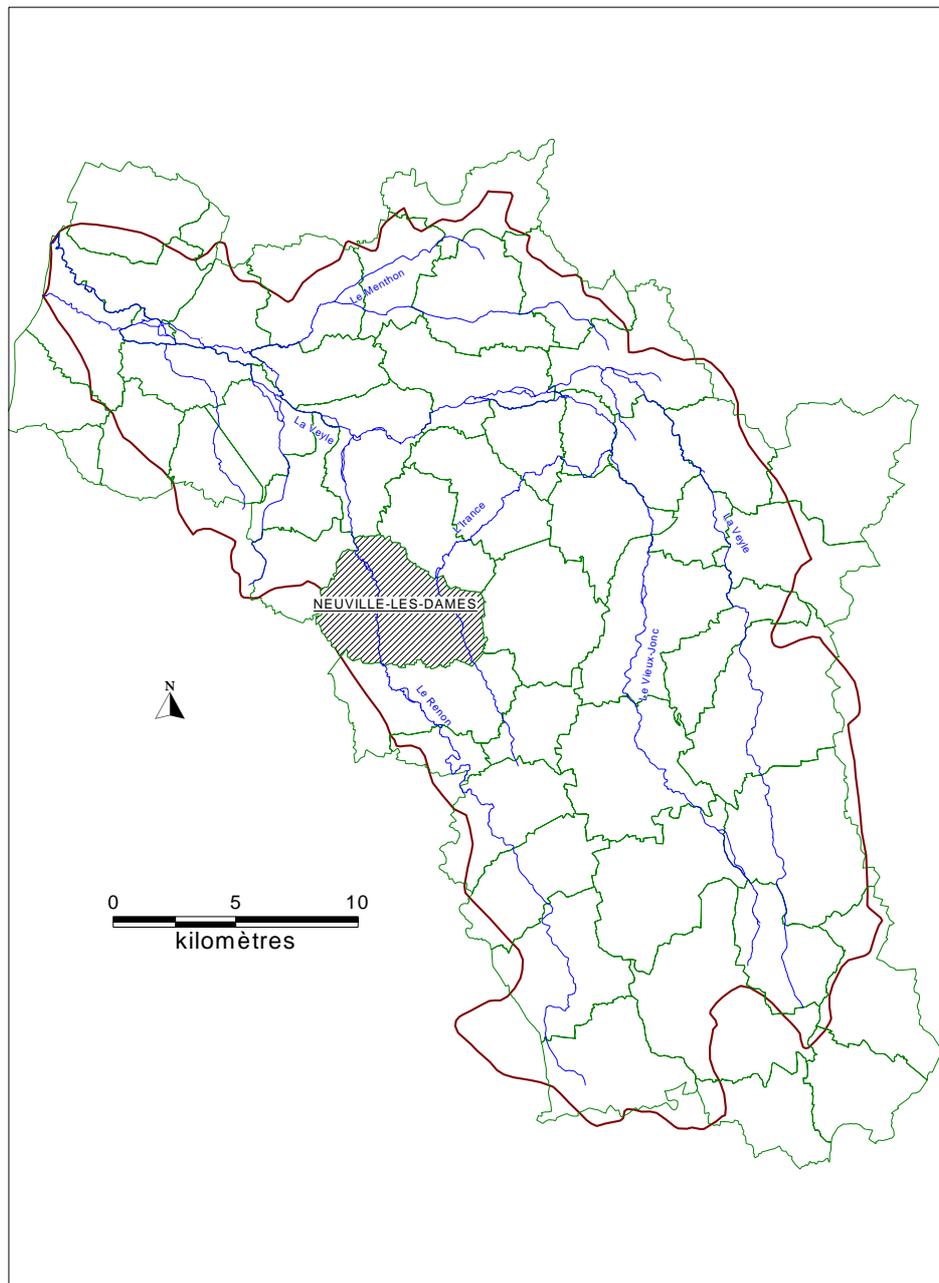
A-II-1.24

MILIEU CONCERNE

Renon

COMMUNE (S)Neuille les Dames (1265
hab)**OPERATION**Travaux d'assainissement, élimination
d'eaux pluviales, mise en séparatif

2004-2009

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.24
MILIEU CONCERNE	Renon	COMMUNE (S)	Neuville les Dames (1265 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, élimination d'eaux pluviales, mise en séparatif		2004-2009

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune termine actuellement son zonage d'assainissement. Il devrait être approuvé avant l'été 2003. Un diagnostic de réseaux avait été réalisé en 1994.

La commune de Neuville les Dames possède un habitat relativement regroupé au niveau du centre bourg ainsi que des habitations dispersées (230 environ) constituées de fermes en activités et/ou rénovées en habitation.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le bourg est raccordé à une station d'épuration boues activées construite en 1983. Cette station d'une capacité nominale théorique de 800 EqHab (630 avec les normes actuelles) est vétuste (génie civil et organes en piteux état) et la charge actuellement collectée est supérieure à ses capacités de traitement (750 EqHab raccordés). Les derniers bilans du SATESE indiquent un fonctionnement de plus en plus critique avec des départs de boues fréquents.

Le réseau de Neuville les Dames est constitué :

- de 4950 ml de réseau unitaire ancien (1960 voir début du siècle dans le Vieux village)
- 933 ml de réseau pseudo-séparatif
- 400 ml de réseau séparatif sur les extensions récentes (nouveaux lotissements)

Compte tenu de la nature unitaire du réseau, une quantité importante d'eau pluviale est drainée par le réseau en temps de pluie et de par la nature du déversoir d'orage situé en amont de la station d'épuration on peut légitimement penser que plus de 95 % des effluents partent au milieu naturel par temps de pluie !

Même en période très sèche comme ce début de printemps 2003, il a été constaté qu'une quantité non négligeable d'eau usée part directement au milieu naturel de par la mauvaise conception de ce déversoir d'orage.

Enfin le diagnostic de réseaux effectué en 1994 mettait en évidence des eaux claires parasites au niveau des regards principalement. Des travaux d'étanchéification ont été réalisés depuis par la commune. Il persiste encore aujourd'hui une quantité d'ECP de l'ordre de 20 à 30 % du débit total arrivant à la station.

THEME A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques

FICHE A-II-1.24

MILIEU CONCERNE Renon

COMMUNE (S)
Neuille les Dames (1265 hab)

OPERATION Travaux d'assainissement, élimination d'eaux pluviales, mise en séparatif

2004-2009

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

L'ensemble du système d'assainissement de Neuville les Dames même s'il n'est pas catastrophique présente des dysfonctionnements. Les normes de rejets sont dépassées sur les derniers bilans. La station d'épuration fonctionne à saturation, les départs de boues au milieu sont fréquents et elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La nature générale du réseau entraîne des rejets directs au milieu naturel surtout par temps pluvieux mais également par temps sec ce qui est plus grave.

La qualité du Renon à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore. Le Renon perd une classe de qualité après le rejet de la STEP de Neuville les Dames.

◆ OBJECTIFS VISES

- Améliorer les rejets de la commune de Neuville les Dames actuellement non conformes et dégradant le milieu récepteur, compte tenu du système de traitement actuel déficient.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Réhabilitation du réseau en passant en séparatif par création d'un nouveau réseau eau usée une partie des 4950 m de réseau unitaire qui draine également des eaux claires parasites (eau de nappe) en 2 tranches

Le montant estimé est de 373 000 € H.T.

- Construction d'un nouveau déversoir d'orage qui allié au nouvel ouvrage d'épuration permettra de déverser beaucoup moins fréquemment au milieu naturel.

✓ Coût 7 000: € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Neuville les Dames

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Passage en séparatif	2005/2006	380 000	AD	AD	15%	57 000	30%	114 000	70%	266 000

THEME A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle

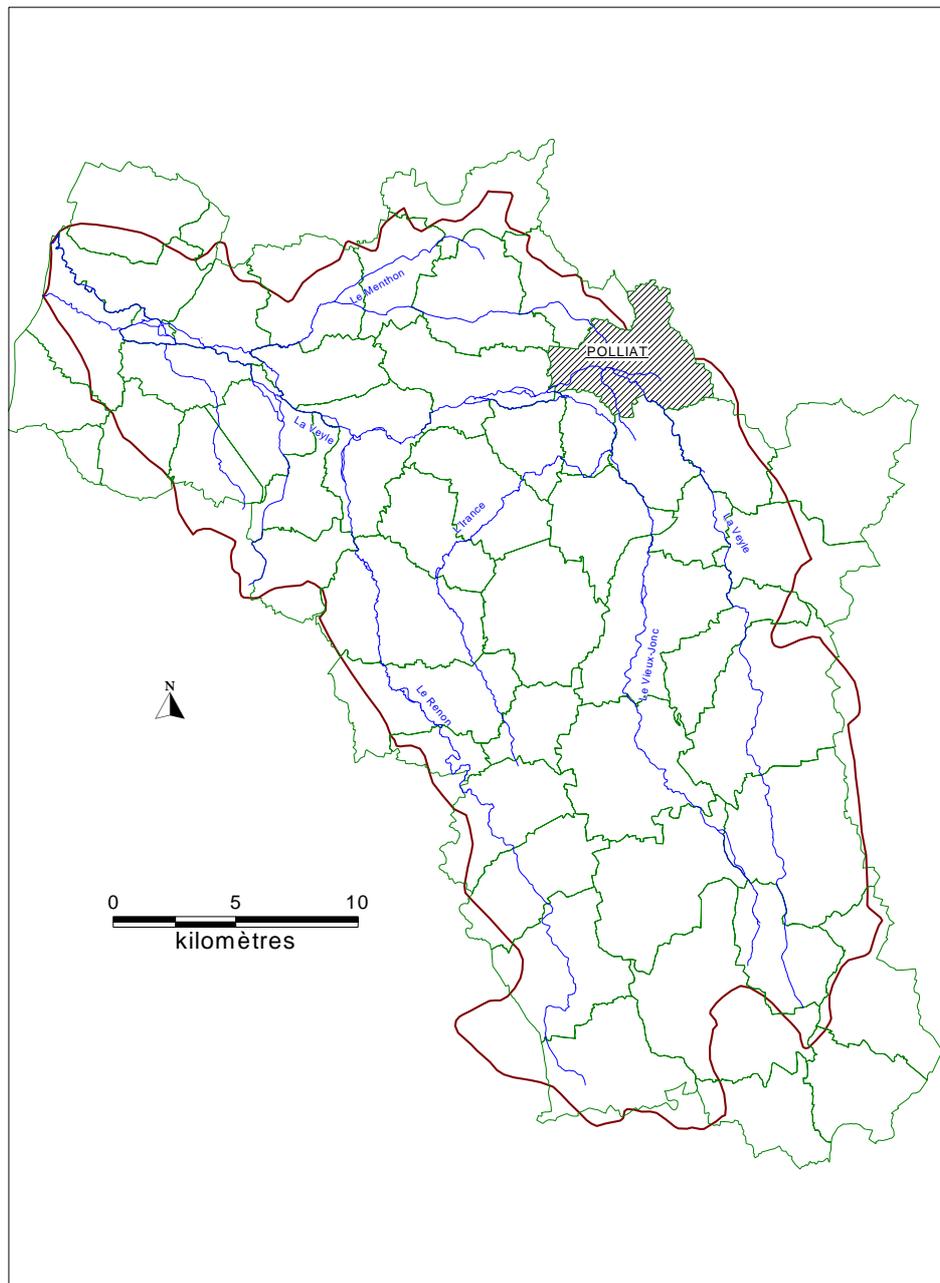
OPERATION Diagnostic de réseaux

FICHE A-II-1.27

COMMUNE (S)
Polliat (2058 hab)

2005/2006

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)



THEME A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Diagnostic de réseaux

FICHE A-II-1.27

COMMUNE (S)
Polliat (2058 hab)

2005/2006

◆ **CONTEXTE actuel de l'assainissement communal**

La commune a approuvé son zonage d'assainissement le 13 avril 2000. Le bourg est raccordé à une station d'épuration de type boues activées, construite en 1996. Elle a une capacité de 2000 EH, 1050 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau est majoritairement unitaire et ancien, notamment dans le centre du village. Cinq déversoirs d'orage sont installés.

La présence importante d'eaux parasites dilue les effluents et pourrait à terme entraîner des baisses de rendement au niveau de la station. A ce jour celle-ci est largement surdimensionnée et les eaux parasites ont peu d'impact sur le rendement. A terme, lorsque les extensions futures seront réalisées, ces eaux parasites poseront des problèmes.

En revanche, le caractère unitaire du réseau entraîne des déversements directs dans la Veyle dès le moindre évènement pluvieux.

La commune présente plusieurs hameaux non raccordés au réseau collectif. L'assainissement autonome sur la commune (et sur le bassin versant de la Veyle en général) fonctionne mal compte tenu de la nature argileuse et hydromorphe des sols. Les rejets d'eau usées se font donc souvent directement dans les fossés.

Deux hameaux importants sont dans cette situation : le hameau de Vial (60 foyers) et celui de Champvent (31 foyers).

◆ **Situation actuelle pour le milieu**

La station d'épuration récente fonctionne globalement bien même si elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore. Le fonctionnement régulier des déversoirs d'orage du au caractère unitaire du réseau entraîne des pollutions ponctuelles du milieu difficilement quantifiable. Cependant le mauvais état sanitaire du fossé recueillant les surverses est assez éloquent.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée passable en 1997, le principal paramètre déclassant étant les nitrates.

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Mettre en œuvre un programme pluriannuel de réhabilitation du réseau intégrant une mise en séparatif complexe en centre ville dense, et l'élimination des eaux claires parasites.
- L'objectif final étant de diminuer au maximum les déversements directs au milieu naturel ainsi que le volume d'eau parasite pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration et donc le rejet au milieu et la siccité des boues.

THEME A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Diagnostic de réseaux

FICHE A-II-1.27

COMMUNE (S)
Polliat (2058 hab)

2005/2006

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Diagnostic et programme pluriannuel de réhabilitation du réseau d'assainissement
✓ Coût : 32 360 € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Polliat

◆ DEVIS ESTIMATIF

Désignation	Prix € H.T.
Bilan de l'état de réseau	1150
Mise à jour des plans avec relevé topo	4600
mesures de débit sur 1 mois	4500
Suivi pluviométrie	250
4 mesures pollution 24h00	1480
2 campagnes nocturnes	2500
Bilan collecte, pollutogramme	2450
Campagne caméra 3 km	10230
tests à la fumée	1500
Bilan STEP	1700
Interprétations résultats, rapports	2000
TOTAL en Euros H.T.	32360

Coût total de l'opération : 32 360 € H.T.

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Diagnostic de réseau	2005/2006	32 360	50%	16 180	0%	0	5%	1 618	45%	14 562

THEMEA-II : amélioration du fonctionnement
des ouvrages d'épuration domestiques**FICHE**

A-II-1.28

MILIEU CONCERNE

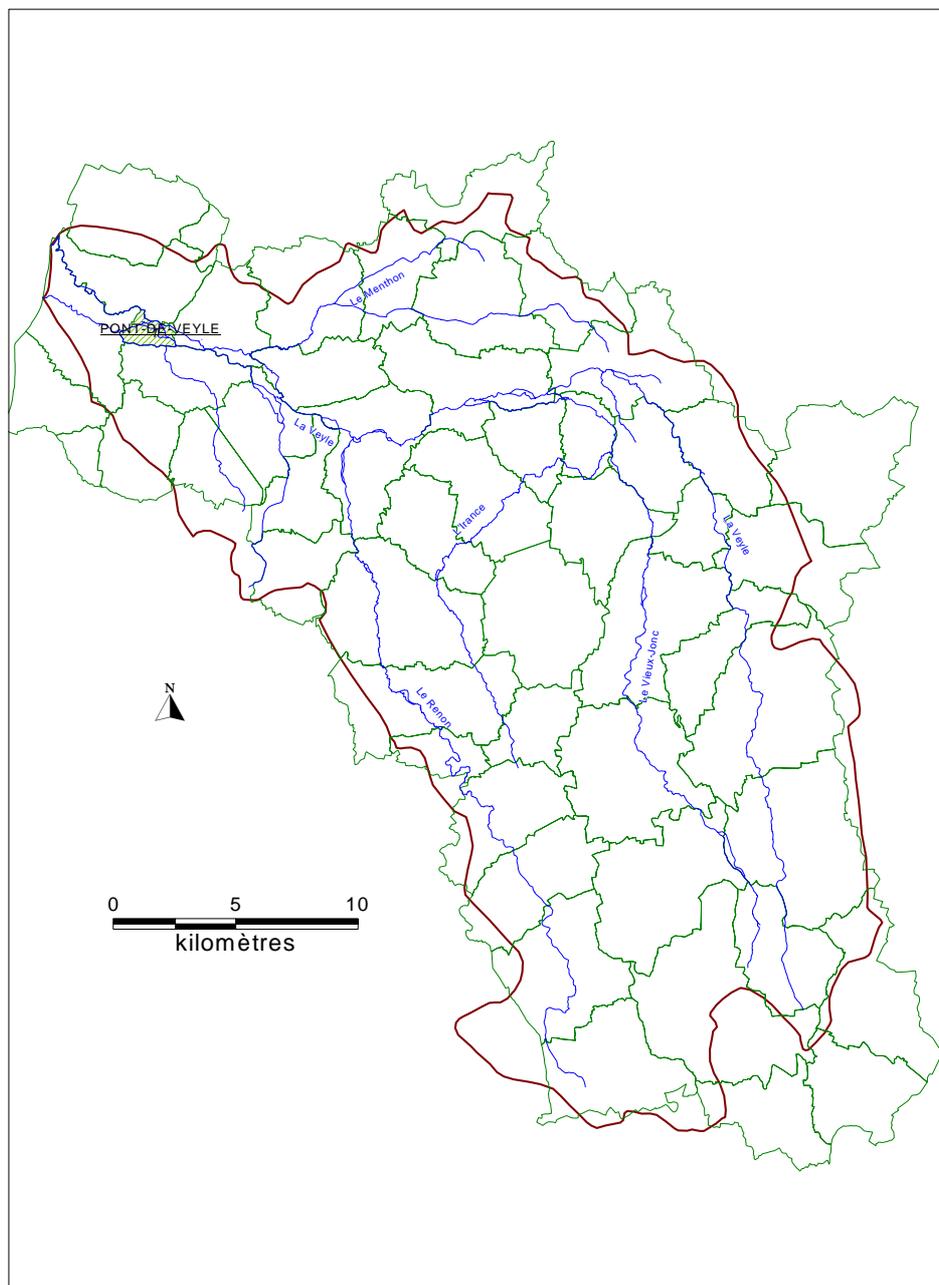
Veyle

COMMUNE (S)

Pont de Veyle (1571 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
Réhabilitations de réseaux, élimination
d'ECP

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.28
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Pont de Veyle (1571 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitations de réseaux, élimination d'ECP		2004/2005

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement en février 2003.

Compte tenu de la petite taille de la commune et de la densité de l'habitat, pratiquement toutes les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement qui collecte les eaux usées jusqu'à une station d'épuration boues activées construite en 1979.

Cette station qui traite également les eaux usées de la commune limitrophe de Laiz a une capacité de 3000 EqHab, 665 abonnés de Pont de Veyle et 331 habitants de Laiz y sont raccordés. La station est donc en surcharge théorique de traitement (4000 EqHab pour 3000 Eq Hab de capacité théorique).

Le réseau pseudo-séparatif de Pont de Veyle est constitué de :

- 4100 ml de réseau « ancien » voir très ancien (plus de 20 ans)
- 1700 ml de réseau « récent »
- 170 ml de canalisation de refoulement

Le diagnostic de réseau établi en 2002 a mis en évidence la présence en quantité importante d'eaux parasites et ce malgré l'absence de conditions de nappe haute en raison de la faible pluviométrie de l'hiver 2001. Cette situation est liée à la très grande vétusté de la partie « ancienne » du réseau (nombreuses fissures, décalages, regards non étanches etc...) et de la présence à faible profondeur de la nappe de la Veyle.

La quantité d'ECP mesurée est de 166.6 m³/j pour un débit d'eaux usées de 225.4 m³/j soit un **taux d'ECP de 43 %**.

Cette quantité d'ECP représente 80 % des ECP arrivant à la station. Les 20 % restant provenant de la commune de Laiz.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La station d'épuration ancienne fonctionne à peu près bien au niveau des rendements même si elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

Cependant elle arrive aujourd'hui à saturation et la quantité importante d'eau claire parasite perturbe son fonctionnement.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

◆ OBJECTIFS VISES

- Réduire le volume d'eau parasite pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration et donc le rejet au milieu et la siccité des boues.

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.28
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Pont de Veyle (1571 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitations de réseaux, élimination d'ECP		2004/2005

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Réhabilitation du tronçon de l'avenue des sports (680 ml en DN 300) par changement complet de la canalisation (PVC DN300)
 - ✓ Volume d'eaux parasites éliminé : 94 m3/j
 - Coût : 140 080 € H.T.
- Réhabilitation du tronçon place Bellecour – Immeuble les Gabonnières (300ml de DN 200) par changement complet de la canalisation (PVC DN 200)
 - ✓ Volume d'eaux parasites éliminé : 9 m3/j
 - Coût : 52 500 € H.T.
- Réhabilitation du tronçon Grande rue (160 ml de DN 200) par changement complet de la canalisation (PVC DN 200)
 - ✓ Volume d'eaux parasites éliminé : 4.3 m3/j
 - Coût : 28 000 € H.T.
- Réhabilitation du tronçon vers immeuble les Peuplier (75 ml de DN 200) par changement complet de la canalisation (PVC DN 200)
 - ✓ Volume d'eaux parasites éliminé : 2 m3/j
 - Coût : 13 125 € H.T.

Coût total des travaux : 233 705 € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Pont de Veyle

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Réhabilitation tronçon avenue des sports	2004/2005	140 080	AD	AD	15%	21 012	31%	43 425	54%	75 643
Réhabilitation tronçon place Bellecour immeuble les Gabonnière	2004/2005	52 500	AD	AD	15%	7 875	31%	16 275	54%	28 350
Réhabilitation tronçon Grande rue	2004/2005	28 000	AD	AD	15%	4 200	31%	8 680	54%	15 120
Réhabilitation tronçon immeuble les Peupliers	2004/2005	13 125	AD	AD	15%	1 969	31%	4 069	54%	7 088
TOTAUX		233 705	AD	AD	15%	35 056	31%	72 449	54%	126 201

THEMEA-II : Amélioration du fonctionnement
des ouvrages d'épuration collectifs**FICHE****A-II-1.34****MILIEU CONCERNE**

Vieux-Jonc

COMMUNE (S)St André sur Vieux-Jonc
(980 hab)**OPERATION**Travaux d'assainissement, Mise en
séparatif, élimination d'ECP

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration collectifs	FICHE	A-II-1.34
MILIEU CONCERNE	Vieux-Jonc	COMMUNE (S)	St André sur Vieux-Jonc (980 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Mise en séparatif, élimination d'ECP		2004/2005

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son zonage d'assainissement en 2002. Elle termine actuellement un diagnostic détaillé de son réseau.

La commune possède un habitat relativement resserré au niveau du centre bourg avec une extension assez importante constituée de lotissements au Sud-Est du Bourg.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Les eaux usées du bourg et ses alentours sont traités dans une station d'épuration boues activées d'une capacité de 4500 EqHab sous maîtrise d'ouvrage industrielle (Salaisons de St André) en fonctionnement depuis 1992.

Le réseau eaux usées est constitué de 4000 ml de canalisations de type unitaire pour sa plus grande partie. Une extension plus récente au niveau des lotissements Est a été réalisée en séparatif avec un poste de refoulement.

Le diagnostic de réseau a mis en évidence la présence en quantité importante d'eaux parasites d'origine pluviale (branchements de fossés, caractère unitaire du réseau) et également d'eaux d'infiltration ponctuelles et diffuses.

L'apport important d'eaux pluviales associé à la mauvaise conception du déversoir d'orage situé en amont de la STEP (située en bas de pente et recueillant également les eaux usées industrielles) entraîne des rejets directs au milieu récepteur très fréquemment. En outre malgré ces déversements fréquents, la station d'épuration qui ne dispose pas de limiteur de débit (fonctionnement gravitaire) est régulièrement lessivée.

Enfin la quantité importante d'ECP liée en partie au très mauvais état du réseau (datant de 1959) associée à la mauvaise conception du déversoir d'orage entraîne des déversements au milieu naturel même en période sèche.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La qualité du Vieux-Jonc à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

Des pollutions récentes ont eu lieu, avec mortalité piscicole, en liaison avec le mauvais fonctionnement du déversoir d'orage et les à coups hydraulique.

THEME	A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration collectifs	FICHE	A-II-1.34
MILIEU CONCERNE	Vieux-Jonc	COMMUNE (S)	St André sur Vieux-Jonc (980 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Mise en séparatif, élimination d'ECP		2004/2005

OBJECTIFS VISES

- Diminuer fortement les rejets directs au milieu récepteur dus au caractère unitaire du réseau, aux eaux parasites et au mauvais fonctionnement du déversoir d'orage et améliorer le fonctionnement de la STEP tout au long de l'année en limitant son lessivage par les eaux parasites.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

Le schéma directeur d'assainissement prévoit le programme de réhabilitation hiérarchisé suivant. Il faut noter que l'amélioration du fonctionnement de la STEP et notamment la mise en œuvre d'une déphosphatation est de la responsabilité de l'industriel.

Priorité 1 : création d'un nouveau déversoir d'orage à la place des deux existants, recueillant uniquement les eaux usées de la commune et situé sur une portion plane avec un calage pour une pluie mensuelle.

- **Coût : 2 900 € H.T.**

Priorité 2 : limitation des apports par temps de pluie : ne sont présentés que les travaux conséquents financièrement et réduisant significativement les entrées d'eaux pluviales par ordre décroissant.

- Rue du stade : déconnexion d'un fossé par création d'une canalisation eaux pluviales DN 300 de 90 ml

- **Coût : 9 700 € H.T**

- Route de Chassignole : le réseau unitaire actuel (430 ml) draine une quantité importante d'eaux pluviales et présente des défauts structurels importants de par son ancienneté (30 ans environ).

Travaux proposés : réhabilitation du réseau unitaire actuel en réseau pluvial strict et création d'un nouveau réseau eaux usées. de DN 200 de 400 ml avec reprise de branchements

- ✓ réseau eaux usées DN 200 de 400 ml et branchements

- Coût : 48 800 € H.T.

- ✓ Dérivation Eaux Pluviales, 30 m en DN 500

- Coût : 4 800 € H.T.

Coût Route de Chassignole : 53 600 € H.T.

- Route D67 : création d'un nouveau réseau eaux usées pseudo-séparatif (conservation temporaire de quelques branchements pluvial de particuliers) et réutilisation du réseau unitaire en pluvial pour récupérer les eaux de ruissellement de voirie. Les eaux claires parasites sont du coup supprimées.

THEME	A-II : Amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration collectifs	FICHE	A-II-1.34
MILIEU CONCERNE	Vieux-Jonc	COMMUNE (S)	St André sur Vieux-Jonc (980 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Mise en séparatif, élimination d'ECP		2004/2005

- ✓ réseau eaux usées DN 300 de 530 ml
 - Coût : 53 500 € H.T.
- ✓ Branchements sur réseaux eaux usées
 - Coût : 21 000 € H.T.
 Coût Route D67 : 74 500

- Chemin du Corbet (tronçon U12-U19 et U19-U27) : création d'un nouveau réseau eaux usées pseudo-séparatif (conservation temporaire de quelques branchements pluvial de particuliers) et réutilisation du réseau unitaire en pluvial pour récupérer les eaux de ruissellement de voirie. Les eaux claires parasites sont du coup supprimées
 - ✓ réseau eaux usées DN 300 de 300 ml
 - Coût : 64 700 € H.T.
 - ✓ Branchements sur réseaux eaux usées
 - Coût : 7 600 € H.T.

Coût chemin du Corbet : 72 300 € H.T.

Coût total des travaux : 213 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de St André sur Vieux-Jonc

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

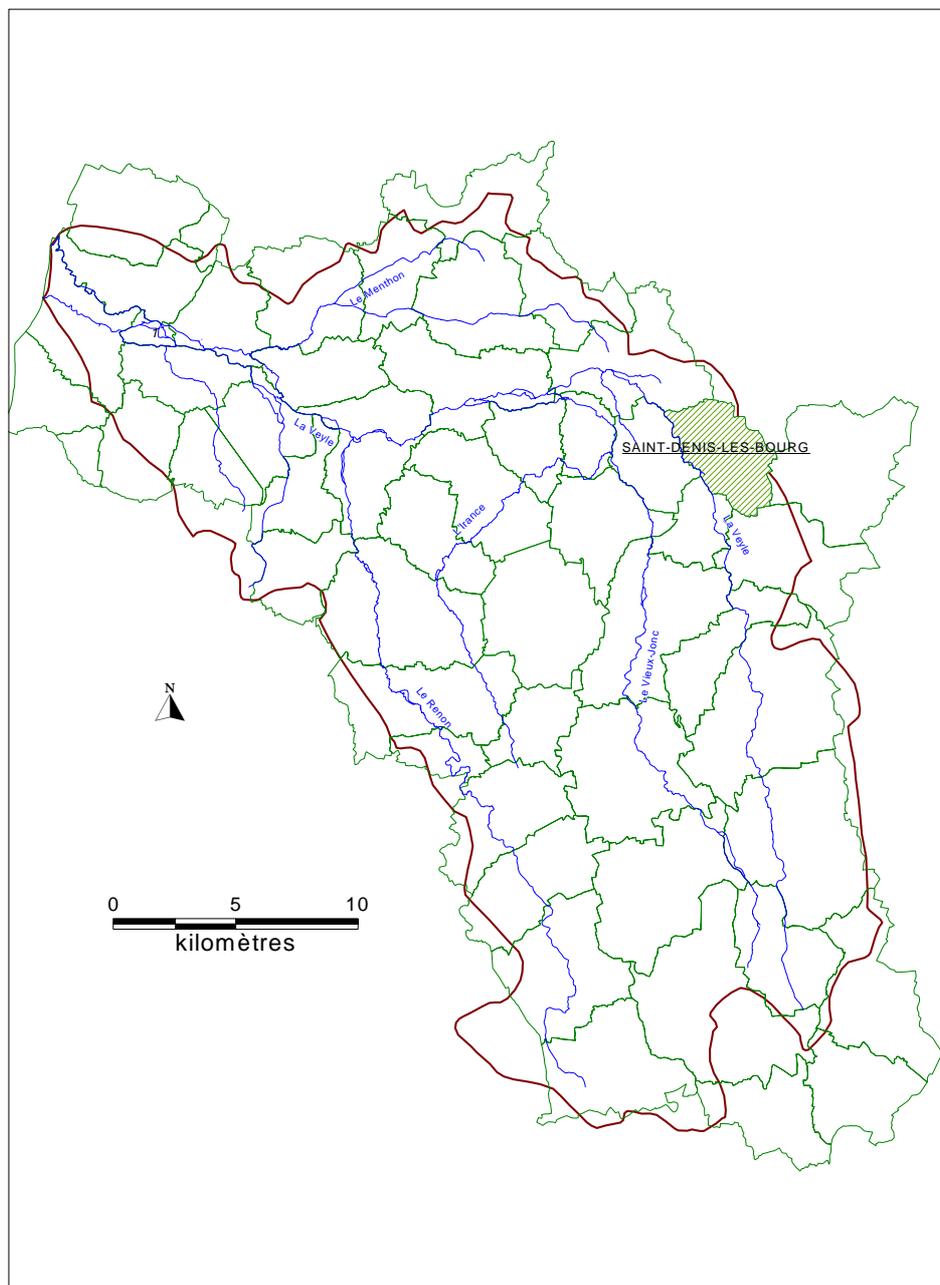
Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
nouveau Déversoir orage	2004	2 900	AD	AD	15%	435	30%	870	55%	1 595
Elimination EP rue Stade	2004	9 700	AD	AD	0%	0	0%	0	100%	9 700
Rte Chassignole réseau eaux usées	2004	48 800	AD	AD	15%	7 320	30%	14 640	55%	26 840
Rte Chassignole réseau EP	2004	4 800	AD	AD	0%	0	0%	0	100%	4 800
Rte D67 réseau eaux usées	2004	74 500	AD	AD	15%	11 175	30%	22 350	55%	40 975
Chemin Corbet réseau eaux usées	2004	72 300	AD	AD	15%	10 845	30%	21 690	55%	39 765
TOTAUX		213 000	AD	AD	14%	29 775	28%	59 550	58%	123 675

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques
MILIEU CONCERNE	Veyle
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitations de réseaux, élimination d'ECP

FICHE A-II-1.36**COMMUNE (S)**
St Denis les Bourg (5028 hab)

2005/2006

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)



THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.36
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	St Denis les Bourg (5028 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitations de réseaux, élimination d'ECP		2005/2006

◆ CONTEXTE actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement et a fait réaliser un diagnostic de son réseau d'assainissement en 1994. La majeure partie du bourg est raccordé à une station d'épuration de type boues activées, construite en 1989. Elle traite également les eaux usées du village de St Rémy.

Elle a une capacité de 4500 EqHab, 920 abonnés de St Denis les Bourg, la laiterie coopérative (140 à 280 EqHab) et 315 abonnés de St Rémy y sont actuellement raccordés. L'auto surveillance de la station a été mise en place en mars 2002.

Le réseau du bourg de St Denis est majoritairement séparatif mais il existe encore des tronçons unitaires dans le vieux village notamment.

Deux déversoirs d'orages sont présents sur la partie aval du réseau et déversent dans la Veyle au niveau du Pont de la RD 936

Les réseaux sont pour la plupart anciens et souffrent de problèmes structurels et fonctionnels. De ce fait, des quantités importantes d'eaux claires parasites transitent dans les réseaux.

Ainsi le diagnostic réalisé par CETEREC en 1994 mettait en évidence un volume d'eaux claires parasites représentant **80 % du volume global** journalier à l'exutoire de Saint Denis et du même ordre de grandeur à l'exutoire du réseau de Saint Rémy.

Les déversoirs d'orages fonctionnent donc fréquemment entraînant des rejets directs dans la Veyle. En outre, les effluents sont dilués ce qui diminue le rendement épuratoire de la station.

Le bureau d'étude a proposé à l'époque la réhabilitation de 6 tronçons. Quatre ont été réhabilités à ce jour. Les trois suivants, apportant le plus d'eaux parasites restent à réhabiliter :

- réseau de l'Avenue de Bresse : Rociade Ouest Bourg en Bresse (190 ml entre rond point et avenue des écoles), défaut structurel (décalage important des tuyaux)
- réseau du rond point de l'Avenue de Bourg en Bresse (115 ml) : défauts d'étanchéité (joints fissures, éclats).

◆ Situation actuelle pour le milieu

La station d'épuration récente fonctionne globalement bien même si elle traite très peu le phosphore. Un pourcentage important d'eau claire parasite arrive cependant à la station ce qui perturbe son fonctionnement.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée passable en 1997, le principal paramètre déclassant étant les nitrates.

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.36
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	St Denis les Bourg (5028 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Réhabilitations de réseaux, élimination d'ECP		2005/2006

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Réduire le volume d'eau parasite pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration et donc le rejet au milieu.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Réhabilitation du tronçon du rond-point (115 ml en DN 500) par l'intérieur , pose de manchettes au niveau des cassures, fissures et joints
 - ✓ Volume d'eaux parasites éliminé : 36 m3/j
 - ✓ Coût : 15 000 € H.T.
- Réhabilitation du tronçon de l'avenue de Bresse (190 ml de tuyau DN 400 mm) par remplacement complet
 - ✓ Volume d'eaux parasites éliminé : 120 m3/j
 - ✓ Coût : 55 000€ H.T.

Coût total des travaux : 70 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de St Denis les Bourg

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Réhabilitation tronçon rond-point	2004	15 000	AD	AD	0%	0	27%	4 050	73%	10 950
Réhabilitation tronçon avenue Bresse	2004	55 000	AD	AD	0%	0	27%	14 850	73%	40 150
TOTAUX		70 000	AD	AD	0%	0	27%	18 900	73%	51 100

THEMEA-II : amélioration du fonctionnement
des ouvrages d'épuration domestiques**FICHE**

A-II-1.45

MILIEU CONCERNE

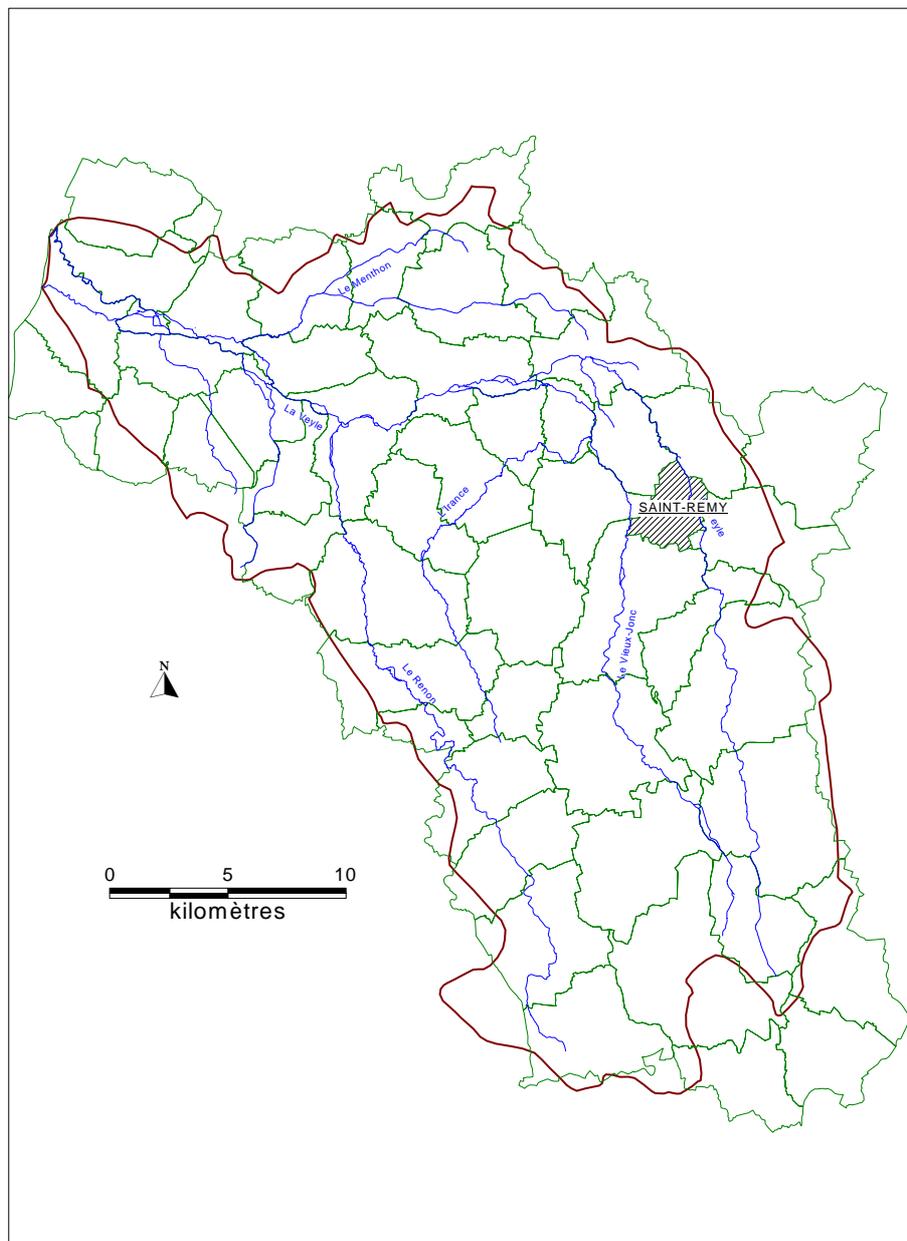
Veyle

COMMUNE (S)

St Rémy (834 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement, Elimination
d'ECP, mise en séparatif

2005/2006

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.45
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	St Rémy (834 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Elimination d'ECP, mise en séparatif		2005/2006

◆ CONTEXTE actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son zonage d'assainissement en 2001 et fait actuellement réaliser un diagnostic de son réseau d'assainissement. La majeure partie du bourg est raccordé à une station d'épuration de type boues activées, reconstruite en 1989 (l'ancienne station de St Rémy avait plus de 25 ans en 1989). Elle traite également les eaux usées du village de St Denis les Bourg.

Elle a une capacité de 4500 EqHab, 920 abonnés de St Denis les Bourg, la laiterie coopérative (140 à 280 EqHab) et 315 abonnés de St Rémy y sont actuellement raccordés. L'auto surveillance de la station a été mise en place en mars 2002.

Le réseau du centre bourg de St Rémy est ancien (plus de 30 ans) et de type unitaire. 4 déversoirs d'orage sont ainsi présents.

Les extensions récentes sont de type séparatif.

Le réseau comporte 1 poste de refoulement et 4 déversoirs d'orage avec rejet au milieu naturel (La Veyle en l'occurrence).

Le partie ancienne et unitaire du réseau souffre de problèmes structurels et fonctionnels. De ce fait, des quantités importantes d'eaux claires parasites transitent dans les réseaux ainsi que des eaux pluviales.

Les déversoirs d'orages fonctionnent donc fréquemment entraînant des rejets directs dans la Veyle. En outre, les effluents sont dilués ce qui diminue le rendement épuratoire de la station.

Le diagnostic de réseau réalisé en 1994 par St Denis les Bourg avait montré que la moitié des ECP arrivant à la STEP provenaient du réseau de St Rémy.

La commune de St Rémy a donc décidée de réaliser un diagnostic complet de son réseau d'assainissement pour remédier à ces problèmes.

◆ Situation actuelle pour le milieu

La station d'épuration récente fonctionne globalement bien même si elle traite très peu le phosphore. Un pourcentage important d'eau claire parasite arrive cependant à la station ce qui perturbe son fonctionnement.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée passable en 1997, le principal paramètre déclassant étant les nitrates.

Des pollutions du milieu en cas d'orage ont également été constatés du fait du caractère unitaire des réseaux.

◆ OBJECTIFS VISES

- Réduire le volume d'eau parasite pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration et donc le rejet au milieu.
- Diminuer les volume d'eau pluviale transitant dans les réseaux.

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-1.45
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	St Rémy (834 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, Elimination d'ECP, mise en séparatif		2005/2006

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

Le diagnostic de réseaux n'étant pas encore réalisé il est impossible de prévoir précisément les travaux qui vont être menés.

Une estimation haute a été réalisée par la DDAF sur la base d'une réhabilitation complète de la partie ancienne du réseau.

- Remplacement du collecteur principal (1800 ml en DN 300) et/ou mise en séparatif par création d'un nouveau réseau et conservation de l'ancien pour les eaux pluviales. Aménagement des déversoirs d'orage
 - Coût estimatif : 400000 € H.T.
- Etanchéification des regards de visites et reprises d'étanchéité sur réseau
 - Coût estimatif : 37 750 € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de St Denis les Bourg

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

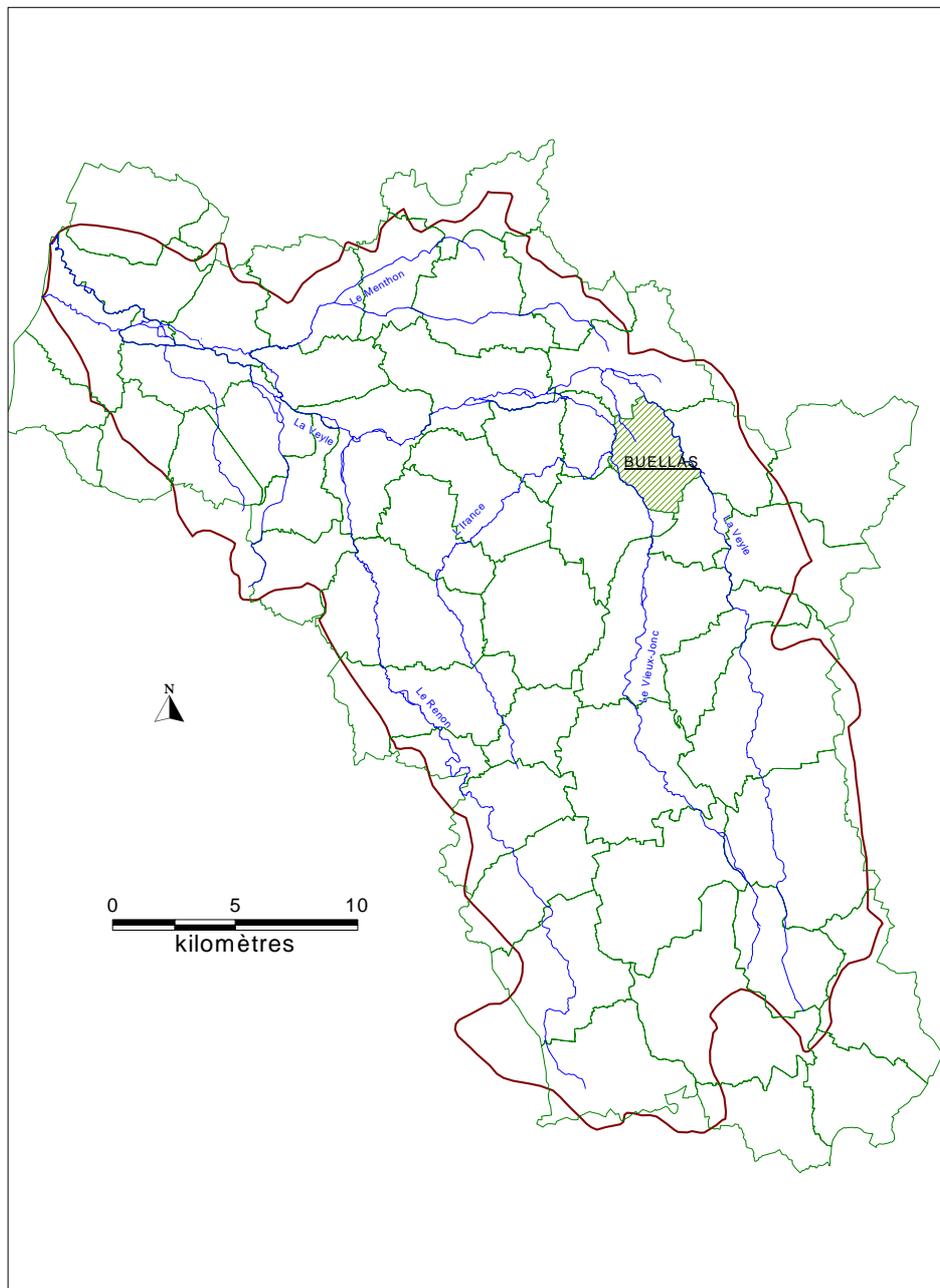
Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
mise en séparatif	2005/2006	400 000	AD	AD	15%	60 000	31%	124 000	54%	216 000
étanchéifications	2005/2006	37 750	AD	AD	0%	0	31%	11 703	69%	26 048
TOTAUX		437 750	AD	AD	14%	60 000	31%	135 703	55%	242 048

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE**

A-II-2.4

MILIEU CONCERNE Irance, Vieux-Jonc**COMMUNE (S)**
Buellas (1326 hab)**OPERATION**Travaux d'assainissement,
extension de réseaux hameau
Rosières et Petit Corgenon

2003/2004

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées	FICHE	A-II-2.4
MILIEU CONCERNE	Irance, Vieux-Jonc	COMMUNE (S)	Buellas (1326 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, extension de réseaux hameau Rosières et Petit Corgenon		2003/2004

◆ CONTEXTE actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement et a fait réaliser un diagnostic de son réseau d'assainissement en 2002. La commune possède deux zones urbaines : le Bourg et ses extensions proches et le hameau de Corgenon sur le RD936. Le bourg est raccordé par un réseau séparatif de 9km à une station d'épuration de type boues activées en aération prolongée, construite en 2001.

Elle a une capacité de 1800 EqHab, elle traite également les effluents de la commune de Moncet.

Le hameau de Corgenon est raccordé à un lagunage par un réseau pseudo-séparatif de 5 km. La capacité du lagunage est de 600 EqHab et a été mis en service en 1988. une vingtaine d'habitations de la commune de St Rémy y sont également raccordés.

Environ 15 habitations (45 EqHab) sur Buellas restent à raccorder posant des problèmes d'assainissement liés aux dispositifs d'assainissement autonome fonctionnant mal

Le hameau des rosières comprenant une cinquantaine d'habitations a été raccordé partiellement au réseau d'assainissement collectif du bourg lors de précédentes tranches.

Il reste encore une douzaine d'habitations à raccorder qui disposent actuellement d'installations individuelles d'assainissement, souvent partielles et présentant des désordres de fonctionnement ainsi que quelques parcelles constructibles.

◆ Situation actuelle pour le milieu

Les rejets d'assainissement autonome du hameau des rosières rejoignent la rivière l'Etre ou le bief de Chamanbard deux cours d'eau phréatiques à protéger.

La station d'épuration récente du bourg fonctionne globalement bien même si elle traite que très peu le phosphore. Un pourcentage important d'eau claire parasite arrive cependant à la station ce qui perturbe son fonctionnement.

La qualité de l'Irance à l'étiage sur ce secteur était classée très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore du fait des rejets importants situés en amont (industries agro-alimentaires : Bresse Bleu, CAPA, Salaisons de St André sur Vieux-Jonc).

◆ OBJECTIFS VISES

Réduire les pollutions diffuses sur le hameau des Rosières et du Petit Corgenon en les raccordant aux systèmes de traitement existant :

- raccordement du hameau des Rosières au réseau collectif du bourg pour traiter correctement les effluents dans la station d'épuration boues activées récente.
- raccordement du Petit Corgenon à la lagune

THEME	A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées
MILIEU CONCERNE	Irance, Vieux-Jonc
OPERATION	Travaux d'assainissement, extension de réseaux hameau Rosières et Petit Corgenon

FICHE	A-II-2.4
--------------	-----------------

COMMUNE (S) Buellas (1326 hab)
--

2003/2004

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

Hameau des Rosières :

- Création d'un réseau de collecte DN200 en fonte de 770 ml
 - ✓ Coût : 110 000 € H.T.
- Boîtes de branchement (15 à terme, 12 aujourd'hui)
 - ✓ Coût : 15 000 € H.T.
- Contrôle des réseaux
 - ✓ Coût : 1 500 € H.T.
- Imprévus maîtrise d'œuvre, divers
 - ✓ Coût : 13 500 € H.T.

Coût hameau des Rosières : 140 000 € H.T.

Hameau du Petit Corgenon :

- Création d'un réseau de collecte DN200 en fonte de 550 ml
 - ✓ Coût : 80 250
- Boîtes de branchement (15 unités)
 - ✓ Coût : 15 000 € H.T.
- Poste de refoulement
 - ✓ Coût : 42 000 € H.T.
- Imprévus maîtrise d'œuvre, divers
 - ✓ Coût : 12 750 € H.T.

Coût hameau du Petit Corgenon : 150 000 € H.T.

- **Coût total des travaux : 290 000 € H.T.**

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Buellas

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Réseau Rosières	2004/2005	140 000	0%	0	15%	21 000	34%	47 600	51%	71 400
Réseau Petit Corgenon	2004/2005	150 000	0%	0	15%	22 500	34%	51 000	51%	76 500
TOTAUX		290 000	0%	0	15%	43 500	34%	98 600	51%	147 900

THEMEA-II : amélioration de la collecte des
eaux usées**FICHE****A-II-2.13****MILIEU CONCERNE**

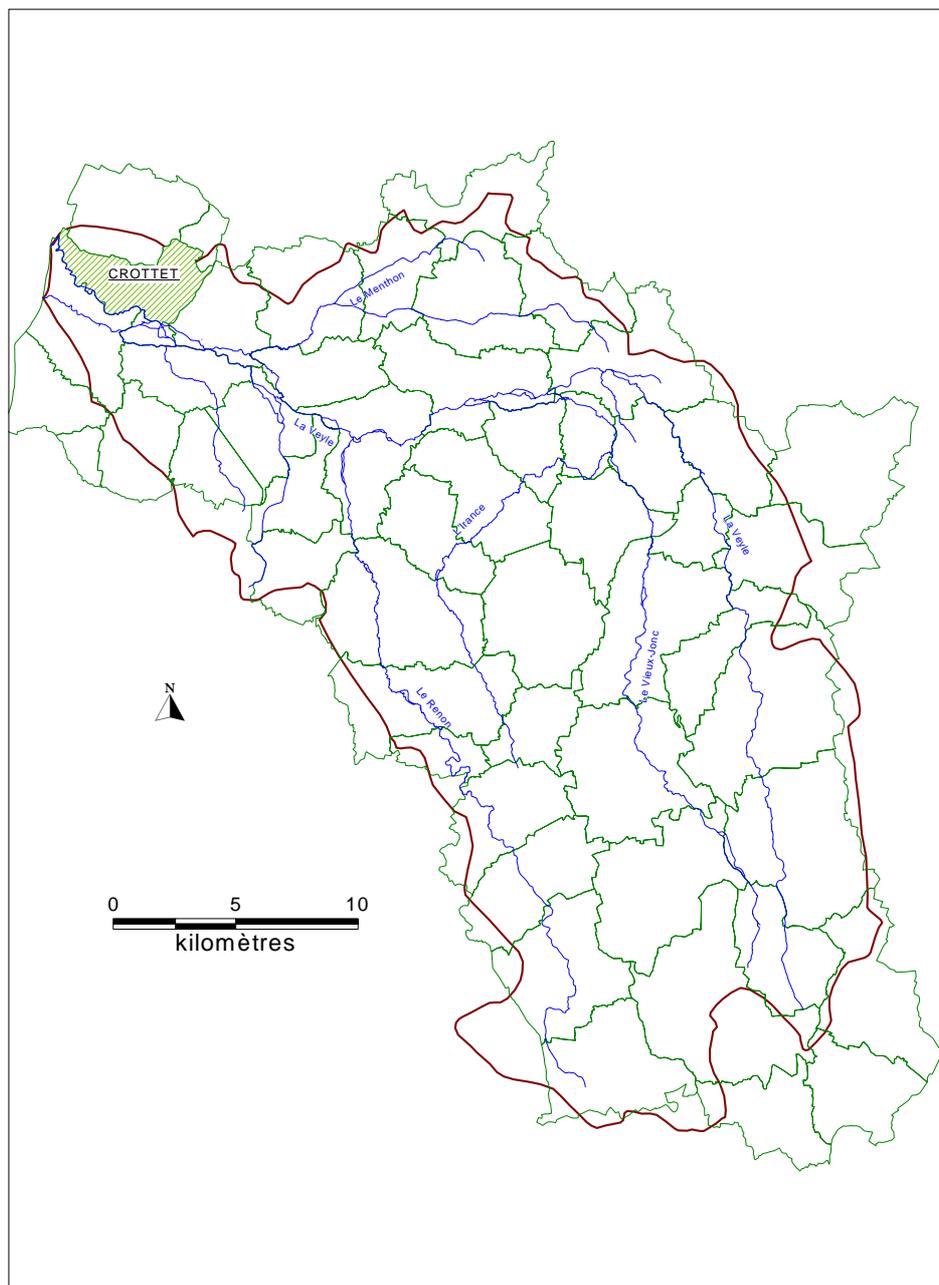
Veyle

COMMUNE (S)

Crottet (1509 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement, extension
de réseaux

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME A-II : amélioration de la collecte des eaux usées

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, extension de réseaux

FICHE A-II-2.13

COMMUNE (S)
Crottet (1509 hab)

2004/2005

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement fin 2002.

La commune de Crottet possède un habitat relativement resserré le long des voies de communication à proximité du centre bourg.

Ainsi, le bourg, les lotissements et hameaux des alentours (soit 70 % de la population) ainsi que la ZA de la Fontaine sont desservis par l'assainissement collectif. La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Les eaux usées du bourg et ses alentours sont traités dans deux stations d'épuration :

- la station de la Gare, de type boues activées, implantée entre la Veyle et la voie SNCF est ancienne et a été reconditionnée en 1990 pour 500 EgHab. Elle n'est plus à même aujourd'hui de respecter les normes de rejets. En outre les crues de la Veyle perturbe régulièrement son fonctionnement.
- La station des Ormets, de type boues activées, située le long de la RD933 en direction de Replonges à été construite en 1989 pour 800 EgHab.

Le réseau eaux usées de Crottet est majoritairement séparatif et est constitué de 10500 ml de canalisations.

Le diagnostic de réseau établi en 2002 a mis en évidence la présence en quantité importante d'eaux parasites dans certains tronçons et ce malgré l'absence de conditions de nappe haute en raison de la faible pluviométrie de l'hiver 2001. Cette situation est liée à la très grande vétusté de la partie « ancienne » du réseau (nombreuses fissures, décalages, regards non étanches etc...).

La quantité d'ECP à l'entrée de la station des Ormets est de 18 m3/j pour 45 m3/j d'eaux usées (taux de ECP de 29 %).

La quantité d'ECP à l'entrée de la station de la gare est de 12 m3/j pour 68 m3/j d'eaux usées (taux d'ECP de 15%).

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La station d'épuration de la gare ne respecte plus les normes de rejets et en cas de crue les effluents sont by-passés, les dépôts de boues au milieu sont fréquents et elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

THEME	A-II : amélioration de la collecte des eaux usées	FICHE	A-II-2.13
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Crottet (1509 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, extension de réseaux		2004/2005

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Collecter les effluents domestiques des hameaux de Chavannes et du piquant situés en bordure la grande Veyle et dont les dispositifs d'assainissement autonome ne fonctionnent pas (sols argileux hydromorphes, présence de la nappe à faible profondeur).

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

Le schéma directeur d'assainissement prévoit le programme d'extension des réseaux d'assainissement suivant :

- 1^{ème} Tranche 2004 : raccordement gravitaire Le Piquant – Chavannes Nord : 1220 ml de réseau gravitaire, 23 branchements particuliers, ingénierie
✓ Coût : 175 000 € H.T
- 2^{ème} Tranche 2006 : raccordement gravitaire Chavannes Sud – Chavannes Nord : 510 ml de réseau gravitaire, 26 branchements particuliers, ingénierie
✓ Coût : 138 000 € H.T.
✓

Coût total des travaux : 313 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de Crottet

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Extension réseau Chavannes	2004/2005	313 000	0%	0	15%	46 950	29%	90 770	56%	175 280

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE**

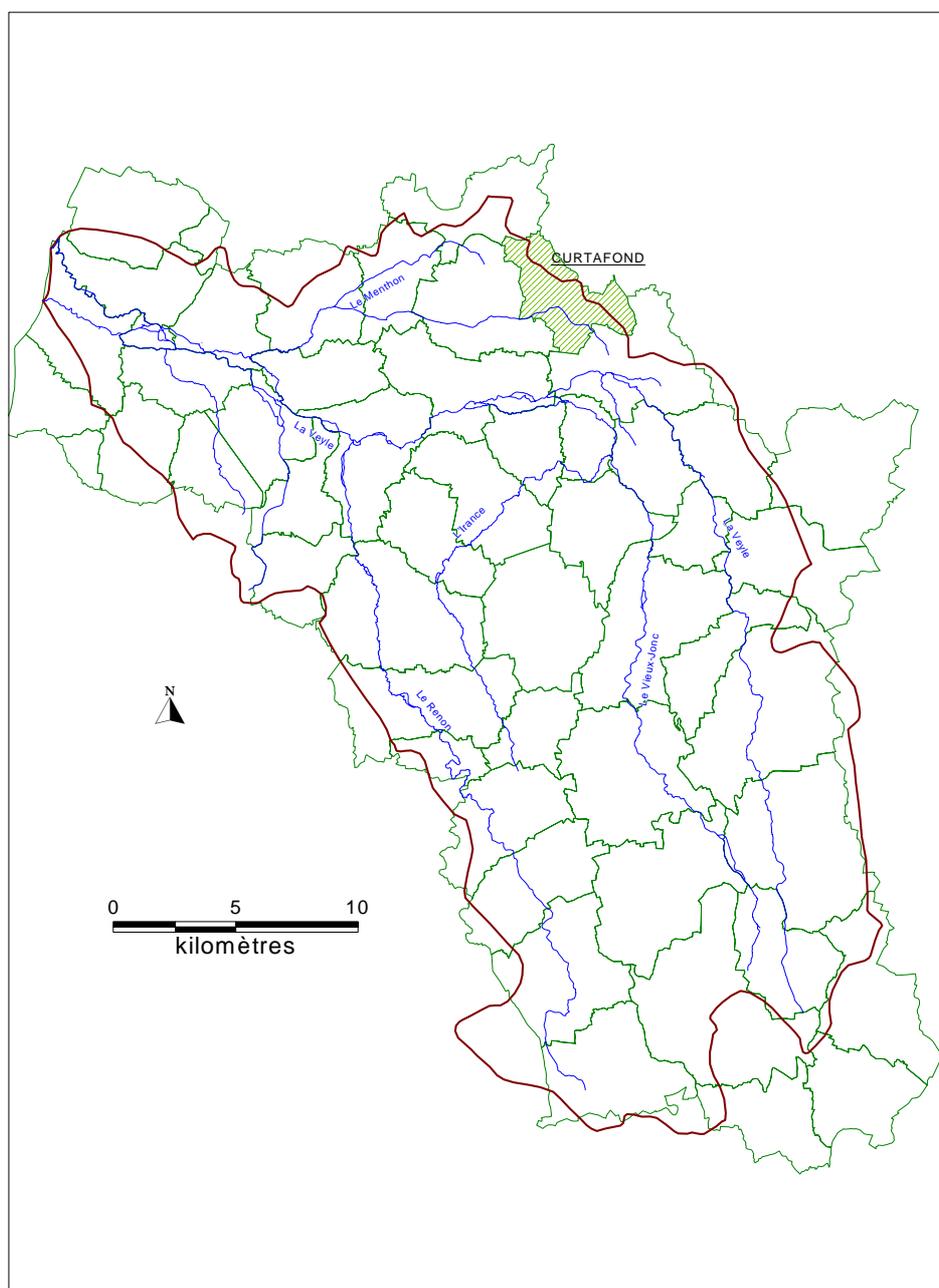
A-II-2.15

MILIEU CONCERNE Menthon, bief Corrian**COMMUNE (S)**

Curtafond (600 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
raccordement hameau Brouilles

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME

A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

FICHE

A-II-2.15

MILIEU CONCERNE

Menthon, bief Corrian

COMMUNE (S)

Curtafond (600 hab)

OPERATION

Travaux d'assainissement, raccordement hameau Brouilles

2004/2005

CONTEXTE actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son schéma d'assainissement en juin 2000. Le bourg est raccordé à une lagune.

Elle a une capacité de 300 EqHab, 70 abonnés soit environ 240 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau est de type séparatif.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le zonage d'assainissement prévoit ainsi le raccordement à l'assainissement collectif pour deux hameaux : Les Brouilles, raccordable à la lagune du village et Chérinal à raccorder à un nouvel ouvrage de traitement.

Les autres hameaux et habitations dispersées de la commune ont vocation à rester en assainissement autonome, avec des mises aux normes à prévoir.

◆ Situation actuelle pour le milieu

D'après les données du SATESE, le fonctionnement de la station est satisfaisant, les rejets sont conformes aux normes, même si classiquement elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

Il n'y a pas de données sur la qualité de l'eau du Bief Corrian à l'étiage sur Curtafond. Les premières données sont bien plus à l'aval et indiquent une qualité passable en 1997, le principal paramètre déclassant étant les nitrates.

La commune de Curtafond est située à l'amont du Bief Corrian, les débits d'étiage sont donc très faibles (à peine quelques litres/s).

La concentration de l'habitat sur Les Brouilles entraîne une pollution diffuse par les fossés.

◆ OBJECTIFS VISES

- Le hameau des Brouilles regroupe aujourd'hui une vingtaine d'habitations (dont 5 ou 6 sur Confrançon) et est amené à se développer de part sa proximité du village et conformément au P.O.S.

Le traitement des eaux usées, déjà problématique au niveau sanitaire sur ce hameau, va donc s'aggraver.

En outre, le hameau des Brouilles **est situé en partie sur le site pilote de lutte contre les pollutions diffuses** agricoles et non agricoles qui va être mis en place dans le contrat de rivière. Une des premières actions serait donc de supprimer la pollution domestique diffuse.

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE**

A-II-2.15

MILIEU CONCERNE

Menthon, bief Corrian

COMMUNE (S)

Curtafond (600 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
raccordement hameau Brouilles

2004/2005

L'objectif est donc de raccorder ce hameau à la lagune du village par un réseau gravitaire et un poste de relevage. Le nombre d'abonnés à raccorder aujourd'hui est de 15 sur Curtafond (et pourra être d'une cinquantaine à terme)

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Création d'un réseau de collecte en grès DN200 de 1650 ml
 - ✓ Coût : 244 000 € H.T.
 - Création d'un poste de relèvement des effluents équipé de 2 pompes de 10 m³/h
 - ✓ Coût : 23 000 € H.T.
 - Création d'une canalisation de refoulement en fonte DN 80 de 250 ml
 - ✓ Coût : 15 000 € H.T.
 - Branchements particuliers en grès avec 20 boites de branchement
 - ✓ Coût : 27 000 € H.T.
- Coût total des travaux : 309 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de Curtafond

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Réseau collecte	2004/2005	271 000	0%	0	5%	13 550	33%	89 430	62%	168 020
Poste relevage	2004/2005	23 000	0%	0	5%	1 150	33%	7 590	62%	14 260
Réseau Transport	2004/2005	15 000	0%	0	5%	750	33%	4 950	62%	9 300
	TOTAUX	309 000	0%	0	5%	15 450	33%	101 970	62%	191 580

THEMEA-II : Amélioration de la collecte des
eaux usées**FICHE**

A-II-2.17

MILIEU CONCERNE

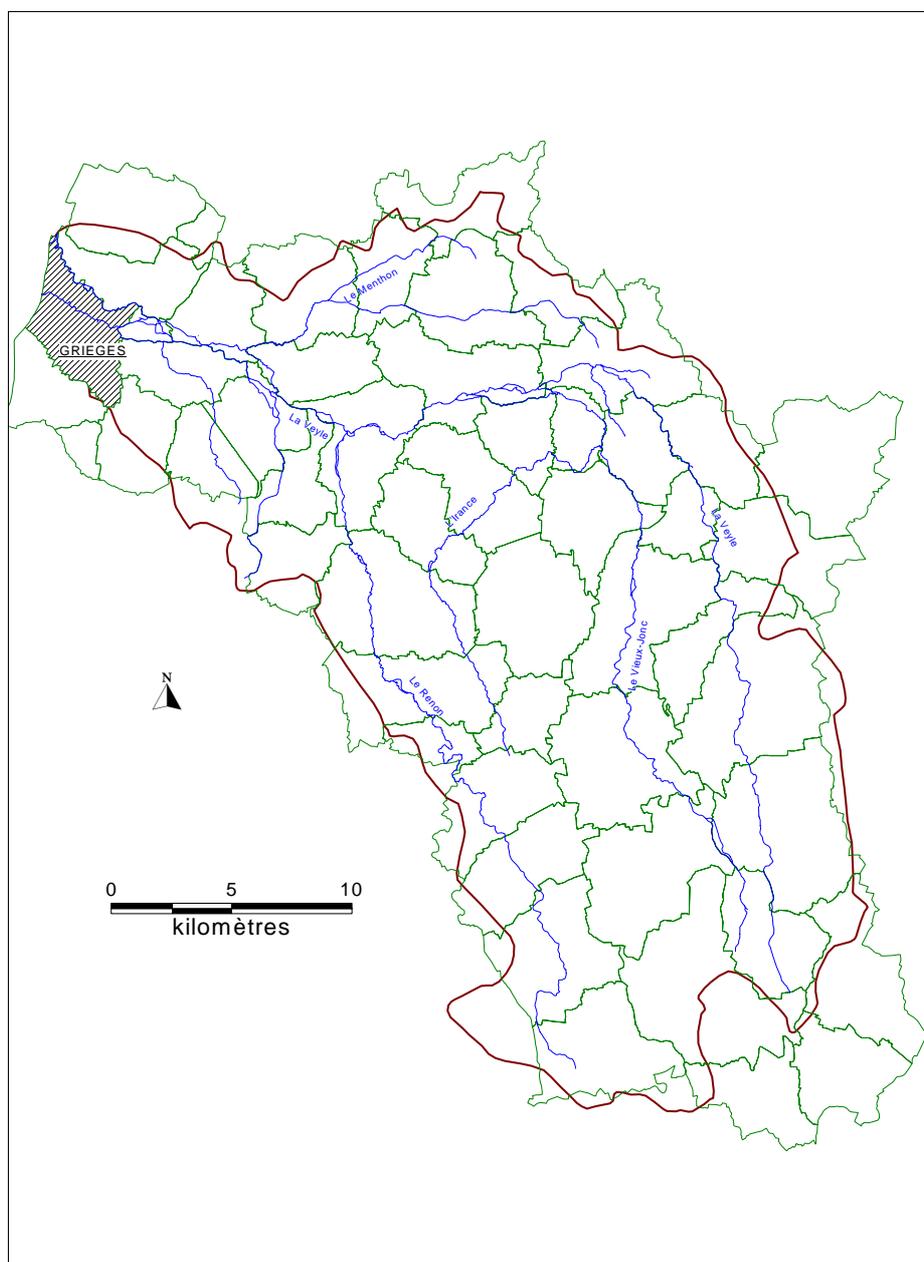
Petite Veyle

COMMUNE (S)

Grièges (1654 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement, collecte des
eaux usées des hameaux de Jonc,
basses Corcelles et Faty

2004/2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : Amélioration de la collecte des eaux usées	FICHE	A-II-2.17
MILIEU CONCERNE	Petite Veyle	COMMUNE (S)	Grièges (1654 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, collecte des eaux usées des hameaux de Jonc, basses Corcelles et Faty		2004/2005

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune termine actuellement son schéma directeur d'assainissement qui comprend un diagnostic de son réseau.

La commune possède un habitat relativement dispersé le long des principales voies de communication avec un centre bourg et des extensions Nord et Sud principalement.

Les hameaux de Jonc (55 EqHab) et Faty (40 EqHab) au Nord ainsi que Hautes Corcelles (50 EqHab) et Basses-Corcelles (55 EqHab) ne sont ainsi pas raccordés à l'assainissement collectif.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols. Cette situation est aggravée par la situation en zone inondable d'une grande partie de la commune (hameaux de Jonc et Faty notamment) qui impose des dispositifs d'assainissement autonome très coûteux (mise hors d'eau).

Les eaux usées du bourg sont traités dans une station d'épuration boues activées d'une capacité de 31500 EqHab sous maîtrise d'ouvrage industrielle (Laiterie de Grièges Groupe Bressor) en fonctionnement depuis 1979.

Le réseau est de type séparatif et date de la mise en place de l'ouvrage d'épuration soit 25 ans environ.

Le diagnostic de réseau a mis en évidence la présence en quantité importante d'eaux parasites par des regards ou sur des tronçons de réseau. Le débit journalier d'eaux usées arrivant à la STEP est de 700 m³/j au lieu des 125 m³/j théoriques. Le volume d'ECP est ainsi estimé à 575 m³/j ce qui est très important au regard du débit nominal de la STEP qui est de 3200 m³/j. La STEP est d'ailleurs en surcharge hydraulique fréquente.

Les principales sources d'ECP sont localisées au niveau de la partie basse du réseau de la branche ouest (infiltrations par les joints de plusieurs regards), d'une source captée ainsi qu'un apport net par un regard mixte eaux usées-eaux pluviales devant la Laiterie.

Des erreurs de branchement sont également localisées au niveau du Lotissement de les Pépinières.

Enfin il faut noter que les réseaux de la commune aboutissent tous dans le poste de refoulement qui alimente la STEP et qui fait office de déversoir d'orage. Cette situation pose des problèmes important de responsabilité lorsque des surcharges hydrauliques arrivent dans le poste et que des déversements ont lieu dans le milieu naturel. Cette situation entraîne également un mauvais fonctionnement du réseau de la commune qui est tout le temps en charge et qui sert de bassin tampon aux à coups hydraulique de la Laiterie.

THEME	A-II : Amélioration de la collecte des eaux usées	FICHE	A-II-2.17
MILIEU CONCERNE	Petite Veyle	COMMUNE (S)	Grièges (1654 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, collecte des eaux usées des hameaux de Jonc, basses Corcelles et Faty		2004/2005

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La qualité de la Petite Veyle était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore avec un déclassement après le rejet de la STEP.

La situation de l'assainissement autonome des hameaux de Jonc, Faty, Basses-Corcelles ou l'habitat est relativement concentré n'est pas bonne avec plusieurs rejets directs au milieu naturel ou dans les fossés très proches des cours d'eau (Guiron et Petite Veyle). En outre, le manque de surface des parcelles et les contraintes locales (topographie et caractère inondable) entraîne de grosses difficultés pour réhabiliter l'assainissement autonome

OBJECTIFS VISES

- Supprimer les pollutions diffuses des hameaux de Jonc, Faty et Basses-Corcelles (60 EqHab) en les raccordant à l'assainissement collectif. Le raccordement de Hautes-Corcelles n'est pas prévu du fait de son éloignement du bourg et des moindres contraintes pour la réhabilitation de l'assainissement autonome.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

Le schéma directeur d'assainissement prévoit le raccordement de ces 3 hameaux au réseau de collecte existant.

Hameau de Jonc (55 EqHab) :

- Réseau de collecte de 580 ml en DN 200
✓ Coût 107 400 € H.T.
- 21 branchements
✓ Coût : 17 700 € H.T.
- Poste de refoulement
✓ Coût : 15 300 € H.T.
- Réseau de transport en refoulement de 320 ml en DN 80
✓ Coût 18 000 € H.T.

Coût hameau Jonc : 158 400 € H.T.

Hameau de Faty (40 EqHab) :

- Réseau de collecte de 410 ml en DN 200
✓ Coût 67 300 € H.T.
- 14 branchements
✓ Coût : 11 800 € H.T.

THEME	A-II : Amélioration de la collecte des eaux usées
MILIEU CONCERNE	Petite Veyle
OPERATION	Travaux d'assainissement, collecte des eaux usées des hameaux de Jonc, basses Corcelles et Faty

FICHE	A-II-2.17
--------------	------------------

COMMUNE (S) Grièges (1654 hab)
--

2004/2005

- Poste de refoulement
✓ Coût : 15 300 € H.T.
- Réseau de transport en refoulement de 50 ml en DN 80
Coût 2 700 € H.T.
Coût phase II : 97 100 € H.T.

Hameau de Basses-Corcelles (55 EqHab) :

- Réseau de collecte de 615 ml en DN 200
✓ Coût 110 700 € H.T.
- 22 branchements
✓ Coût : 18 500 € H.T.
- Poste de refoulement
✓ Coût : 15 300 € H.T.
- Réseau de transport en refoulement de 450 ml en DN 80
✓ Coût 25 000 € H.T.
Coût hameau Jonc : 169 500 € H.T.

Coût total des travaux : 425 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE** commune de Grièges

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Extension réseau hameau Jonc	2004/2005	158 400	0%	0	15%	23 760	29%	45 936	56%	88 704
Extension réseau hameau Faty	2004/2005	97 100	0%	0	15%	14 565	29%	28 159	56%	54 376
Extension réseau hameau basse Corcelle	2004/2005	169 500	0%	0	15%	25 425	29%	49 155	56%	94 920
TOTAUX		425 000	0%	0	15%	63 750	29%	123 250	56%	238 000

THEMEA-II : amélioration du fonctionnement
des ouvrages d'épuration domestiques**FICHE**

A-II-2.20

MILIEU CONCERNE

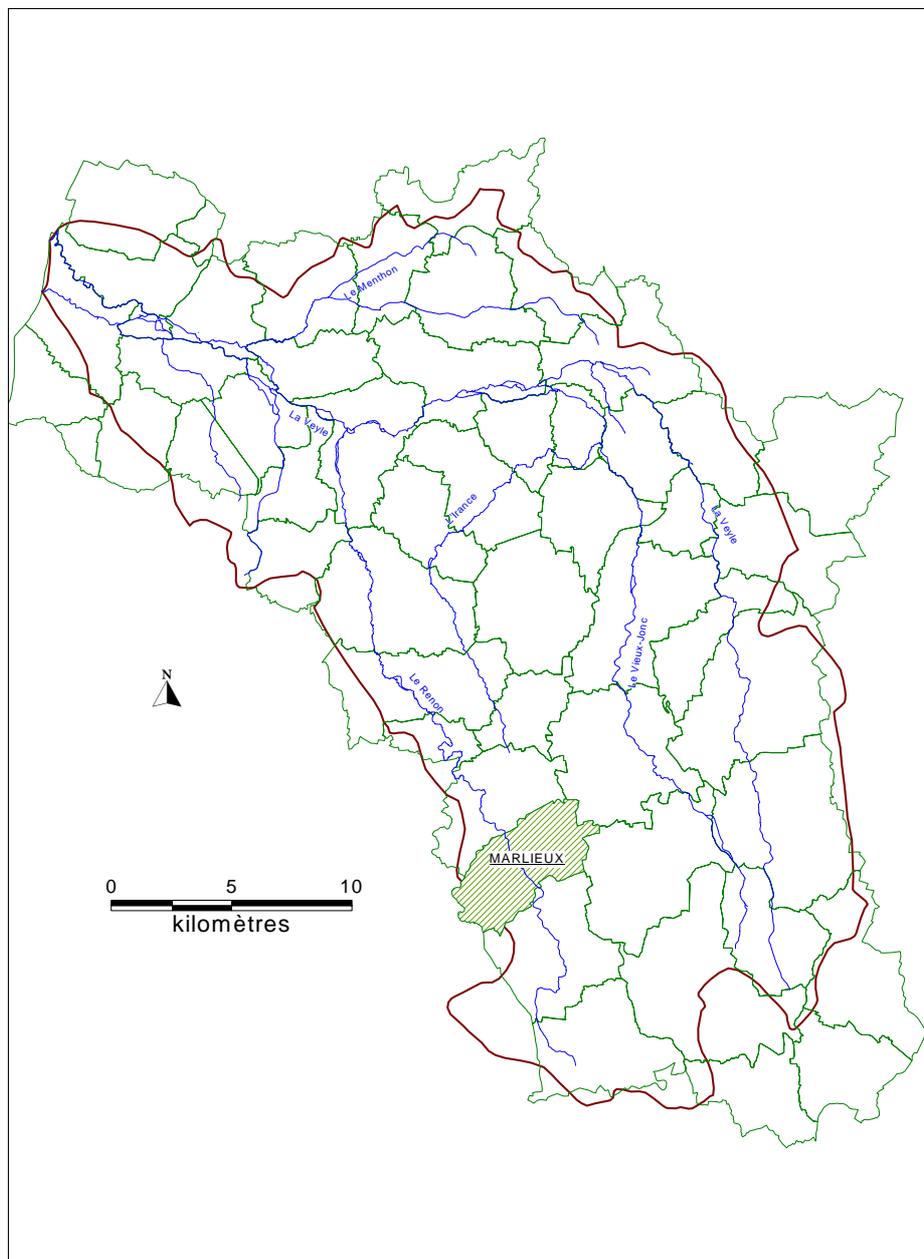
Renon

COMMUNE (S)

Marlieux (682 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement, passage en
séparatif de l'Est du village

2005/2009

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-2.20
MILIEU CONCERNE	Renon	COMMUNE (S)	Marlieux (682 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, passage en séparatif de l'Est du village		2005/2009

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son zonage d'assainissement et schéma directeur d'assainissement (comprenant un diagnostic du réseau) en 2003.

La commune de Marlieux possède un habitat relativement regroupé au niveau du centre bourg avec quelques écarts constitués de fermes principalement.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le bourg est raccordé a une station d'épuration boues activées construite en 1968. Cette station d'une capacité nominale théorique de 400 EqHab est vétuste (génie civil et organes en piteux état) et la charge actuellement collectée est incompatible avec ses capacités de traitement. Le rendement très médiocre sur les boues indique notamment des départs de boues fréquents.

Le réseau de Marlieux est constitué :

- d'une antenne pseudo-séparative en rive gauche du Renon (Ouest de la commune)
- d'une antenne principale unitaire drainant tout le centre bourg et les lotissements de l'Est du village.

L'antenne principale draine bien entendu une quantité d'eaux pluviales très importante (surface active estimée à 18 ha) en période pluvieuse avec des déversements réguliers au milieu naturel mais aussi des eaux claires parasites par temps sec. Ces eaux claires proviennent d'une ancienne galerie en pierres sèches, briques etc, qui traverse la voie ferrée. Cette galerie n'est bien entendue pas étanche et ne présente plus de radier par endroit : les effluent et la nappe sont en contact permanent !

Marlieux subit en outre une pression urbaine forte avec une population estimée à 1000 hab en 2009.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

L'ensemble du système d'assainissement de Marlieux présente des dysfonctionnements. Les normes de rejets ne sont plus respectées. La station d'épuration ancienne fonctionne à saturation, les départs de boues au milieu sont fréquents et elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité du Renon à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore. Le Renon perd une classe de qualité après le rejet de la STEP de Marlieux.

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-2.20
MILIEU CONCERNE	Renon	COMMUNE (S)	Marlieux (682 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, passage en séparatif de l'Est du village		2005/2009

◆ OBJECTIFS VISES

- Améliorer les rejets de la commune de Marlieux (qui déclassent le Renon) tout au long de l'année en diminuant fortement les rejets directs au milieu qui ont lieu en période pluvieuse mais également en période sèche compte tenu de la quantité d'eaux pluviales et d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau. Pour cela il est nécessaire séparer les eaux usées des eaux pluviales et de trouver un nouvel exutoire aux eaux pluviales.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Tranche I 2004/2005: passage en séparatif du Nord-Est du bourg : secteur future MARPA et fossé Curtet.
 - ✓ Utilisation de la canalisation unitaire actuelle (54 EqHab environ) en eaux pluviales et mise en place d'une nouvelle canalisation eaux usées (360 ml DN 200)
 - Coût : 64 800: € H.T.
 - ✓ Réfection de 12 branchements
 - Coût : 12 000 € H.T.
 - ✓ Création d'une noue (1200 m3 permettant d'écrêter les eaux pluviales collectées)
 - Coût : 24 000 € H.T.
 - ✓ Déconnexion du fossé Curtet de la canalisation eaux usées et création d'une nouvelle canalisation pluviale DN 400 et 600 sur 390 ml pour rejoindre le Renon
 - Coût : 103 000 € H.T.
- Tranche II : passage en séparatif partiel des lotissements à l'Est de la voie SNCF
 - ✓ Utilisation de la canalisation unitaire actuelle, qui draine également des ECP en eau pluviale stricte au niveau du lotissement Nord et à l'Est du Stade et mise en place d'une canalisation eaux usées (54 EqHab collectés) DN 200 de 270 ml avec raccordement sur l'antenne EU de la RD 90.
 - Coût : 48 600 € H.T.
 - ✓ Réfection de 40 branchements (120 EqHab environ)
 - Coût : 33 600 € H.T.
 - ✓ Mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales DN 400 de 453 ml et DN 600 de 290 ml pour recueillir les eaux pluviales des 2 lotissements précédents et du lotissement proche de la SNCF (120 EqHab environ déconnectés du réseau eaux usées).
 - Coût : 219 900 € H.T.

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques
MILIEU CONCERNE	Renon
OPERATION	Travaux d'assainissement, passage en séparatif de l'Est du village

FICHE	A-II-2.20
--------------	------------------

COMMUNE (S)	Marlieux (682 hab)
--------------------	--------------------

2005/2009

Coût total des travaux : 505 900 € H.T.

- ◆ **MAITRE D'OUVRAGE** commune de Marlieux
- ◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Tranche I réseau collecte EU	2005/2006	76 800	3%	2 304	15%	11 520	35%	26 880	47%	36 096
Tranche I évacuation EP	2005/2006	127 000	3%	3 810	0%	0	0%	0	97%	123 190
Tranche II réseau collecte EU	2008/2009	82 200	4%	3 288	0%	0	35%	28 770	61%	50 142
Tranche II évacuation EP	2008/2009	219 000	4%	8 760	0%	0	0%	0	96%	210 240
TOTAUX		505 000	3%	15 858	2%	11 520	11%	55 650	83%	419 668

THEMEA-II-2 : Amélioration de la collecte
des aux usées**FICHE**

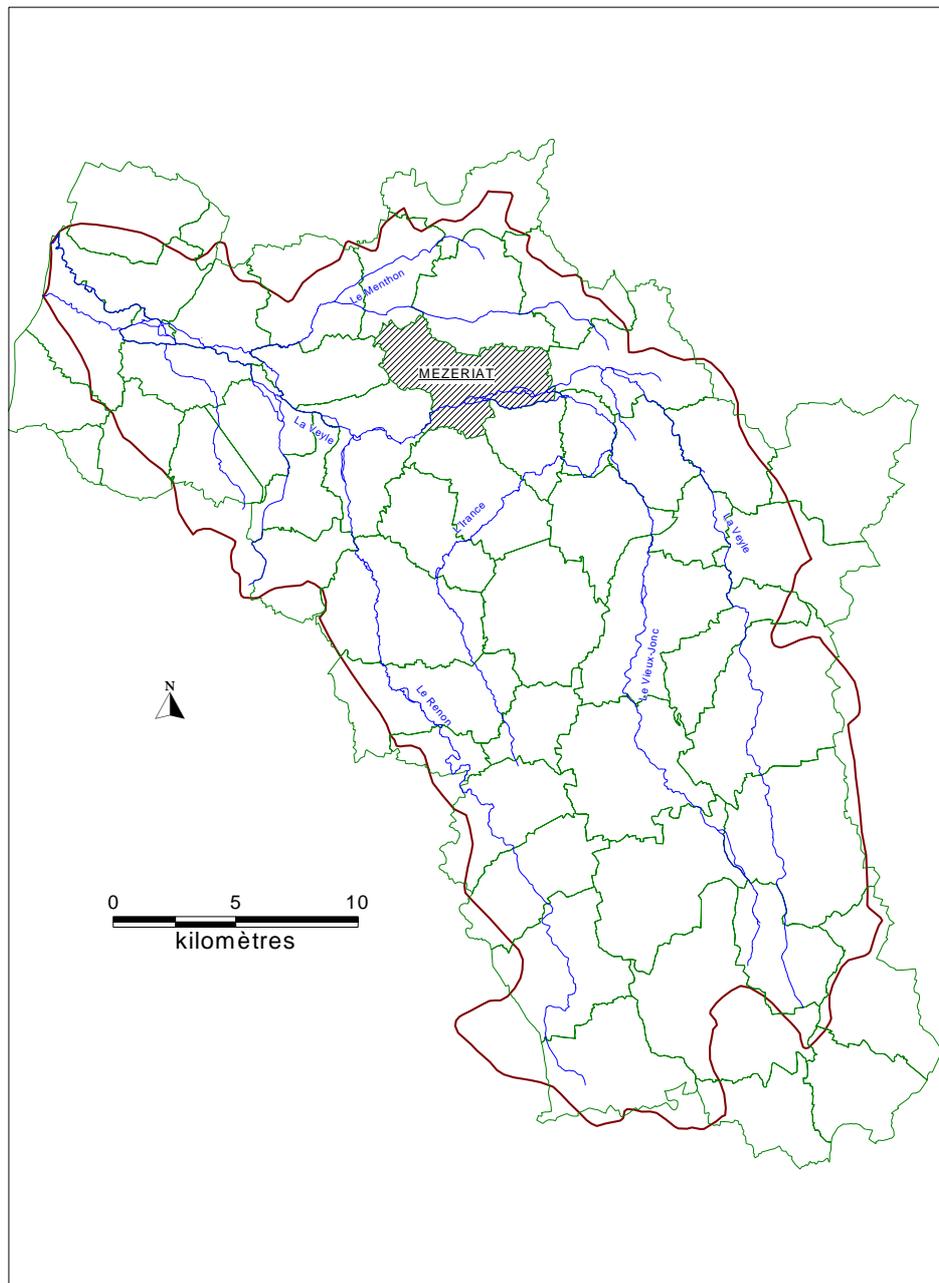
A-II-2.21

MILIEU CONCERNEBief de Cheval-Queue (Menthon)
et Veyle**COMMUNE (S)**

Mézériat (1953 Hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement, hameaux de
Corrobert, Les Dalles, Les Petits Bois

2005/2006

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées	FICHE	A-II-2.21
MILIEU CONCERNE	Bief de Cheval-Queue (Menthon) et Veyle	COMMUNE (S)	Mézériat (1953 Hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, hameaux de Corrobert, Les Dalles, Les Petits Bois		2005/2006

◆ Contexte actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement le. Le bourg et la partie Sud du Village sont raccordés à une station d'épuration de type boues activées sous maîtrise d'ouvrage privée (entreprise agro-alimentaire La Bresse).

Cette station construite en 1974 a une capacité de 15000 EH, 800 habitants y sont actuellement raccordés. Au regard des dernières visites du SATESE, la station fonctionne à sa charge nominale. L'exploitation de la station, en liaison avec le fonctionnement de l'usine, semble assez chaotique et engendre des rejets de qualité très variable. Le rejet s'effectue dans la Veyle

La partie Nord du Village est raccordée à une Lagune récente (1998) de 600 EqHab. Le rejet s'effectue dans le Bief de Cheval-Queue, petit affluent du Menthon. 200 habitants y sont actuellement raccordés.

Le réseau du village est majoritairement unitaire et ancien. Deux déversoirs d'orage sont situés en amont de la STEP. En cas d'orage d'été des rejets directs au milieu ont déjà engendrés des mortalités piscicoles.

Les extensions latérales du réseau sont en séparatif.

La commune possède des hameaux au Nord du village (Corrobert, Les Dalles, les Petits bois) non raccordés au réseau collectif. L'assainissement autonome sur la commune (et sur le bassin versant de la Veyle en général) fonctionne mal compte tenu de la nature argileuse et hydromorphe des sols. Les rejets d'eau usées se font donc souvent directement dans les fossés.

Le cas des Corrobert, les Dalles et les Petits bois est particulièrement critique avec environ 150 à 200 EqHab disposant d'assainissement individuel fonctionnant mal se rejetant dans les fossés.

La Lagune de 600 EqHab, située aux Covettes a d'ailleurs été construite dans l'objectif de raccorder et traiter à terme les eaux usées de ces hameaux.

Enfin au Centre Nord du village (Lieu dit Bayard Badelles : 100 à 150 EqHab) et au Sud (Aux Curtallins : 15 EqHab) il persiste deux secteurs non raccordés à l'assainissement collectif avec les mêmes problèmes d'assainissement autonome

◆ Situation actuelle pour le milieu

Le fonctionnement actuel, très passable, de la STEP boue activée est bien connu et le rejet entraîne un déclassement de la Veyle. Celle-ci était classée mauvaise en 1997. Le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

La qualité de l'eau du bief de Cheval-Queue n'est pas connue au droit du rejet de la lagune. Cependant plus en aval la qualité de l'eau était classée passable en 1997.

THEME	A-II-2 : Amélioration de la collecte des aux usées	FICHE	A-II-2.21
MILIEU CONCERNE	Bief de Cheval-Queue (Menthon) et Veyle	COMMUNE (S)	Mézériat (1953 Hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, hameaux de Corrobert, Les Dalles, Les Petits Bois		2005/2006

La pollution diffuse des hameaux précités est concentré et se retrouve directement dans les fossés qui rejoignent le milieu aquatique.

◆ OBJECTIFS VISES

- Assainir, en les raccordant à la lagune des Covettes, les hameaux de « Corrobert », « Les Dalles » et « Les Petits Bois » ou la concentration de l'habitat et le mauvais fonctionnement de l'assainissement autonome entraîne une concentration des rejets dans les fossés et pose des problèmes sanitaires et environnementaux.
Le surplus à traiter pour la lagune sera de 250 à 300 EqHab maximum ce qui permettra d'atteindre la capacité nominale de l'ouvrage de traitement.
- Assainir, en les raccordant à la STEP du bourg, les hameaux de Bayard, Badelles et des Curtallins ou la concentration de l'habitat et le mauvais fonctionnement de l'assainissement autonome entraîne une concentration des rejets dans les fossés et pose des problèmes sanitaires et environnementaux.

Le surplus à traiter pour la STEP sera de l'ordre de 165 EqHab maximum (soit 1 % de sa capacité nominale) ce qui ne devrait pas perturber son fonctionnement actuel.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Hameaux à raccorder à la lagune : Corrobert, Les Dalles, Les Petits Bois
 - ✓ Création d'un réseau de collecte DN 200 de 1820 ml
 - Coût : 315 000 € H.T.
 - ✓ Création d'un réseau de transport DN 200 de 780 ml (250 à 300 EqHab desservis)
 - Coût : 135 000 € H.T.
 - ✓ **Sous total 1 : 450 000 € H.T.**
- Hameaux à raccorder à la STEP du bourg : Tranche 1 Bayard Badelles
 - ✓ Création d'un réseau de collecte DN 200 de 1135 ml
 - Coût : 250 000 € H.T.
- Hameaux à raccorder à la STEP du bourg : Tranche 2 Aux Curtallins
 - ✓ Création d'un réseau de collecte DN 200 de 450 ml
 - Coût : 75 000 € H.T.
- **Sous total 2 : 325 000 € H.T.**
- **Coût total des travaux : 775 000 € H.T.**

THEME A-II-2 : Amélioration de la collecte des aux usées

MILIEU CONCERNE Bief de Cheval-Queue (Menthon) et Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, hameaux de Corrobert, Les Dalles, Les Petits Bois

FICHE A-II-2.21

COMMUNE (S)
Mézériat (1953 Hab)

2005/2006

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de MEZERIAT

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte hameau Nord	2005/2006	315 000	0%	0	15%	47 250	28%	88 200	57%	179 550
réseau transport hameau Nord	2005/2006	135 000	29%	39 150	15%	20 250	28%	37 800	28%	37 800
réseau collecte tranche 1 STEP	2005/2006	250 000	0%	0	15%	37 500	28%	70 000	57%	142 500
réseau collecte tranche 2 STEP	2005/2006	75 000	0%	0	15%	11 250	28%	21 000	57%	42 750
TOTAUX		775 000	5%	39 150	15%	116 250	28%	217 000	52%	402 600

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE**

A-II-2.27

MILIEU CONCERNE

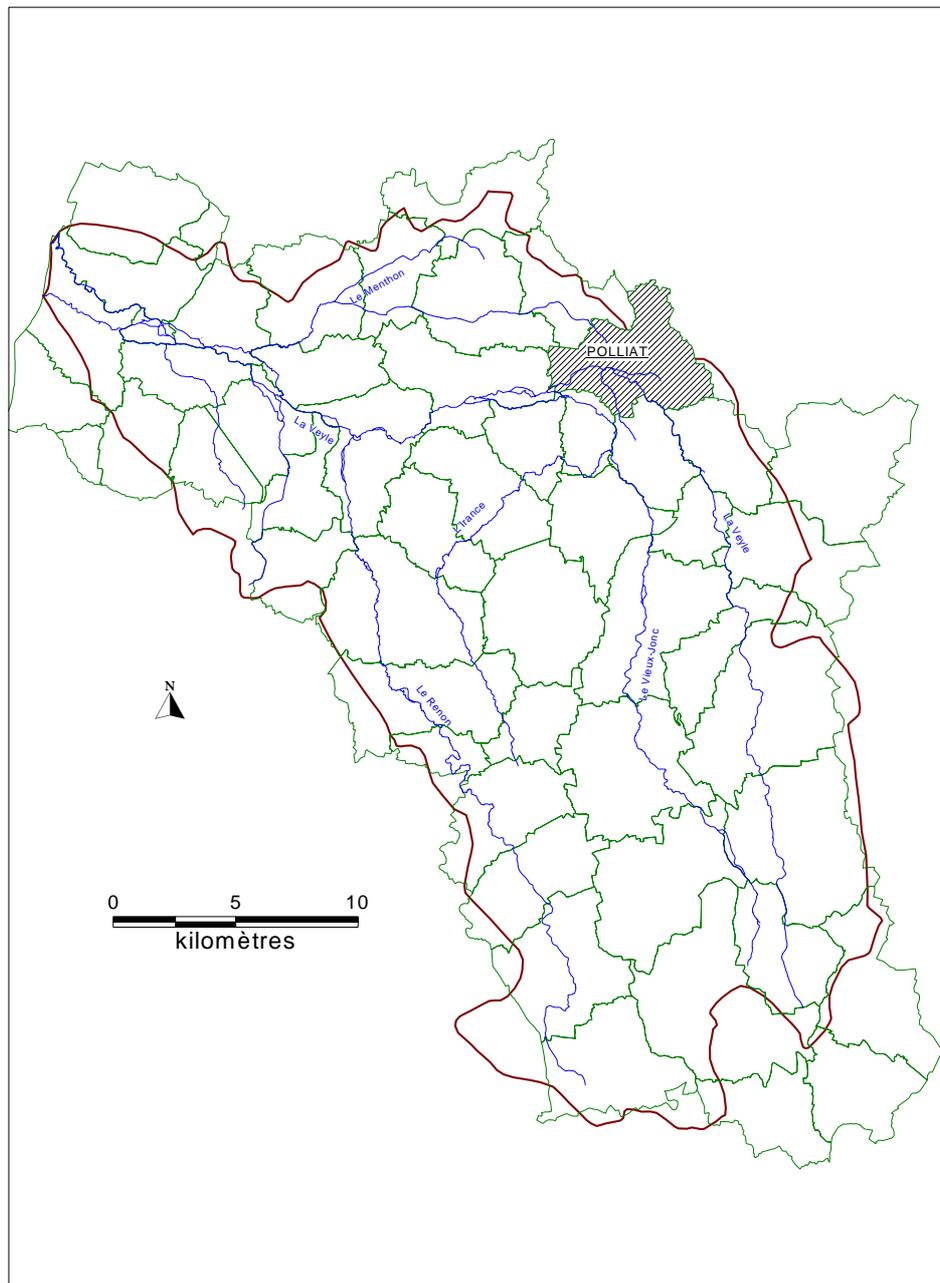
Veyle et ruisseau de l'Iragnon

COMMUNE (S)

Polliat (2059 Hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
hameau de Champvent

2007/2008

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME	A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées	FICHE	A-II-2.27
MILIEU CONCERNE	Veyle et ruisseau de l'Iragnon	COMMUNE (S)	Polliat (2059 Hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, hameau de Champvent		2007/2008

◆ Contexte actuel de l'assainissement communal

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement le 13 avril 2000. Le bourg est raccordé à une station d'épuration de type boues activées, construite en 1996. Elle a une capacité de 2000 EH, 1050 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau est majoritairement unitaire et ancien, notamment dans le centre du village.

La commune présente plusieurs hameaux non raccordés au réseau collectif. L'assainissement autonome sur la commune (et sur le bassin versant de la Veyle en général) fonctionne mal compte tenu de la nature argileuse et hydromorphe des sols. Les rejets d'eau usées se font donc souvent directement dans les fossés.

Deux hameaux importants sont dans cette situation : le hameau de Vial (60 foyers) et celui de Champvent (31 foyers).

◆ Situation actuelle pour le milieu

Le hameau de champvent se trouve sur une butte située entre le marais de Vial à l'Est et le marais des molières, drainé par la rivière phréatique l'Etre à l'Ouest.

Les eaux usées des habitations sont collectées par des fossés descendant principalement vers la rivière l'Etre située en contrebas et dégradent donc la qualité de cette rivière « patrimoniale » pour le bassin versant de la Veyle. La qualité actuelle de ce cours d'eau est dégradée principalement pour ces teneurs en azote organique et en nitrates.

◆ OBJECTIFS VISES

- Supprimer les pollutions domestiques de ce cours d'eau phréatique en raccordant le hameau de Champvent à la station d'épuration boue activée du bourg de Polliat.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

- Création d'un réseau de collecte et de transport des eaux usées du hameau (93 EqHab environ)
 - ✓ Réseau grès et fonte unitaire sur 2700 ml (dont 1200 m de réseau de transfert)
 Coût : 329 290 €HT
- Passage de la Veyle en siphon
Coût : 4 575 € H.T.
- **Coût total des travaux : 333 865€ H.T.**

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de POLLIAT

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des aux usées**FICHE**

A-II-2.27

MILIEU CONCERNE

Veyle et ruisseau de l'Iragnon

COMMUNE (S)

Polliat (2059 Hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
hameau de Champvent

2007/2008

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte	2007/2008	182 940	0%	0	10%	18 294	28%	51 223	62%	113 423
réseau transport	2007/2008	146 350	0%	0	10%	14 635	28%	40 978	62%	90 737
siphon sous la Veyle	2007/2008	4 575	0%	0	10%	458	28%	1 281	62%	2 837
TOTAUX		333 865	0%	0	10%	33 387	28%	93 482	62%	206 996

THEMEA-II : amélioration du fonctionnement
des ouvrages d'épuration domestiques**FICHE**

A-II-2.28

MILIEU CONCERNE

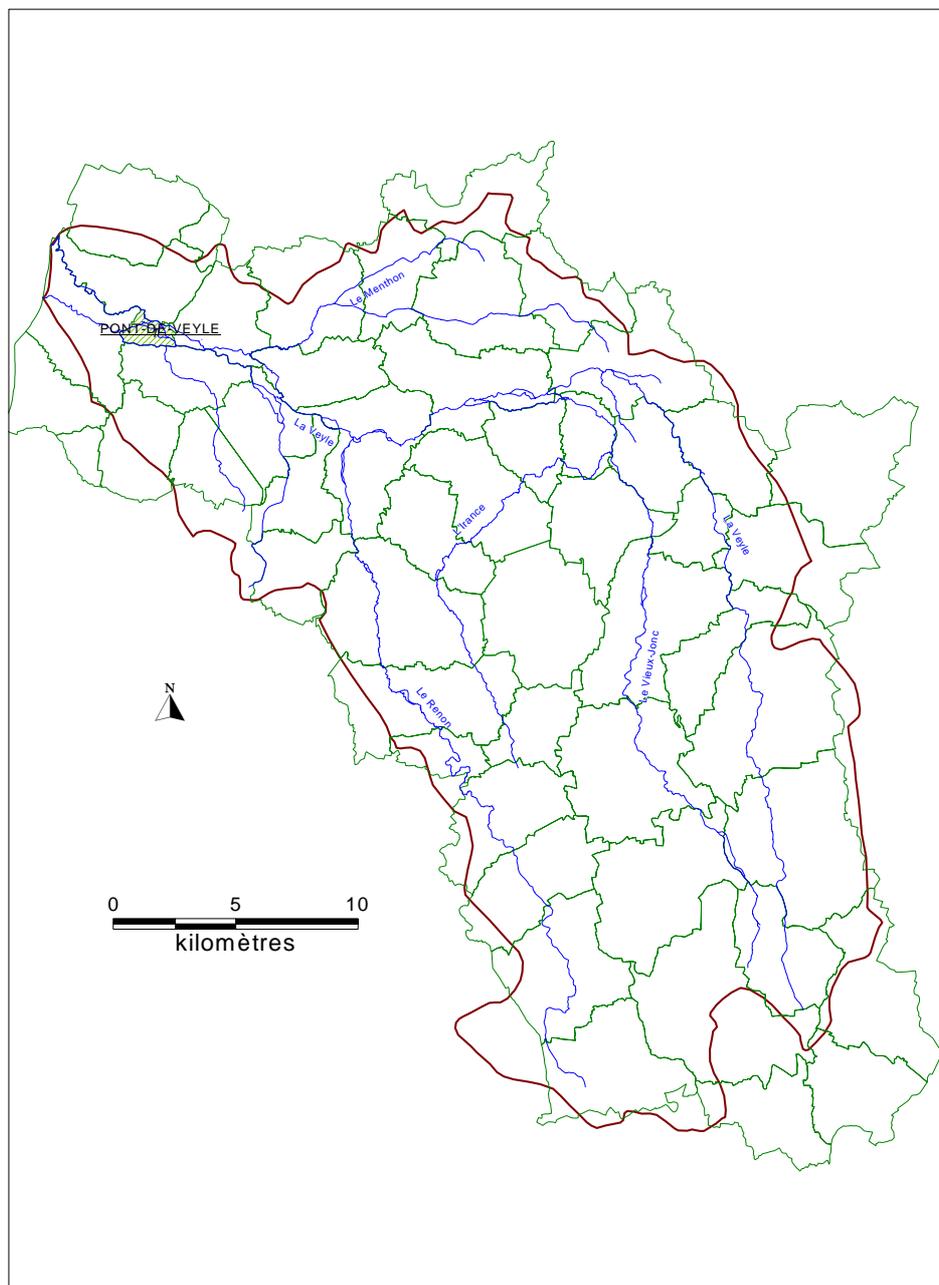
Veyle

COMMUNE (S)

Pont de Veyle (1571 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement, traitement
des boues par lits plantés de roseaux

2004

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME

A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques

FICHE**A-II-2.28****MILIEU CONCERNE**

Veyle

COMMUNE (S)

Pont de Veyle (1571 hab)

OPERATION

Travaux d'assainissement, traitement des boues par lits plantés de roseaux

2004

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement en février 2003.

Compte tenu de la petite taille de la commune et de la densité de l'habitat, pratiquement toutes les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement qui collecte les eaux usées jusqu'à une station d'épuration boues activées construite en 1979.

Cette station qui traite également les eaux usées de la commune limitrophe de Laiz a une capacité de 3000 EqHab, 665 abonnés de Pont de Veyle et 331 habitants de Laiz y sont raccordés. La station est donc en surcharge théorique de traitement (4000 EqHab pour 3000 Eq Hab de capacité théorique).

Le réseau pseudo-séparatif de Pont de Veyle est constitué de :

- 4100 ml de réseau « ancien » voir très ancien (plus de 20 ans)
- 1700 ml de réseau « récent »
- 170 ml de canalisation de refoulement

La filière boue présente plusieurs problèmes : sous-dimensionnement du silo de stockage ce qui entraîne un soutirage des boues insuffisant et donc une moins bonne efficacité de la station. En outre, les boues très liquides et le temps de stockage insuffisant imposent des épandages à risque pour la contamination des eaux. Enfin, problème non spécifique à la commune de Pont de Veyle, de moins en moins d'agriculteur acceptent ces boues à l'épandage.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La station d'épuration ancienne fonctionne à peu près bien au niveau des rendements même si elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

Cependant elle arrive aujourd'hui à saturation et la quantité importante d'eau claire parasite perturbe son fonctionnement.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

Les épandages (effectués sur la commune voisine de Laiz) ne sont pas satisfaisant (boues très liquides, épandages en période à risque (pluie, sols gélés etc...)). Du fait de cette insuffisance de la filière boues, l'élaboration du plan d'épandage est bloquée.

◆ OBJECTIFS VISES

- Revoir la filière boues de la station d'épuration pour améliorer son fonctionnement et donc les rejets au milieu naturels et supprimer les risques lors des épandages.

THEME	A-II : amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration domestiques	FICHE	A-II-2.28
MILIEU CONCERNE	Veyle	COMMUNE (S)	Pont de Veyle (1571 hab)
OPERATION	Travaux d'assainissement, traitement des boues par lits plantés de roseaux		2004

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

Création d'un lit de séchage des boues planté de roseaux. La situation de la station d'épuration dans le périmètre du Plan d'Exposition aux Risques Inondation (PERI) de la Saône entraîne des surcoûts pour la mise hors d'eau des ouvrages.

- Travaux préparatoires et terrassements
 - ✓ Coût : 120 000 € H.T.
- Travaux de génie civil
 - ✓ Coût : 220 000 € H.T.
- Equipement électromécanique
 - ✓ Coût : 15 000 € H.T.
- Canalisations et câbles de liaisons
 - ✓ Coût : 45 000 € H.T.
- VRD Espaces verts
 - ✓ Coût : 45 000 € H.T.
- Etudes, ingénierie
 - ✓ Coût : 31 150 € H.T.

Coût total des travaux : 488 750 € H.T.

◆ MAITRE D'OUVRAGE

commune de Pont de Veyle

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
Lit à macrophytes de séchage des boues	2005/2006	488 750	37%	180 838	12%	58 650	31%	151 513	20%	97 750

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE**

A-II-2.32

MILIEU CONCERNE

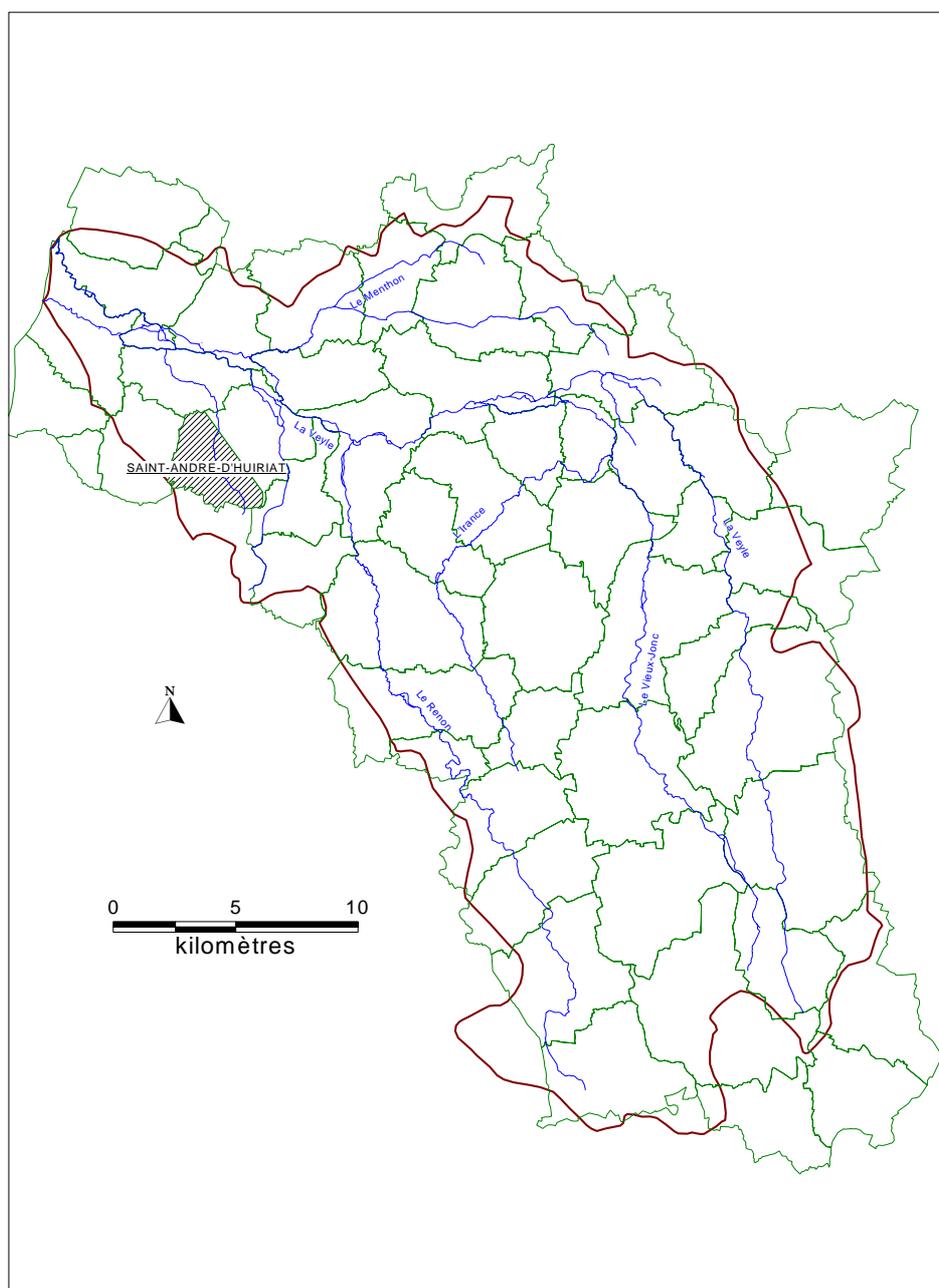
Veyle, le Bief Bourbon

COMMUNE (S)

St André d'Huriat (500 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
raccordement des extensions du
bourg à la lagune

2005/2009

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME

A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

FICHE

A-II-2.32

MILIEU CONCERNE

Veyle, le Bief Bourbon

COMMUNE (S)

St André d'Huiriat (500 hab)

OPERATION

Travaux d'assainissement, raccordement des extensions du bourg à la lagune

2005/2009

◆ **CONTEXTE actuel de l'assainissement communal**

La commune a approuvé son schéma d'assainissement en décembre 2001. Le centre du bourg est raccordé à une lagune, construite en ?

Elle a une capacité de 300 EqHab, 80 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau récent est séparatif.

Le zonage d'assainissement réaffirme la prédominance de l'assainissement autonome compte tenu de l'habitat dispersé existant et du relief de la commune qui rend difficile les extensions de réseaux de collecte des eaux usées.

Cependant, la situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

De ce fait, il est prévu de raccorder l'ensemble du bourg et de ses extensions à la lagune dans les années à venir.

◆ **Situation actuelle pour le milieu**

La lagune est très récente et aucun bilan de pollution n'a encore été réalisé par le SATESE.

La qualité à l'étiage du Bief Bourbon, petit affluent de la Veyle, était classée mauvaise en 1997 un peu plus à l'aval, le principal paramètre déclassant étant le phosphore. Les débits d'étiage sont très faibles sur ce petit cours d'eau (quelques litres/s), qui est donc très sensible aux pollutions domestiques.

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Collecter et traiter l'ensemble des effluents du village et de ses extensions en raccordant sur 5 ans l'ensemble à la lagune.

Le nombre d'abonnés à raccorder est de 18 environs soit 54 EqHab environ.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Tranche I (2005): Création d'un réseau de collecte DN200 de 400 ml (lotissements Ouest du village)
 - ✓ Coût : 83860 € H.T.
- Tranche II (2007) : Création d'un réseau de collecte DN 200 de 400 ml (extensions Sud du village)
 - ✓ Coût : 83860 € H.T.
- Tranche III (2009) : Création d'un réseau de collecte DN 200 de 250 ml (extensions Sud-Ouest du village :)
 - ✓ Coût : 52450 € H.T.
- **Coût total des travaux : 220 170 € H.T.**

THEME A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

MILIEU CONCERNE Veyle, le Bief Bourbon

OPERATION Travaux d'assainissement, raccordement des extensions du bourg à la lagune

FICHE A-II-2.32

COMMUNE (S)
St André d'Huiariat (500 hab)

2005/2009

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de St André d'Huiariat

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

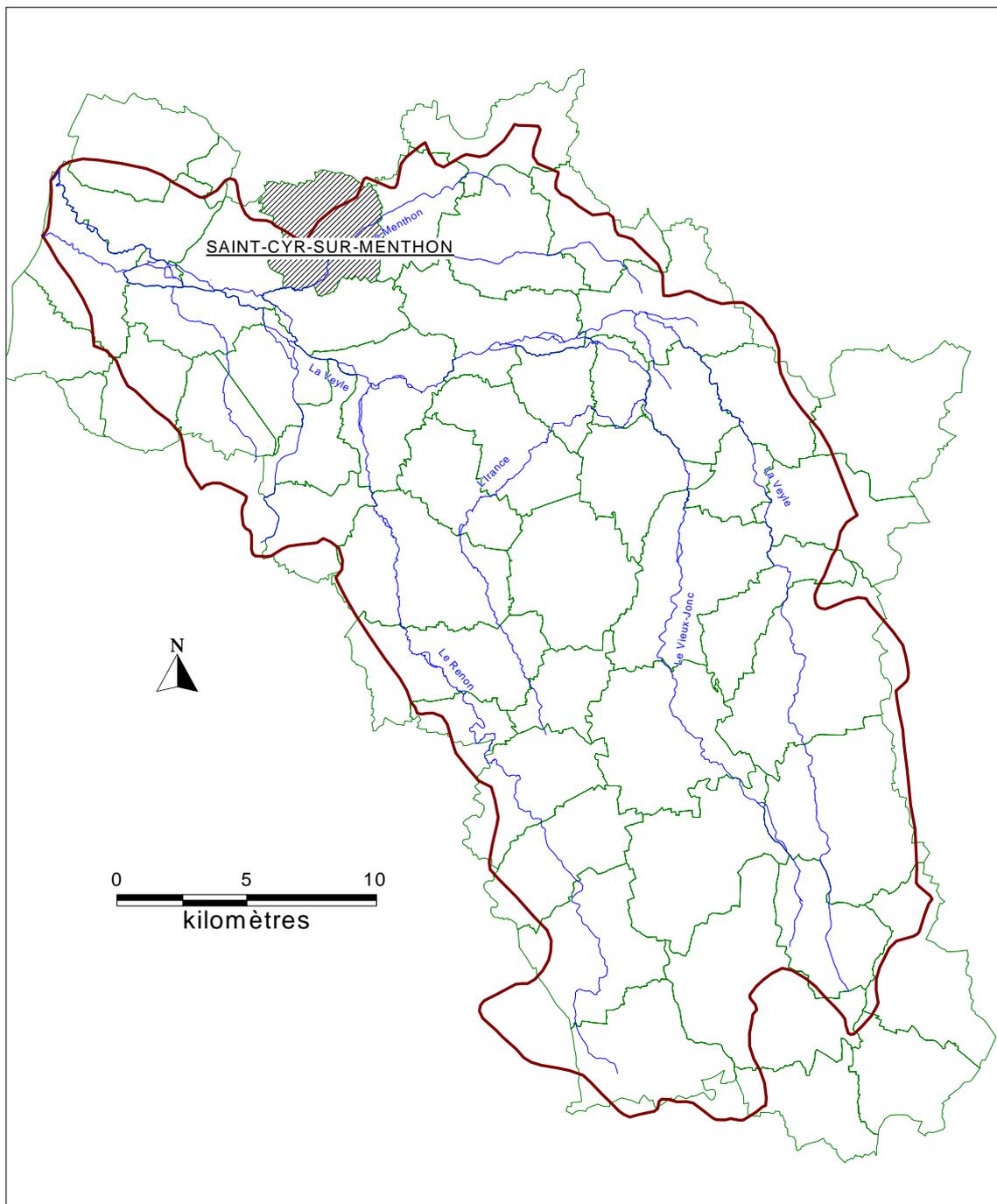
Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte tranche 1	2005/2006	83 860	0%	0	10%	8 386	42%	35 221	48%	40 253
réseau collecte tranche 2	2005/2006	83 860	0%	0	10%	8 386	42%	35 221	48%	40 253
réseau collecte tranche 3	2005/2006	52 450	0%	0	10%	5 245	42%	22 029	48%	25 176
TOTAUX		220 170	0%	0	10%	22 017	42%	92 471	48%	105 682

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE**

A-II-2.35

MILIEU CONCERNE Le Menthon**COMMUNE (S)**St Cyr sur Menthon (1311
hab)**OPERATION**Travaux d'assainissement,
raccordement des extensions du
bourg à la STEP

2004/2010

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME

A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

FICHE

A-II-2.35

MILIEU CONCERNE Le Menthon**COMMUNE (S)**

St Cyr sur Menthon (1311 hab)

OPERATION

Travaux d'assainissement, raccordement des extensions du bourg à la STEP

2004/2010

◆ **CONTEXTE actuel de l'assainissement communal**

La commune a approuvé son schéma d'assainissement en 2002. Le bourg ainsi que les secteurs de « En Bécalet », « La Tuilerie », « Les Teppes » et la zone d'activité artisanale et industrielle sont raccordés à une station d'épuration de type boues activées, construite en 1998.

Elle a une capacité de 1500 EqHab et traite actuellement environ 420 EQHab. Le réseau du centre bourg est de type unitaire et celui des extensions récentes est séparatif.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

De ce fait, il est prévu de raccorder à la station d'épuration les hameaux de : « Les Deschamps – Tournaz », « La Poipe – La Teppe », « Le Chanelet », « Les Levrières – Le Pelou – Ruillat – Les Coardes » et « Les Gambys – Druillet – En Buchet – La Baraque ».

◆ **Situation actuelle pour le milieu**

Le fonctionnement de la station d'épuration récente est bon (suivi SATESE). Elle fonctionne actuellement en sous-capacité.

La qualité à l'étiage du Menthon, affluent de la Veyle, était classée passable en 1997 avant la construction de la nouvelle station d'épuration. Aucune mesure n'a été effectuée depuis.

Les débits d'étiages de ce cours d'eau sont peu élevés (de l'ordre de 80 à 100 l/s)

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Collecter et traiter la majeure partie des effluents du village et de ses extensions en raccordant sur 7 ans les hameaux précités à la STEP.
Le nombre d'abonnés à raccorder à terme sera de 269.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Tranche I Les Deschamps - Tournaz 49 habitations + 4 dans futur (2003/2004):
 - ✓ Création d'un réseau de collecte DN200 de 4030 ml
 - Coût : 365 000 € H.T.
 - ✓ Création d'un réseau de transport DN 200 de 1390 ml
 - Coût : 122 000 € H.T.

THEME

A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

FICHE

A-II-2.35

MILIEU CONCERNE Le Menthon**COMMUNE (S)**

St Cyr sur Menthon (1311 hab)

OPERATION

Travaux d'assainissement, raccordement des extensions du bourg à la STEP

2004/2010

- Tranche II La Poipe - La Teppe - 16 habitations + 12 dans futur (2005) :
 - ✓ Création d'un réseau de collecte DN 200 de 1050 ml
 - Coût : 150 000 € H.T.
 - ✓ Création d'un réseau de transport DN80 de 300 ml et d'un poste de relèvement
 - Coût : 32 000 € H.T.
- Tranche III Le Chanelet 15 habitations + 47 dans futur (2006/2007) :
 - ✓ Création d'un réseau de collecte DN 200 de 1735 ml (dont 55 ml avec contraintes particulières et 540 ml en fonte)
 - Coût : 280000 € H.T.
- Tranche IV Les Levrières - Le Pelou – Ruillat - Les Coardes 25 habitations + 3 dans futur (2008)
 - ✓ Création d'un réseau de collecte DN 200 de 1320 ml
 - Coût : 175 000 € H.T.
 - ✓ Création d'un réseau de transport DN80 de 180 ml et d'un poste de relèvement
 - Coût : 36 000 € H.T.
- Tranche V Les Gambys – Druillet - En Buchet - La Baraque 88 habitations + 9 dans futur (2009/2010)
 - ✓ Création d'un réseau de collecte DN 200 de 4200 ml
 - Coût : 580 000 € H.T.
 - ✓ Création d'un réseau de transport DN80 de 480 ml et d'un poste de relèvement
 - Coût : 64 000 € H.T.
- Coût total des travaux : 1 804 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de St Cyr sur Menthon

THEME A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

MILIEU CONCERNE Le Menthon

OPERATION Travaux d'assainissement, raccordement des extensions du bourg à la STEP

FICHE A-II-2.35

COMMUNE (S)
St Cyr sur Menthon (1311 hab)

2004/2010

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte tranche 1	2003/2004	365000	0%	0	13,9%	50 618	20%	73 000	66%	241 382
réseau transport tranche 1	2003/2004	122000	23%	28 060	13,9%	16 919	20%	24 400	43%	52 621
réseau collecte tranche 2	2005	150000	0%	0	8,6%	12 857	20%	30 000	71%	107 143
réseau transport tranche 2	2005	32000	0%	0	8,6%	2 743	20%	6 400	71%	22 857
réseau collecte tranche 3	2006/2007	280000	0%	0	0%	0	20%	56 000	80%	224 000
réseau collecte tranche 4	2008	175000	0%	0	13,4%	23 438	20%	35 000	67%	116 563
réseau transport tranche 4	2008	36000	0%	0	13,4%	4 821	20%	7 200	67%	23 979
réseau collecte tranche 5	2009/2010	580000	0%	0	13,6%	78 928	20%	116 000	66%	385 072
réseau transport tranche 5	2009/2010	64000	AD	AD	13,6%	8 709	20%	12 800	66%	42 491
TOTAUX		1 804 000	2%	28 060	11%	199 033	20%	360 800	65%	1 173 616

Les montants affichés pour la Région Rhône-Alpes sont calculés sur la base de 15% du coût des travaux ramenés pour chaque tranche au prorata du nombre d'EqHab raccordables à l'heure actuelle

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE**

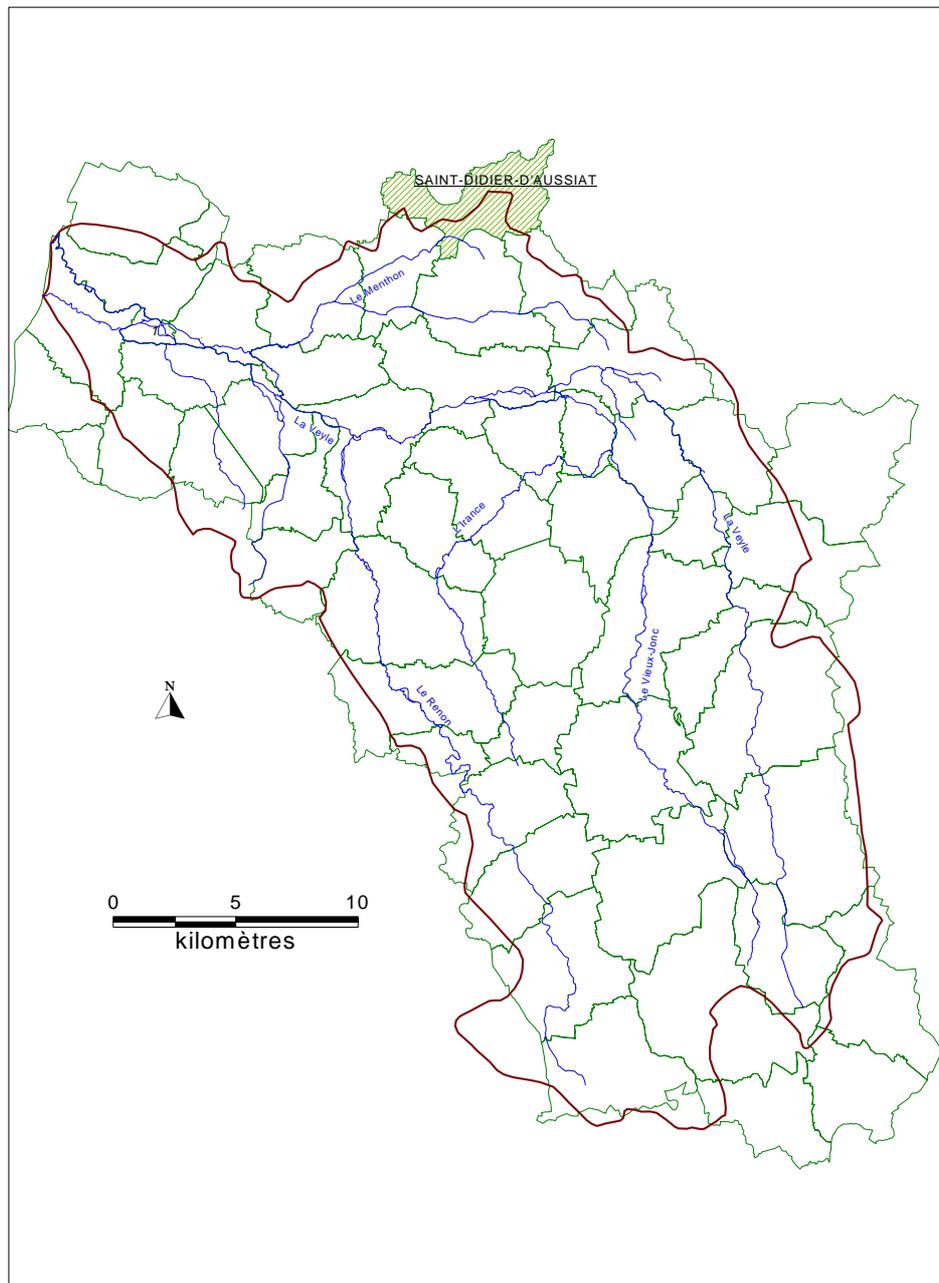
A-II-2.37

MILIEU CONCERNE

Menthon, Bief de l'Attaque

COMMUNE (S)Saint Didier d'Aussiat (675
hab)**OPERATION**Travaux d'assainissement,
raccordement « Aux Gottex »

2005/2006

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEME

A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

FICHE

A-II-2.37

MILIEU CONCERNE

Menthon, Bief de l'Attaque

COMMUNE (S)

Saint Didier d'Aussiat (675 hab)

OPERATION

Travaux d'assainissement, raccordement « Aux Gottex »

2005/2006

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son schéma d'assainissement en septembre 2002. Le bourg est raccordé à une lagune, construite en 1993.

Elle a une capacité de 500 EqHab, 129 abonnés soit environ 258 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau (4230 ml) est de type séparatif.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Compte tenu de ces problèmes et de l'urbanisation future, le zonage d'assainissement prévoit ainsi le raccordement à la lagune existante du Lieu dit « Aux Gottex », situé à l'Ouest du village.

Les autres hameaux et habitations dispersées de la commune on vocation à rester en assainissement autonome, avec des mises aux normes à prévoir.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

D'après les données du SATESE, le fonctionnement de la lagune est satisfaisant, les rejets sont conformes aux normes, même si classiquement elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

Les données de 1997 sur la qualité de l'eau du Menthon à l'étiage sur St Didier d'Aussiat . une qualité passable, les paramètres déclassant étant les nitrates et le phosphore total (limite qualité bonne).

Les débits d'étiage sont donc faibles (17 litres/s pour le QMNA 5, 4 km à l'aval du rejet).

◆ OBJECTIFS VISES

- Le secteur raccordable regroupe aujourd'hui 9 habitations mais est amené à se développer de part sa proximité du village. 35 habitations seraient ainsi raccordables sur des antennes de réseau qui seront à la charge des futurs lotisseurs.

L'objectif est de raccorder ce secteur qui présente des problèmes d'assainissement à la lagune du village par un réseau gravitaire et un poste de relevage.

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE**

A-II-2.37

MILIEU CONCERNE

Menthon, Bief de l'Attaque

COMMUNE (S)Saint Didier d'Aussiat (675
hab)**OPERATION**Travaux d'assainissement,
raccordement « Aux Gottex »

2005/2006

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Création d'un réseau de collecte DN200 de 400 ml
 - ✓ Coût : 48 000 € H.T.
- Création d'un poste de relèvement des effluents pour 100 à 150 EqHab
 - ✓ Coût : 19 060 € H.T.
- Création d'une canalisation de refoulement en fonte DN 80 de 340 ml
 - ✓ Coût : 22 900 € H.T.
- Boîtes de branchement (10 aujourd'hui)
 - ✓ Coût : 12 000 € H.T.

- Coût total des travaux : 101 960 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de St Didier d'Aussiat

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût								
			Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte	2005/2006	48 000	0%	0	15%	7 200	40%	19 200	45%	21 600
Poste relevage	2005/2006	19 060	0%	0	15%	2 859	40%	7 624	45%	8 577
Branchements	2005/2006	12 000	0%	0	15%	1 800	40%	4 800	45%	5 400
réseau transport	2005/2006	22 900	0%	0	15%	3 435	40%	9 160	45%	10 305
	TOTAUX	101 960	0%	0	15%	15 294	40%	40 784	45%	45 882

THEME A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

MILIEU CONCERNE Menthon

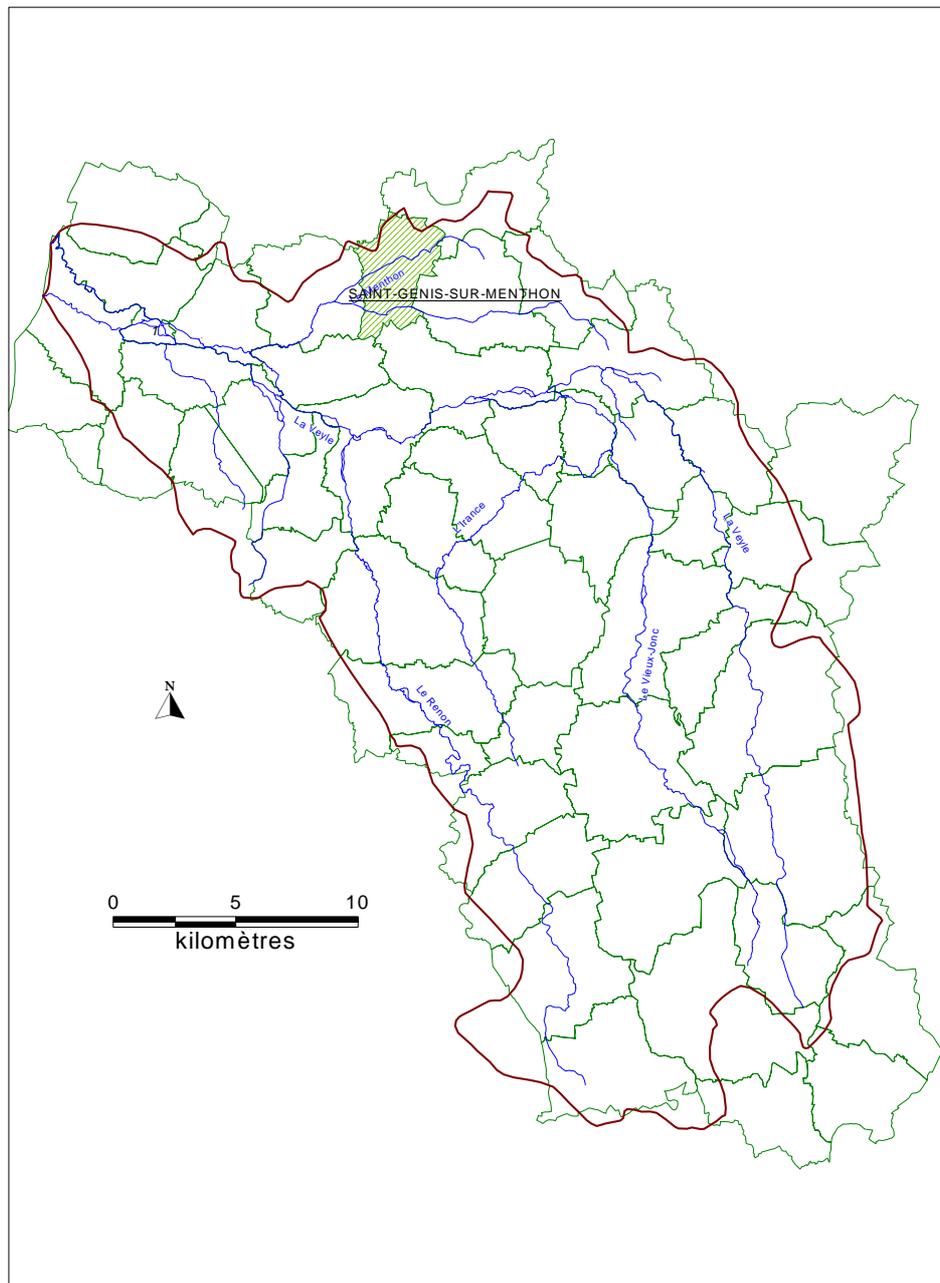
OPERATION Travaux d'assainissement, extension réseaux

FICHE A-II-2.38

COMMUNE (S)
Saint Genis sur Menthon (365 hab)

2005

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)



THEME A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

MILIEU CONCERNE Menthon

OPERATION Travaux d'assainissement, extension réseaux

FICHE A-II-2.38

COMMUNE (S)
Saint Genis sur Menthon (365 hab)

2005

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son zonage d'assainissement en janvier 2003. Le bourg est raccordé à une lagune, construite en 1985.

Elle a une capacité de 150 EqHa et fonctionne actuellement à 50 % de sa capacité. Le réseau est de type séparatif.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Compte tenu de ces problèmes et de l'urbanisation future, le zonage d'assainissement prévoit ainsi le raccordement à la lagune existante d'habitations existantes, situées à « La Ruine » au Sud du village.

Les autres hameaux et habitations dispersées de la commune ont vocation à rester en assainissement autonome, avec des mises aux normes à prévoir.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

D'après les données du SATESE, le fonctionnement de la lagune est satisfaisant, les rejets sont conformes aux normes, même si classiquement elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

Les données de 1997 sur la qualité de l'eau du Menthon à l'étiage sur St Genis sur Menthon . une qualité passable, les paramètres déclassant étant les nitrates et le phosphore total (limite qualité bonne).

Les débits d'étiage sont faibles (17 litres/s pour le OMNA 5 au droit du rejet).

◆ OBJECTIFS VISES

- Le secteur raccordable regroupe aujourd'hui 6 habitations et une entreprise (soit 14 EqHab) mais est amené à se développer de par sa proximité du village. 25 habitations et 10 entreprises seraient ainsi raccordables à terme (soit 70 EqHab de plus).

◆ L'objectif est de raccorder ce secteur à la lagune du village par un réseau gravitaire.

THEME A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

MILIEU CONCERNE Menthon

OPERATION Travaux d'assainissement, extension réseaux

FICHE A-II-2.38

COMMUNE (S)
Saint Genis sur Menthon (365 hab)

2005

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Création d'un réseau de collecte DN200 de 940 ml
 - ✓ Coût : 105 680 € H.T.
- Boîtes de branchement (42 à terme, 7 aujourd'hui)
 - ✓ Coût : 28 812 € H.T.

- Coût total des travaux : 134 492 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de St Genis sur Menthon

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte	2005/2006	105 680	0%	0	0%	0	35%	36 988	65%	68 692
réseau transport	2005/2006	28 812	0%	0	0%	0	35%	10 084	65%	18 728
TOTAUX		134 492	0%	0	0%	0	35%	47 072	65%	87 420

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE**

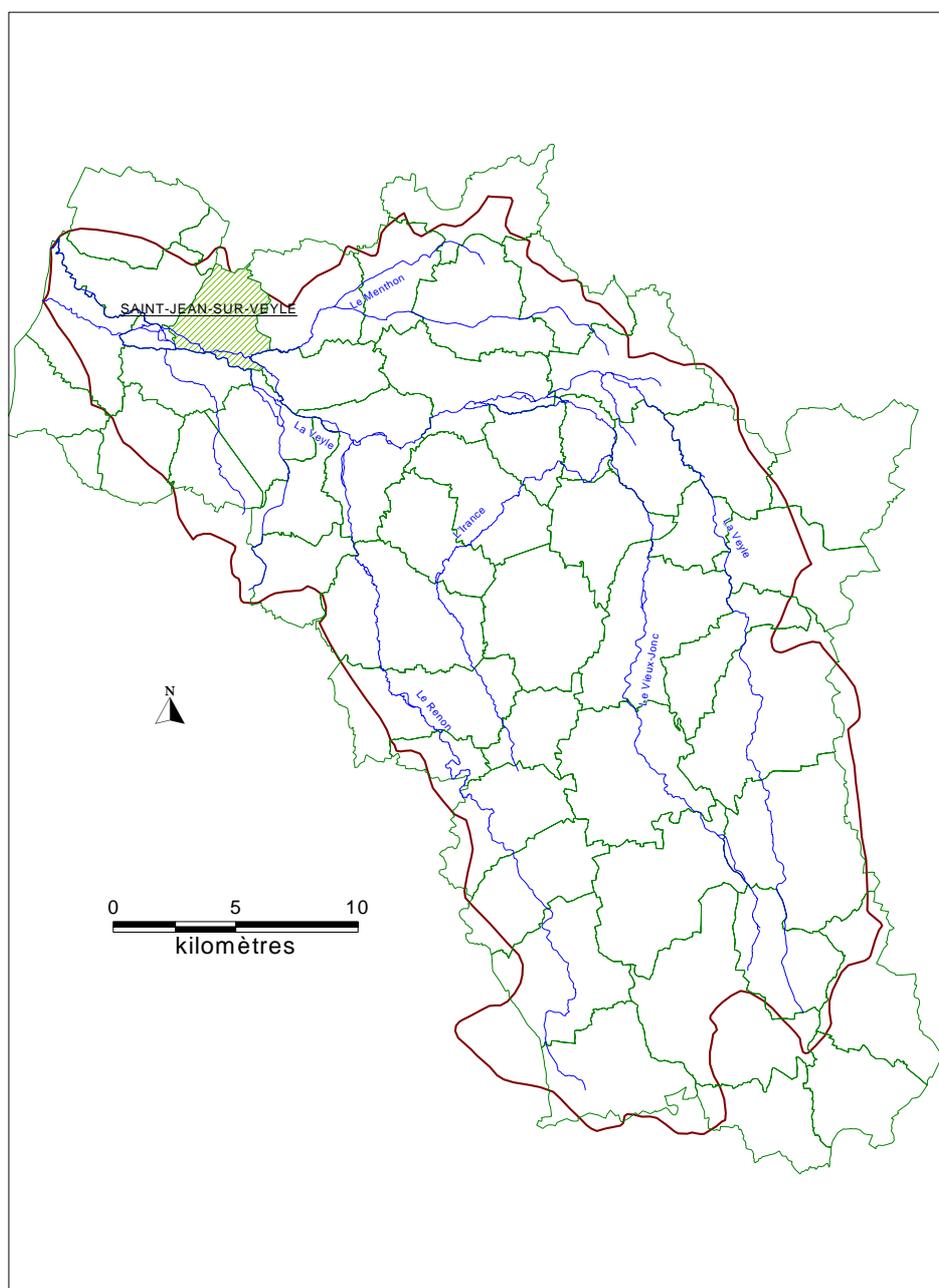
A-II-2.41

MILIEU CONCERNE Veyle**COMMUNE (S)**

St Jean sur Veyle (989 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
raccordement hameau de Cuétant

2008/2009

◆ **Plan de situation** (*Bassin versant de la VEYLE, BDCARTHAGE*)

THEMEA-II-2 : Amélioration de la
collecte des eaux usées**FICHE****A-II-2.41****MILIEU CONCERNE** Veyle**COMMUNE (S)**

St Jean sur Veyle (989 hab)

OPERATIONTravaux d'assainissement,
raccordement hameau de Cuétant

2008/2009

◆ CONTEXTE ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

La commune a approuvé son schéma directeur d'assainissement fin 2002.

La commune de St Jean sur Veyle possède un habitat assez dispersé avec un centre bourg et plusieurs hameaux importants, notamment celui de Cuétant, les Burelles, la Caronnière : 54 habitations.

La situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

Le bourg et le hameau de Croyat sont raccordés à une station d'épuration boues activées construite en 1982 (en zone inondable).

Cette station a atteint sa capacité nominale théorique de 400 EqHab. Elle est globalement vétuste et ne respecte pas toujours les normes de rejets. Sa situation en zone inondable entraîne des problèmes de fonctionnement dès la moindre crue de la Veyle. Enfin, l'absence de silo de stockage des boues entraîne une gestion chaotique des épandages.

Le réseau majoritairement séparatif de St Jean sur Veyle est constitué de :

- 2390 ml de réseaux eaux usées
- 270 ml de réseaux unitaires

Le diagnostic de réseau établi en 2002 a mis en évidence des traces d'infiltration d'eaux claires mais les quantités mesurées reste faibles.

◆ SITUATION ACTUELLE POUR LE MILIEU

La station d'épuration ancienne fonctionne à saturation, les départs de boues au milieu sont fréquents et elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité de la Veyle à l'étiage sur ce secteur était classée mauvaise à très mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore.

◆ OBJECTIFS VISES

- Raccorder le hameau de Cuétant (54 habitations) présentant des problèmes sanitaires au niveau de l'assainissement autonome et voué à un certain développement urbanistique dans le P.L.U à la nouvelle STEP.

THEME A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

MILIEU CONCERNE Veyle

OPERATION Travaux d'assainissement, raccordement hameau de Cuétant

FICHE A-II-2.41

COMMUNE (S)
St Jean sur Veyle (989 hab)

2008/2009

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Raccordement gravitaire de Cuétant, (Les Burelles et la Caronnière)
 - ✓ Réseau de collecte en TN (180 ml PVC DN 200) : 20 520 € H.T.
 - ✓ Réseau de collecte sous chaussée (2340 ml PVC DN 200) : 409 500 € H.T.
 - ✓ Réseau de collecte en surprofondeur (300 ml PVC DN 200) : 73 200 € H.T.
 - ✓ Réseau de transport (380 ml PVC DN 200) : 43 320 € H.T.

Coût total des travaux : 546 540 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de St Jean sur Veyle

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte	2008/2009	503 220	0%	0	10%	50 322	33%	166 063	57%	286 835
réseau transport	2008/2009	43 320	29%	12 563	10%	4 332	33%	14 296	28%	12 130
TOTAUX		546 540	2%	12 563	10%	54 654	33%	180 358	55%	298 965

THEME

A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

FICHE

A-II-2.42

MILIEU CONCERNE

Veyle, Bief Bourbon

COMMUNE (S)

St Julien sur Veyle (537 hab)

OPERATION

Travaux d'assainissement, raccordement du hameau des Désirs à la lagune du bourg

2004/2005

◆ **CONTEXTE actuel de l'assainissement communal**

La commune a approuvé son schéma d'assainissement en décembre 2001. Le bourg est raccordé à une lagune, construite en 1986.

Elle a une capacité de 300 EqHab, 120 habitants y sont actuellement raccordés. Le réseau est majoritairement séparatif.

Le zonage d'assainissement réaffirme la prédominance de l'assainissement autonome compte tenu de l'habitat dispersé existant et du relief de la commune qui rend difficile les extensions de réseaux de collecte des eaux usées.

Cependant, la situation générale de l'assainissement autonome de la commune, à l'image de tout le bassin versant de la Veyle, pose des problèmes de par la nature imperméable et hydromorphe des sols.

De ce fait, trois hameaux présentent des problèmes de traitement des eaux usées et doivent donc relever de l'assainissement collectif : hameau des Désirs raccordable à la lagune du village, hameaux des Villiers et de St Jean Bichard à raccorder à une nouvelle lagune.

◆ **Situation actuelle pour le milieu**

La lagune fonctionne globalement bien même si classiquement elle ne traite que partiellement l'azote et très peu le phosphore.

La qualité à l'étiage du Bief Bourbon, petit affluent de la Veyle, sur ce secteur était classée mauvaise en 1997, le principal paramètre déclassant étant le phosphore. Les débits d'étiage sont très faibles sur ce petit cours d'eau (quelques litres/s), qui est donc très sensible aux pollutions domestiques.

◆ **OBJECTIFS VISES**

- Raccorder le hameau des Désirs présentant des problèmes sanitaires d'évacuation et de traitement des eaux usées à la lagune existante du village. Le développement du village est prévu sur ce secteur dans les années à venir.
Le nombre d'abonnés à raccorder à terme sera donc de 24 (12 fin 2002) soit 4 kg/j de DBO5 à traiter.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

- Création d'un réseau de collecte DN200 de 640 ml
✓ Coût : 91 260 € H.T.
- Mise en place d'un poste de refoulement à l'extrémité Est de la Zone présentant une légère contre pente
✓ Coût : 20 000 € H.T.

THEME A-II-2 : Amélioration de la collecte des eaux usées

MILIEU CONCERNE Veyle, Bief Bourbon

OPERATION Travaux d'assainissement, raccordement du hameau des Désirs à la lagune du bourg

FICHE A-II-2.42

COMMUNE (S)
St Julien sur Veyle (537 hab)

2004/2005

- Mise en place d'un poste de relèvement final au niveau du lagunage afin de franchir un point bas à proximité du Bief Berthelon
✓ Coût : 20 00 € H.T.
- Création d'un réseau de transport DN200 de 420 m dont 250 m en surprofondeur
✓ Coût : 53 620 € H.T.
- Création d'un réseau de transport (refoulement) en DN 80 de 180 m (2 points de relèvement)
✓ Coût : 15 120 € H.T.

Coût total des travaux : 200 000 € H.T.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

commune de St Julien sur Veyle

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Descriptif travaux	Année	Coût	Agence Eau		Région		Département		Maître d'ouvrage	
			%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%	Montant €
réseau collecte	2004/2005	91 260	0%	0	10%	9 126	40%	36 504	50%	45 630
Poste de refoulement	2004/2005	40 000	0%	0	10%	4 000	40%	16 000	50%	20 000
réseau transport	2004/2005	68 740	0%	0	10%	6 874	40%	27 496	50%	34 370
TOTAUX		200 000	0%	0	10%	20 000	40%	80 000	50%	100 000

VOLET A.III

COMPARTIMENT	A.III.1 Pollution diffuse-Réseau d'écoulement.	FICHE A.III.1
SOUS-THEME	Réseau d'écoulement.	
COURS D'EAU	Veyle et ses affluents.	SECTEUR (S) BVV.
OPERATION	<p>-Redéfinition et requalification du réseau hydrographique de la Veyle.</p> <p>-Création d'un cahier de référence d'entretien des fossés collectifs et communaux</p> <p>-Adhésion des communes à une Charte d'entretien du réseau de fossés.</p>	Année de réalisation : 2003-2006

◆ **SITUATION .**

Seront concernés par cette opération les communes et les syndicats de curage du BVV.

◆ **CONTEXTE**

Le bassin versant de la Veyle se caractérise par un réseau de fossés très dense et complexe par lequel transite la majorité des flux d'eau et de matières polluantes ou matières en suspension rejoignant les cours d'eau.

Le vocabulaire pour décrire ce réseau d'écoulement est très flou : on parle de fossés, rivières, biefs, collectifs , non collectif ? Cependant au regard de la réglementation, ce vocabulaire prend toute son importance et détermine les possibilités de financement, de travaux... Le syndicat Veyle vivante, dans le but d'une harmonisation des actions de curage des trois syndicats qui le constitue, propose de définir, en partenariat avec les acteurs locaux, chacun des termes employés pour une meilleure cohérence et lisibilité des actions engagées.

D'autre part, les méthodes d'entretien de ce réseau sont variables (fonction du type de fossé et des communes). Pour lutter contre les pollutions en aval du réseau (produits chimiques, MES), des méthodes d'entretien des fossés basées notamment sur leur enherbement raisonné et sur l'entretien mécanique sont à promouvoir pour fixer les particules, accroître leur absorption par la végétation et leur dégradation. De même lors d'épisodes pluvieux importants, le recalibrage et l'entretien trop systématique des fossés à l'amont du bassin versant accélèrent les transits et peuvent aggraver les crues à l'aval (cf. étude hydraulique).

La clarification des termes employés pour décrire le réseau d'écoulement, la rédaction d'une charte d'entretien des fossés collectifs et l'adhésion des collectivités à cette charte sont des actions indispensables pour mener une politique de curage cohérente à l'échelle du bassin versant et pour intervenir au niveau du réseau d'écoulement.

COMPARTIMENT	A.III.1 Pollution diffuse-Réseau d'écoulement.	FICHE A.III.1
SOUS-THEME	Réseau d'écoulement.	
COURS D'EAU	Veyle et ses affluents.	SECTEUR (S) BVV.
OPERATION	<p>-Redéfinition et requalification du réseau hydrographique de la Veyle.</p> <p>-Création d'un cahier de référence d'entretien des fossés collectifs et communaux</p> <p>-Adhésion des communes à une Charte d'entretien du réseau de fossés.</p>	Année de réalisation : 2003-2006

◆ OBJECTIFS VISES, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Pour harmoniser la gestion globale des écoulements et notamment des fossés à l'échelle du bassin versant, les objectifs sont les suivants :

1-Requalifier et redéfinir le réseau hydrographique du bassin versant en collaboration avec les partenaires du Contrat de rivière (CSP, DDAF, Fédération de Pêche, Conseil Général, Syndicats des exploitants d'étangs de la Dombes...)

2-Faire évoluer (augmenter le pouvoir de rétention des fossés vis à vis des particules polluantes et limiter les vitesses de transfert d'eau) et harmoniser les processus d'entretien des fossés du bassin versant en rédigeant une charte d'entretien des fossés collectifs applicable sur l'ensemble du territoire avec les élus du Syndicat. Cette Charte d'entretien des fossés reprendra la définition des termes à utiliser pour décrire le réseau hydrographique et les méthodes d'entretien à pratiquer.

3-Obtenir l'adhésion de 75 % des collectivités à cette Charte.

Le but est ainsi de posséder un vocabulaire commun et d'obtenir l'engagement des communes à entretenir leurs fossés tel qu'il le sera indiqué dans le cahier des charges de la Charte.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

La définition des termes employés se fera par la création d'un groupe de travail qui constituera une clé de détermination et un dictionnaire et qui validera l'emploi de ce vocabulaire.

En complément, le Syndicat répertoriera et enregistrera les opérations de curage effectuées sur le bassin versant afin de constituer un suivi de ces dernières(cette partie du travail est intégrée dans le rôle d'observatoire du Syndicat au niveau du suivi Assainissement Agricole CF FA n°C.3).

La définition du cahier des charges d'entretien des fossés se fera par la mise en place d'un groupe de travail avec des participants possédant une certaine expérience de terrain dans ce domaine (élus du Syndicat). On cherchera à adapter les pratiques préconisées aux situations rencontrées. Devront être pris en compte les différents types de fossés (formes, fonctions...)

COMPARTIMENT	A.III.1 Pollution diffuse-Réseau d'écoulement.	FICHE A.III.1
SOUS-THEME	Réseau d'écoulement.	
COURS D'EAU	Veyle et ses affluents.	SECTEUR (S) BVV.
OPERATION	<ul style="list-style-type: none"> -Redéfinition et requalification du réseau hydrographique de la Veyle. -Création d'un cahier de référence d'entretien des fossés collectifs et communaux -Adhésion des communes à une Charte d'entretien du réseau de fossés. 	Année de réalisation : 2003-2006

et leur position sur le réseau hydrographique (pertinence des curages), leur mode de gestion (étangs de la Dombes, Bresse).

Suite à ce travail, on cherchera à obtenir l'engagement des collectivités à reconnaître et à respecter la définition du réseau hydrographique du territoire et le cahier des charge d'entretien des fossés à travers leur adhésion à une Charte d'Entretien des Fossés .

Par ailleurs, une information sera effectuée aux communes en présentant précisément les documents et la gestion proposée.

◆ **CONDITIONS D'EXECUTION**

La réunion et la collaboration des personnes compétentes en la matière pour former un groupe de travail dynamique. La recherche d'un consensus autour de cette thématique.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE** Syndicat mixte Veyle vivante

◆ **DEVIS ESTIMATIF**

Moyens humains :

Harmonisation du vocabulaire pour définir le réseau d'écoulement :

-réflexion et groupe de travail « qualification du réseau d'écoulement » : 10 jours.

-rédaction des documents : 4 jours pour la clé de détermination et le dictionnaire

Cahier d'entretien des fossés :

-réflexion et groupe de travail « entretien des fossés » : 15 jours.

-rédaction du document : 8 jours.

Assistance et suivi des communes : 10 j

Information aux communes : 20 j

TOTAL

L'estimation totale des moyens humains à mettre en œuvre s'élève à 67 jours.

Fiche A.III.1 : RESEAU D'ÉCOULEMENT

- **Rappel des moyens humains.**

MOYENS HUMAINS

Réseau d'écoulement	détails	Moyens humains (jours)			Total moyens humains
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	
Harmonisation du vocabulaire					
	réflexion et groupe de travail	10	0	0	10
	rédaction des documents	4			4
Gestion des fossés					0
	réflexion et groupe de travail		15		15
	rédaction des documents		8		8
Assistance et suivi			5	5	10
					0
Information aux communes			10	10	20
	TOTAL	14	38	15	67

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

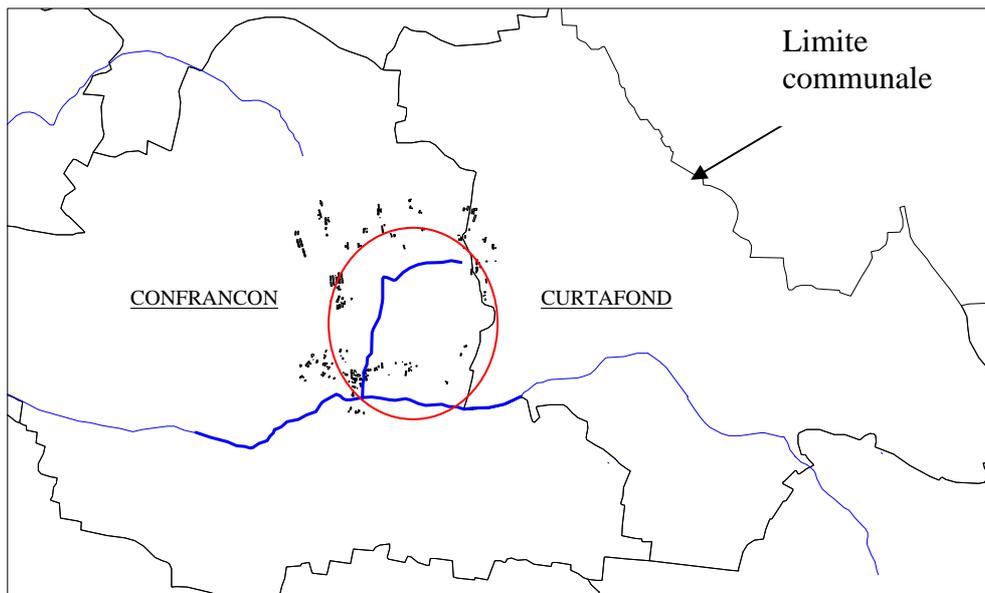
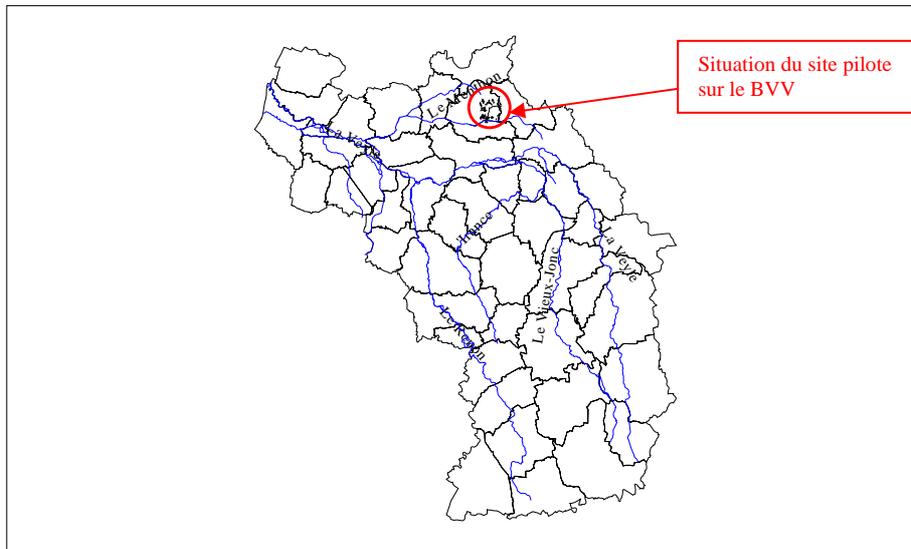
COMPARTIMENT	A.III.2 Pollution diffuse-Site pilote Bresse
SOUS-THEME	Mise en place et suivi des indicateurs sur site pilote.
COURS D'EAU	Bief de Confrançon.
OPERATION	Elaboration et réalisation du suivi sur le site pilote par l'intermédiaire d'indicateurs.

FICHE A.III.2

SECTEUR (S)
Confrançon, Curtafond.

Année de réalisation :
2004/2008

◆ **SITUATION .**



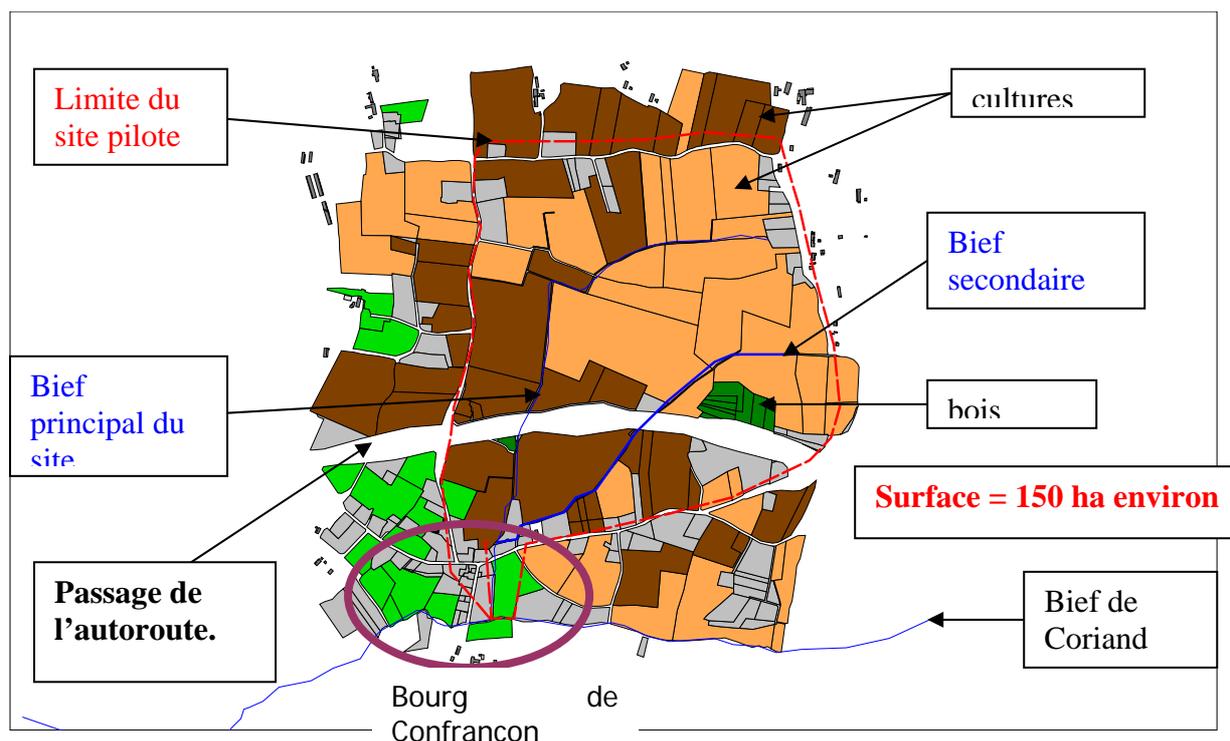
VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.2 Pollution diffuse-Site pilote Bresse
SOUS-THEME	Mise en place et suivi des indicateurs sur site pilote.
COURS D'EAU	Bief de Confrançon.
OPERATION	Elaboration et réalisation du suivi sur le site pilote par l'intermédiaire d'indicateurs.

FICHE A.III.2

SECTEUR (S)
Confrançon, Curtafond.

Année de réalisation :
2004/2008



Sont concernés par cette opération les différents partenaires suivants : les communes de Confrançon (où est situé le site pilote) et de Curtafond (où sont situés de nombreux sièges d'exploitation des agriculteurs exploitant sur le site pilote), les 14 agriculteurs exploitants sur le site pilote, la CUMA et les deux distributeurs intervenant sur le site, les différents organismes susceptibles d'intervenir sur le site pilote à savoir : la Chambre d'agriculture, la Communauté de commune de Montrevel, l'Agence de l'Eau, la DIREN, le CAUE...

◆ CONTEXTE

Le site pilote est un moyen pédagogique et éducatif de premier ordre pour initier, motiver et communiquer sur les démarches agroenvironnementales. Si l'objectif de restauration de qualité de l'eau du bief de Confrançon n'améliorera pas la qualité globale des eaux du bassin versant de la Veyle, la mise en place d'actions concertées est une opportunité pour montrer leur efficacité et ainsi les promouvoir à plus grande échelle.

Pour montrer l'évolution du site et rendre compte des actions engagées, un suivi précis est nécessaire. Dans un premier temps, il s'agit de réaliser un état initial sur le bassin versant, puis d'élaborer des indicateurs permettant de rendre compte de l'évolution du site au cours des années (enregistrements, évolutions).

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.2 Pollution diffuse-Site pilote Bresse	FICHE A.III..2
SOUS-THEME	Mise en place et suivi des indicateurs sur site pilote.	SECTEUR (S) Confrançon, Curtafond.
COURS D'EAU	Bief de Confrançon.	Année de réalisation : 2004/2008
OPERATION	Elaboration et réalisation du suivi sur le site pilote par l'intermédiaire d'indicateurs.	

◆ **OBJECTIFS VISES, JUSTIFICATION DE L'OPERATION**

L'objectif premier du site pilote consiste à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le site en **mettant en œuvre des actions** permettant de limiter les pollutions diffuses du milieu aquatique. Pour juger des actions mises en place, il est nécessaire de suivre l'évolution du site, et donc d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Il s'agit donc de s'appuyer sur des critères pertinents pour réaliser un suivi optimum et rendre compte des évolutions.

◆ **DEFINITION DE L'OPERATION**

Avant propos :

La détermination, la mise en place et le suivi des actions du site pilote seront régulièrement suivies par l'intermédiaire d'un comité technique réunissant un nombre restreint de partenaires pour discuter des problèmes et solutions techniques à mettre en œuvre sur le site.

Parallèlement, les actions conduites seront régulièrement rapportées au comité de pilotage sur le volet agricole réunissant l'ensemble des partenaires sur ce volet.

On distingue dans la suite de cette fiche les phases Etat initial et Suivi du site.

-Réalisation d'un état initial (diagnostic) du site qui servira de référence pour la suite du projet dans la détermination des actions à mettre en œuvre:

Dans cette phase, on recueille un maximum d'information au niveau du territoire, des pratiques et de la qualité de l'eau pour obtenir un niveau d'information très détaillé et ainsi cadrer au mieux les futures actions. On déterminera les parcelles « à risque » dites contributives, c'est à dire celles qui engendrent un rejet de pesticides vers le bief. Sur la base de cet état des lieux des actions concrètes seront mises en places pour répondre aux problématiques dégagées lors du diagnostic, en collaboration avec les différents partenaires.

*Enregistrements des pratiques de désherbage communale.

*Au niveau agricole (base méthodologie CROPPP):

- Diagnostic parcellaire d'exploitation à l'échelle du sous bassin versant :
 - + évaluer à la parcelle les risques de pollutions diffuses sur le plan physique et cultural
 - + en déduire les propositions d'aménagement adaptées
- Diagnostic au siège de l'exploitation : évaluer le risque de pollution ponctuelle en :
 - + faisant un bilan des techniques d'application et de manipulation des produits phytosanitaires.

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.2 Pollution diffuse-Site pilote Bresse	FICHE A.III..2
SOUS-THEME	Mise en place et suivi des indicateurs sur site pilote.	SECTEUR (S) Confrançon, Curtafond.
COURS D'EAU	Bief de Confrançon.	Année de réalisation : 2004/2008
OPERATION	Elaboration et réalisation du suivi sur le site pilote par l'intermédiaire d'indicateurs.	

+proposant des solutions pratiques pour limiter les pollutions accidentelles.
Ces diagnostics comprennent des étapes de collecte de l'information auprès des agriculteurs, d'une visite des parcelles et des exploitations et d'analyses.

*Au niveau paysager, possibilité de faire réaliser un bilan sur le site pilote avec proposition d'améliorations par un paysagiste.

*Au niveau qualité de l'eau :

Réalisation d'analyses diverses pour avoir un état des lieux aussi précis et étendu que possible.

Indicateurs de suivi de qualité de l'eau et du milieu aquatique :

- analyses pesticides multi-résidus/multi-détection
- analyse azote Kjeldahl, ammoniacal et nitrates
- analyse phosphore orthophosphates.
- pH de l'eau.
- analyse MES
- analyses de sédiments (pH, métaux lourds, phosphore, COT, hydrocarbures) et mise en place d'un piège à sédiments.
- Concentration en Oxygène Totale (COT)
- Demande Biochimique en Oxygène 5 jours (DBO 5).
- Demande Chimique en Oxygène (DCO).

Suite à la réalisation de cet état initial (pratiques agricoles, territoire, analyses de qualité de l'eau) et à son analyse, des solutions adaptées à chaque exploitation seront proposées (changement de pratiques, Mesures Agro-environnementales) et le suivi de qualité de l'eau sera alors adapté aux actions formulées.

-Mesures potentiellement réalisables sur le site pilote :

L'état initial n'étant pas réalisé, il est actuellement impossible de définir précisément quelles seront les mesures à mettre en place sur le site pilote. Il est cependant possible de donner un aperçu des actions potentiellement réalisables :

-au niveau agronomique :

- *couverture du sol en hiver (implantation cultures intermédiaire pièges à nitrate, culture dérobée)
- *raisonnement de la fertilisation à l'échelle parcellaire et de la lutte phytosanitaire.
- *enfouissement superficiel des résidus de culture
- *mise en œuvre de techniques de conservation des sols
- *mise en œuvre de techniques alternatives de désherbage
- *réglage des pulvérisateurs, des épandeurs

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.2 Pollution diffuse-Site pilote Bresse	FICHE A.III.2
SOUS-THEME	Mise en place et suivi des indicateurs sur site pilote.	SECTEUR (S) Confrançon, Curtafond.
COURS D'EAU	Bief de Confrançon.	Année de réalisation : 2004/2008
OPERATION	Elaboration et réalisation du suivi sur le site pilote par l'intermédiaire d'indicateurs.	

*suivi des bonnes pratiques agricoles.

*intervention au niveau des élevages

-au niveau du territoire :protection de la rivière.

*mise en place de zones tampons : bandes enherbées, haies

*Gel PAC

*enherbement des fossés

-au niveau de la commune et du particulier : l'animation ira dans le sens d'une sensibilisation aux méthodes alternatives au désherbage chimique en proposant :

*un plan de désherbage communal

*un achat de matériel de protection pour la pulvérisation.

*une information et sensibilisation des utilisateurs privés de pesticides.

*une formation du personnel communal applicateur de pesticide

*la mise aux normes d'installations d'assainissement individuel

-Elaboration du protocole de suivi du site pilote c'est à dire des indicateurs et suivi annuel du site (enregistrements et démarches nécessaires pour suivre l'évolution des indicateurs) :

Si le protocole de suivi du site dépendra de l'état initial et des mesures mises en place, il est possible d'avoir un aperçu du suivi à réaliser.

*Indicateurs de suivi de qualité de l'eau et du milieu aquatique :

Les indicateurs qui pourraient être utilisés lors du suivi sont les mêmes que ceux présentés dans l'état initial au niveau Qualité de l'eau. Cependant en fonction de l'état initial et des actions déterminées, ce suivi pourra être plus ciblé et se concentrer sur certain paramètres.

*Indicateurs de suivi des pratiques agricoles au niveau du bassin versant et de l'exploitation. Sur la base de l'état initial et des enregistrements des pratiques, formulation d'indicateurs de résultats (par exemples : pourcentage de couverture du sol en hiver, linéaire de zone tampon, linéaire de haies plantées, changements observés dans le mode de conduite des cultures, dans la prise en compte des avertissements agricoles etc...) et de moyens (taux d'accomplissement des différentes actions prévues, coûts engagés, outil de formation, communication...)

*Indicateurs sociaux, techniques et économiques au niveau des exploitations agricoles du site pilote :

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.2 Pollution diffuse-Site pilote Bresse	FICHE A.III..2
SOUS-THEME	Mise en place et suivi des indicateurs sur site pilote.	SECTEUR (S) Confrançon, Curtafond.
COURS D'EAU	Bief de Confrançon.	Année de réalisation : 2004/2008
OPERATION	Elaboration et réalisation du suivi sur le site pilote par l'intermédiaire d'indicateurs.	

Par enquêtes et écoute de la profession agricole, on dégagera les motivations, les freins, les changements, les avantages et difficultés rencontrées par l'exploitant et par l'exploitation aux niveaux économiques, sociaux et techniques par rapport à sa participation au site pilote.

*Indicateurs de suivi des pratiques au niveau communal : par enquêtes on déterminera quelles ont été les efficacités du plan de désherbage communal et de la formation et quelles ont été leurs répercussions sur la gestion du désherbage.

*Indicateur paysager : déterminer les impacts des actions engagées au niveau du paysage.

Cette action met donc en œuvre à la fois des moyens humains pour l'élaboration et surtout la réalisation de l'état initial et du suivi annuel. Mais elle nécessite par ailleurs des investissements financiers pour la réalisation de l'état initial et du suivi.

◆ **CONDITIONS D'EXECUTION**

La coopération des différents partenaires du site.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

Syndicat mixte Veyle vivante

◆ **DEVIS ESTIMATIF**

Sont ici détaillés les investissements financiers et les moyens humains nécessaires pour réaliser l'état initial et le suivi du site pilote.

Les éventuels investissements financiers supplémentaires ou réajustements nécessaires à la mise en place des futures actions seront déterminés ultérieurement en fonction des mesures à mettre en œuvre et des moyens déjà disponibles. Si des actions précises sont justifiées, elles pourront faire l'objet de financements dans le cadre de la procédure « site pilote » même si elles n'ont pas été encore identifiées précisément à ce jour.

Moyens financiers :

ETAT INITIAL : année 1.

*Bilan qualité de l'eau et du milieu aquatique :

-analyses pesticides complètes multi-résidus/multi-détection : 12 analyses pour un montant total de 12*370 euros = 4 440 euros.

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.2 Pollution diffuse-Site pilote Bresse	FICHE A.III..2
SOUS-THEME	Mise en place et suivi des indicateurs sur site pilote.	SECTEUR (S) Confrançon, Curtafond.
COURS D'EAU	Bief de Confrançon.	Année de réalisation : 2004/2008
OPERATION	Elaboration et réalisation du suivi sur le site pilote par l'intermédiaire d'indicateurs.	

- analyses glyphosate (non compris dans analyse pesticide complète) : 12 analyses pour un total de 12*140 euros = 1 680 euros
- analyse azote Kjeldahl, ammoniacal et nitrates :12 analyses pour un montant total de 12*35 euros = 420 euros.
- analyse phosphore orthophosphates : 12 analyses pour un montant total de 12*7 euros = 84 euros.
- pH de l'eau et Oxygène dissous : utilisation du matériel de mesure de qualité de l'eau, investissement lié au poste d'animateur eau et aménagement du territoire.
- analyse MES : 6 /an soit pour un montant de 6*12 = 72 euros.
- analyses de sédiments :2 analyses complètes et 2 analyses partielles (sans les métaux lourds) pour un total de 1 100 euros.
- mise en place d'un piège à sédiments : 1 400 euros.
- Demande Biochimique en Oxygène 5 jours : 3 analyses pour un montant de 3*8= 24 euros.
- Demande Chimique en Oxygène : 3 analyses pour un montant de 3*15= 45 euros
- mise en place d'un système de mesure de débit (seuil) : 1400 euros.
- mise en place d'un pluviomètre : 40 euros

*Au niveau paysager, possibilité de faire réaliser un état initial sur le site pilote avec propositions d'améliorations : 1500 euros pour 3 jours de travail par un paysagiste.

ESTIMATION ENVELOPPE FINANCIERE NECESSAIRE POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES VISANT A AMELIOERER LA QUALITE DE L'EAU DU SITE PILOTE :

Il s'agit ici d'une estimation basée sur des actions potentielles (cf. définition de l'opération). Un chiffrage précis sera réalisé une fois l'état initial réalisé et les solutions à mettre en œuvre déterminées.

-Mise aux normes assainissement individuel : 25 000 euros

-Mesures agro-environnementales, actions à destination de l'agriculture et des communes :72 000 euros.

*Il s'agit d'une **enveloppe théorique** puisque qu'on s'appuiera préférentiellement et dans la mesure des possibilités sur les outils disponibles et financés par le Ministère de l'Agriculture du type CAD et MAE. Néanmoins des aides pourront être apportées pour compléter ces actions, les étendre et si besoin, en prendre en charge financièrement.*

-Communication, sensibilisation (édition de journaux d'informations, plaquettes de sensibilisation de la population, de panneaux) : 3 000 euros.

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.2 Pollution diffuse-Site pilote Bresse
SOUS-THEME	Mise en place et suivi des indicateurs sur site pilote.
COURS D'EAU	Bief de Confrançon.
OPERATION	Elaboration et réalisation du suivi sur le site pilote par l'intermédiaire d'indicateurs.

FICHE A.III.2

SECTEUR (S)
Confrançon, Curtafond.

Année de réalisation :
2004/2008

SUIVI DU SITE : année 2-3-4-5

Estimation de l'enveloppe financière nécessaire au suivi du site sur la base de l'état initial: ce suivi sera plus précisément défini et réajuster une fois l'état initial réalisé et les actions à mettre en œuvre déterminées.

*Suivi de qualité de l'eau et du milieu aquatique :

-analyses pesticides complètes multi-résidus/multi-détection : 12 analyses /an soit 48 analyses en 4 ans pour un total de 48×370 euros = 17 760 euros.

-analyses glyphosate (non compris dans analyse pesticide complète) : 12 analyses /an soit 48 analyses en 4 ans pour un total de 48×140 euros = 6 720 euros

-analyse azote Kjeldahl, ammoniacal et nitrates :12 analyses /an soit 48 analyses pour 4 ans pour un montant total de 48×35 euros = 1 680 euros.

-analyse phosphore orthophosphates : 12 analyses /an soit 48 analyses pour 4 ans pour un montant total de 48×7 euros = 336 euros.

-pH de l'eau et Oxygène dissous : utilisation du matériel de mesure de qualité de l'eau, investissement lié au poste d'animateur eau et aménagement du territoire.

-analyse MES : 6 /an soit 24 analyses en 4 ans pour un montant de 24×12 = 288 euros.

-analyses de sédiments :1 analyse complète et 1 analyse partielle (sans les métaux lourds) par an pour un total de 2 200 euros.

-Demande Biochimique en Oxygène 5 jours : 2 /an soit 8 analyses pour 4 ans pour un montant de 8×8 = 64 euros.

-Demande Chimique en Oxygène : 2 /an soit 8 analyses pour 4 ans pour un montant de 8×15 = 120 euros

*Analyses sociales, techniques et économiques au niveau des exploitations agricoles du site pilote : possibilité de faire réaliser des enquêtes par des étudiants sous convention : prévoir une enveloppe de 2500 euros.

Moyens humains :

Réalisation de l'état initial du site (diagnostic): Année 1.

*Enregistrements des pratiques de désherbage communale :1 j.

*Au niveau agricole :

Diagnostic parcellaire et diagnostic au siège de l'exploitation : collecte de l'information auprès des agriculteurs, visite des parcelles et des exploitations et traitements de l'information (notamment SIG) : 30 j.

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.2 Pollution diffuse-Site pilote Bresse	FICHE A.III..2
SOUS-THEME	Mise en place et suivi des indicateurs sur site pilote.	SECTEUR (S) Confrançon, Curtafond.
COURS D'EAU	Bief de Confrançon.	Année de réalisation : 2004/2008
OPERATION	Elaboration et réalisation du suivi sur le site pilote par l'intermédiaire d'indicateurs.	

*installation d'équipements :

-un système de mesure de débit, d'un piège à sédiments et d'un pluviomètre: 1 journée.

*Bilan qualité de l'eau et du milieu aquatique :

-prélèvements pour analyses et contrôle des équipements : 0.5 jour par mois soit 6 jours au total.

*Elaboration précise du protocole « état initial du site » : 2 j.

Suivi annuel du site pilote:Année 2-3-4 et 5

*Elaboration précise du protocole de suivi du site : 2 j.

*Suivi qualité de l'eau et du milieu aquatique :

-prélèvements pour analyses et contrôle des équipements : 0.5 jour par mois soit 24 jours au total.

*Suivis des pratiques agricoles au niveau du bassin versant et de l'exploitation et suivis sociaux, techniques et économiques au niveau des exploitations: mise à jour et collecte d'information ,traitement des données : 18 j/an soit un total de 72 j.

*Suivi des pratiques au niveau communal : enquêtes et traitement de l'information : 4 j.

*Suivi paysager : déterminer les impacts des actions engagées au niveau du paysage à année 5 : 1 j.

*Bilan à année 5 : 30 jours.

TOTAL

Période 2003-2008 :

Moyens financiers :143 900 euros.

Moyens humains

Période 2003-2006 :: 93 jours

Période 2003-2008 : 174 jours.

◆ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

PLAN DE FINANCEMENT Fiche A.III.2

SUIVI SITE PILOTE	détails	Année de réalisation	Coût unitaire (HT)	Quantité	Coût Total (HT)	Financement (en %)			
							Agence de l'Eau*	Conseil Régional	Maître d'ouvrage
Etat initial									
	Analyses pesticides complètes	2003-2004	370	12	4 440	50%		15%	35%
	Analyses glyphosate	2003-2004	140	12	1 680	50%		15%	35%
	Analyses d'eau N	2003-2004	35	12	420	50%		15%	35%
	Analyses P	2003-2004	7	12	84	50%		15%	35%
	Analyses Sédiments Complètes	2003-2004	350	2	700	50%		15%	35%
	Analyses Sédiments partielles	2003-2004	200	2	400	50%		15%	35%
	Analyses MES	2003-2004	12	6	72	50%		15%	35%
	Piège à sédiments	2003-2004	1400	1	1 400	50%		15%	35%
	DBO 5 jours	2003-2004	8	3	24	50%		15%	35%
	DCO	2003-2004	15	3	45	50%		15%	35%
	Système de mesure de débit	2003-2004	1400	1	1 400	50%		15%	35%
	Achat d'un pluviomètre	2003-2004	40	1	40	50%		15%	35%
					0	50%		15%	35%
	Diagnostic paysager par paysagiste	2003-2004	500 euros/ jour	3	1 500	50%		15%	35%
				TOTAL 1	12 205	50%		15%	35%
Enveloppe Subvention actions du site		2004-2008		TOTAL 2	100 000			15%	35%
Suivi du site									
	Analyses pesticides complètes	2004-2008	370	48	17 760	50%		15%	35%
	Analyses glyphosate	2004-2008	140	48	6 720	50%		15%	35%
	Analyses d'eau N	2004-2008	35	48	1 680	50%		15%	35%
	Analyses P	2004-2008	7	48	336	50%		15%	35%
	Analyses Sédiments Complètes	2004-2008	350	4	1 400	50%		15%	35%
	Analyses Sédiments partielles	2004-2008	200	4	800	50%		15%	35%
	Analyses MES	2004-2008	12	24	288	50%		15%	35%
	DBO 5 jours	2004-2008	8	8	64	50%		15%	35%
	DCO	2004-2008	15	8	120	50%		15%	35%
	Faire réaliser des enquêtes sur le site par étudiants.				2500	50%		15%	35%
				TOTAL 3	31 668	50%		15%	35%
				Total 1+2+3	143 873	50%		15%	35%

Rappel des moyens humains

Moyens humains (en jours)	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Etat initial					
Enregistrement pratiques communales	1				
Diagnostic initial	30				
Installation équipements	1				
Prelevements analyses	6				
Elaboration protocole "état initial"	2				
Suivi du site					
élaboration protocole de suivi		2			
prélèvements pour analyses et contrôle des équipements		6	6	6	6
suivis au niveau des exploitations : collecte d'information et traitement des données	0	18	18	18	18
suivi des pratiques communales	0	1	1	1	1
suivi paysager	0	0	1		1
Bilan					30
TOTAL	40	27	26		
TOTAL 2003-2006	93				

*L'aide financière de l'Agence de l'Eau sera déterminée au vu des actions précisément identifiées après réalisation de l'état des lieux initial et dans le respect de son programme d'intervention.

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.3 Formation des collectivités du BVV.	FICHE A.III.3
SOUS-THEME	Améliorer les pratiques de désherbage des communes.	SECTEUR (S) Communes du BVV
COURS D'EAU	VEYLE et principaux affluents	
OPERATION	-Formation du personnel communal à une application raisonnée des traitements phytosanitaires. -Plan de désherbage communal -Suivi des pratiques.	Année de réalisation : 2004/2007

◆ **SITUATION.**

Sont concernées : les communes du bassin versant de la Veyle.

◆ **CONTEXTE**

Les analyses multirésidus-multidétection (recherche de produits phytosanitaires) de qualité de l'eau de la Veyle et de ses principaux affluents ont révélés la présence de résidus de produits phytosanitaires , principalement des herbicides, utilisés par les communes du bassin versant pour leurs opérations d'entretien des espaces verts. Le diagnostic sur les pollutions diffuses du bassin versant de la Veyle a mis en évidence des pratiques très disparates entre les communes concernant l'utilisation et la manipulation de ces produits. Si dans certaines communes les travaux sont correctement effectués, les pollutions observées sont souvent le fait de compétences et de connaissances techniques insuffisantes sur les produits employés et sur les conditions d'application. Une amélioration et une plus grande connaissance des pratiques plus respectueuses de l'environnement est à développer auprès des communes. Une réduction des risques de contamination du milieu passe par des notions et des règles assez simples à mettre en œuvre et souvent émanant du « bon sens » et par le promotion de techniques alternatives au désherbage chimique.

Des expériences de terrain ont aussi mis en évidence la banalisation de l'emploi des produits phytosanitaires et la perte de notion de danger vis à vis de ces produits et de la nécessité de se protéger. La formation s'attachera à sensibiliser le personnel applicateur aux précautions à prendre pour la santé humaine lors de l'emploi de ces produits.

La réalisation de plans de désherbage communaux viendra compléter cette démarche en proposant de faire évoluer les pratiques en intégrant la protection de la ressource en eau dans le raisonnement du désherbage. Elle donnera lieu à un suivi régulier des pratiques au sein des communes.

◆ **OBJECTIFS VISES, JUSTIFICATION DE L'OPERATION**

Cette action associe plusieurs objectifs principaux fortement corrélés :

L'objectif principal de l'aspect formation est d'accroître les compétences techniques en matière de désherbage du personnel applicateur des communes et ainsi de limiter les risques de pollution ponctuelles et diffuses du milieu. Une sensibilisation sur l'usage de pratiques alternatives au traitement chimique sera par ailleurs effectuée lors de cette action. L'objectif est de former 75% des communes (personnel applicateur) du territoire.

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.3 Formation des collectivités du BVV.	FICHE A.III.3
SOUS-THEME	Améliorer les pratiques de désherbage des communes.	SECTEUR (S) Communes du BVV
COURS D'EAU	VEYLE et principaux affluents	
OPERATION	-Formation du personnel communal à une application raisonnée des traitements phytosanitaires. -Plan de désherbage communal -Suivi des pratiques.	Année de réalisation : 2004/2007

Le plan de désherbage communal ou « diagnostic des zones à risques » permettra de mettre en évidence les zones sensibles à l'échelle des communes et de proposer des solutions de désherbage adaptées au contexte : promotion de pratiques alternatives, non désherbage, désherbage mécanique, changement de produit, diminution des doses par exemples. L'objectif dans un premier temps est de réaliser ces diagnostics sur l'ensemble des communes d'un sous bassin versant du territoire soit approximativement sur une dizaine de communes dans le but de couvrir une entité homogène et ainsi de pouvoir analyser l'efficacité de cette action.

Alors, on pourra éventuellement envisager la mise en œuvre de techniques alternatives (achat de matériel spécifique) sur certaines communes et l'extension de la réalisation de ces diagnostics aux autres communes du bassin versant.

Les deux actions précédentes permettront aussi de développer l'enregistrement systématique des pratiques .

De plus elles permettront de sensibiliser le personnel applicateur à la protection de l'utilisateur. La prise de conscience du danger que représente ces produits pour la santé humaine est aussi un élément déclencheur de la prise de conscience des conséquences néfastes que peuvent avoir ces produits sur l'environnement.

◆ DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération s'articule autour de trois actions complémentaires :

1-Une formation du personnel applicateur de produits phytosanitaires des communes.

Alliant aspect théorique et pratique, elle abordera les thèmes suivants :

- Au niveau théorique : les aspects réglementaires de base sur les produits phytosanitaires, les conséquences environnementales et pour la santé humaine de la mauvaise application de ces substances, les règles de bonne utilisation de ces produits et les manœuvres à éviter. Le temps consacré à la partie théorique sera d'une demie journée maximum.
- Au niveau pratique : une demi journée ou une journée sera consacrée à la manipulation du matériel pour concrètement apprendre à doser son produit, manipuler les pulvérisateurs, apprécier les conditions d'application.

Un conseil sur les produits à employer en fonction des différentes situations envisageables sera par ailleurs fournis aux communes.

La formation sera aussi l'occasion d'aborder les problèmes rencontrés par le personnel applicateur lors des opérations de désherbage et de le sensibiliser aux méthodes alternatives et au raisonnement du désherbage.

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.3 Formation des collectivités du BVV.	FICHE A.III.3
SOUS-THEME	Améliorer les pratiques de désherbage des communes.	SECTEUR (S) Communes du BVV
COURS D'EAU	VEYLE et principaux affluents	
OPERATION	-Formation du personnel communal à une application raisonnée des traitements phytosanitaires. -Plan de désherbage communal -Suivi des pratiques.	Année de réalisation : 2004/2007

Les sessions s'organiseront par secteurs géographiques avec une moyenne de 15 participants par séquence de formation.

Un support écrit sera par ailleurs fournis au personnel applicateur pour l'enregistrement des pratiques et pour rappeler les points essentiels évoqués durant la formation. Cela permettra en outre de suivre l'évolution des pratiques à plus long terme.

2-Un diagnostic de pratiques à l'échelle communale.

Il consistera à cartographier les zones à risque (surfaces ruisselantes, imperméables...) de la commune où des solutions alternatives au désherbage chimique pourront être proposées (désherbage thermique, mécanique). Il s'agira donc de faire le plan de désherbage des communes.

3-Suivi des pratiques.

Suite à ces différentes opérations un suivi sera effectué pour rendre compte de leurs efficacités et des évolutions constatées. Ce suivi se basera sur :

- l'étude des cahiers d'enregistrement des communes.
- les améliorations réalisées suite au plan de désherbage (respect du plan, investissements réalisés...).
- une enquête visant à caractériser les usages des communes à t+3 ans.(état final)

◆ **CONDITIONS D'EXECUTION**

Les communes devront se prononcer par avance sur leur participation à cette initiative. Les plannings de formation seront établis en fonction des disponibilités du personnel applicateur des communes, de celles de l'organisme formateur et du Syndicat Veyle vivante. Les plan de désherbage seront réalisés en collaboration avec le personnel applicateur des communes concernées.

◆ **MAITRE D'OUVRAGE**

Syndicat mixte Veyle vivante

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.3 Formation des collectivités du BVV.	FICHE A.III.3
SOUS-THEME	Améliorer les pratiques de désherbage des communes.	SECTEUR (S) Communes du BVV
COURS D'EAU	VEYLE et principaux affluents	
OPERATION	-Formation du personnel communal à une application raisonnée des traitements phytosanitaires. -Plan de désherbage communal -Suivi des pratiques.	Année de réalisation : 2004/2007

◆ **DEVIS ESTIMATIF**

Moyens financiers .

Le coût d'une journée de formation (matériel et support compris) est estimé à 480 euros HT. Soit un total, pour 1.5 jours de formation, de 720 euros HT.

Les communes seront priées de mettre à disposition du Syndicat une salle pour la partie théorique de l'intervention. La démonstration de terrain s'effectuera sur un site d'une des communes mis à disposition pour la formation.

Le nombre de participants par séquence de formation est établi à 15 personnes en moyenne. L'encadrement sera assuré par un formateur et un membre du personnel du Syndicat Veyle vivante.

On estime à 2 le nombre de personnel applicateur de produits par commune, soit environ 110 personnes sur le bassin versant de la Veyle.

Finalement, le nombre de sessions envisagées est de : $110/15 = 7.33$ soit entre 7 et 8. Ce qui représente un coût total de $8 * 750 = 6\ 000$ euros HT.

A titre d'information, le coût d'un appareil de désherbage à vapeur de type Weedclean , appareil qui semble le plus performant au niveau technique et économique (Source :étude FEREDDEC), est de 13 000 euros.

Moyens humains (pour mémoire) et détails :

Formation du personnel :

- mise au point de la formation avec l'organisme agréé :4 jours
- participation aux formations : 6 jours

Plan de désherbage communal :31 jours

Conception et diffusion cahier d'enregistrement des pratiques :2 jours

Suivi des pratiques par enquêtes : 6 jours

VOLET A : « Qualité de l'eau et assainissement »

COMPARTIMENT	A.III.3 Formation des collectivités du BVV.	FICHE A.III.3
SOUS-THEME	Améliorer les pratiques de désherbage des communes.	SECTEUR (S) Communes du BVV
COURS D'EAU	VEYLE et principaux affluents	
OPERATION	-Formation du personnel communal à une application raisonnée des traitements phytosanitaires. -Plan de désherbage communal -Suivi des pratiques.	Année de réalisation : 2004/2007

TOTAL

L'estimation totale de coût d'une formation pour l'amélioration des pratiques de désherbage du personnel applicateur des 53 communes du bassin versant de la Veyle s'élève à 6 000 euros HT.

Moyens humains pour la mise en œuvre des actions : 49 jours.

Fiche A.III.3 : FORMATION DES COLLECTIVITES DU BASSIN VERSANT.

◆ **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.**

Les moyens humains sont ici rappelés pour mémoire : il ne s'ajoutent pas aux moyens estimés dans la fiche action Mission animation du volet C (FA C.I.2).

Plan de financement

FORMATION Communes	détails	année de réalisation	Coût unitaire (HT)	Quantité	Coût Total (HT)	Financement
						CNFPT
	formation collectivité meilleur usage des pesticides	2004	750	8	6000	100%

MOYENS HUMAINS (pour mémoire)

Animation collectivités pollution diffuse	détails	Moyens humains (jours)			Total
		2003-2004	2004-2005	2005-2006	
	élaboration formation	4	0		4
	formation	6	0		6
	plan de désherbage communal		19	12	31
	conception et diffusion cahier enregistrement	2			2
	enquête pratiques			6	6
TOTAL		12	19	18	49